

Fiches Opérationnelles

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



VERSION 5

2023



Sommaire

Fiches Opérationnelles (FO).....	4
Mode opératoire des FO :.....	4
1. DECLenchement du PCS.....	4
2. MAIN COURANTE	4
3. LEVEE DU PCS	4
Rappel sur les principaux risques gérés à Tonnerre :	5
1. LES INONDATIONS.....	5
2. LA CANICULE.....	5
3. LA SECHERESSE.....	5
Fiche n° 1.1 : Pré-alerte inondations	6
Fiche n° 1.2 : Alerte inondations.....	7
Fiche n° 1.3 : Evacuation inondations niveau 1	15
Fiche n° 1.4 : Evacuation inondations niveau 2	19
Fiche n° 1.5 : Annexes pour les évacuations (quel que soit l'évènement)	24
Fiche n° 2.1 : Ruissellement – coulée de boue	27
Fiche n° 3.1 : Mouvement de terrain – Vérification / Surveillance.....	29
Fiche n° 3.2 : Mouvement de terrain – Effondrement de falaise	30
Fiche n° 4.1 : Alerte spéléologique	33
Fiche n° 5.1 : Risque pandémique – Grippe Aviaire/H5N1(ou autre souche sans transmission inter humaine)	37
Fiche n° 5.2 : Risque pandémique – Virus à transmission humaine (Grippe H1N1 / Ebola / Covid-19...)	38
Fiche n° 6.1 : Canicule situation : Pic de chaleur et épisode persistant de chaleur	39
Fiche n° 6.2 : Canicule situation : Canicule et canicule extrême.....	40
Fiche n° 7.1 : Risque climatique – Vents violents (Orage, tempêtes...)	42
Fiche n° 7.2 : Risque climatique – Neige/Verglas	44
Fiche n° 7.3 : Risque climatique – Sécheresse	45
Fiche n° 8.1 : Accident nucléaire.....	49
Fiche n° 9.1 : Déversements de matières dangereuses	50
Fiche n° 10.1 : Pollution des captages d'eau potable	51
Fiche n° 10.2 : Pollution de l'eau de baignade.....	52
Fiche n° 10.3 : Pollution de l'air	53
Fiche n° 11.1 : Rupture conduite de gaz	54
Fiche n° 11.2 : Délestage électrique	55
Fiche n° 12.1 : Accident ICPE	57
Fiche n° 13.1 : Arrêt du train (déraillement, acte malveillant, évènement climatique...)	58
Fiche n° 14.1 : Incendie en zone boisée.....	60
Fiche n° 14.2 : Incendie d'habitation dans le centre historique	61
Fiche n° 15.1 : Risque terroriste.....	62
Annuaire de crise et Recensements	63
1. ANNUAIRE GENERAL DE CRISE	63
2. COORDONNEES D'ASTREINTES DES PRESTATAIRES SUR LA COMMUNE :	63
3. LIEUX	63
4. ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ERP.....	63
5. COMMERÇANTS RUE DE L'HOPITAL	64
6. REGISTRE CANICULE	64
7. RIVERAINS ET ERP EN ZONE INONDABLE (BLEUE ET ROUGE)	64
a. Zone rouge.....	64
b. Zone Bleue	64
c. Autre zone n'appartenant pas au PPRI mais souvent inondée	64
d. Jardins familiaux	64
8. RIVERAINS ET ERP EN ZONE DE RUISSellement/COULEE V4.....	64
9. RIVERAINS EN ZONE « RISQUE FALAISE »	64
10. RIVERAINS ZONE BOISEE	65
11. AGRICULTEURS ET VITICULTEURS A CONTACTER EN CAS D'INTERPERIES.....	65
12. LISTE DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES.....	65
13. CAMPS SCOUTS.....	65
14. CODES ET GESTION DES SYSTEME D'ALERTE	65
Fiches	65
15. FICHES DE SUIVI.....	65



Annexes :

Annexe 1 : Annuaire de crise
Annexe 2 : Commerces Rue Hôpital
Annexe 3 : Registre CCAS 2023
Annexes 4 à 6 : Riverains en zone inondable
Annexe 7 : Listing des jardins familiaux
Annexe 8 : Riverains en zone de ruissellement
Annexe 9 : Riverains en zone « falaise »
Annexe 10 : Riverains en zone boisée
Annexe 11 : Listing des agents des services techniques + permis et habilitations
Annexe 12 : Mode opératoire APIC et Vigicrues Flash
Annexe 13 : Registre des coordonnées pour le système GALA
Annexe 13 : Note de la Préfecture sur le fonctionnement du système GALA
Annexe 14 : PCA complet A3
Annexe 15 : annuaire interne
Annexe 16 : mode opératoire du transporteur en cas de déclenchement PCS

Lexique :

APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes	GALA : Gestion de l'Alerte Locale Automatisée
ATR : Agence Territoriale Routière	GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
AR : Arrêté Réglementaire	ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ARS : Agence Régionale de Santé	ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
CITD : Centre d'Interventions Techniques Départemental (pour les arbres et matériels urgent)	PC : Poste de Commandement
COD : Centre Opérationnel Départemental	PCA : Plan de continuité de l'Activité
COS : Commandant des Opérations de Secours	PCC : Poste de Commandement Communal
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	PCS : Plan Communal de Sauvegarde
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	PNC : Plan National Canicule
DDT : Direction Départementale des Territoires	PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
DOS : Directeur des Opérations de Secours	PPI : Plan Particulier d'Intervention
EMA : ensemble Mobile d'Alerte	PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
ERP : Etablissement Recevant du Public	PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
FT : France Télécom	RETEX : Retour sur Expérience
FO : Fiche opérationnelle	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
	SSI : Service Sécurité Intérieure
	UTI : Unité Territoriale d'Infrastructures (pour circulation)
	UTS : Unité Territoriale de Solidarité

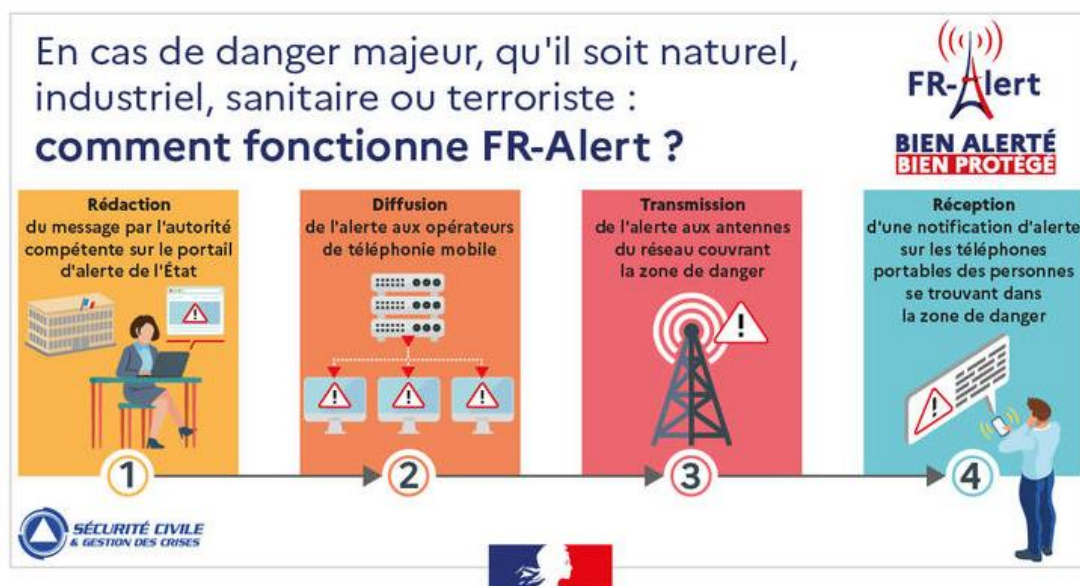
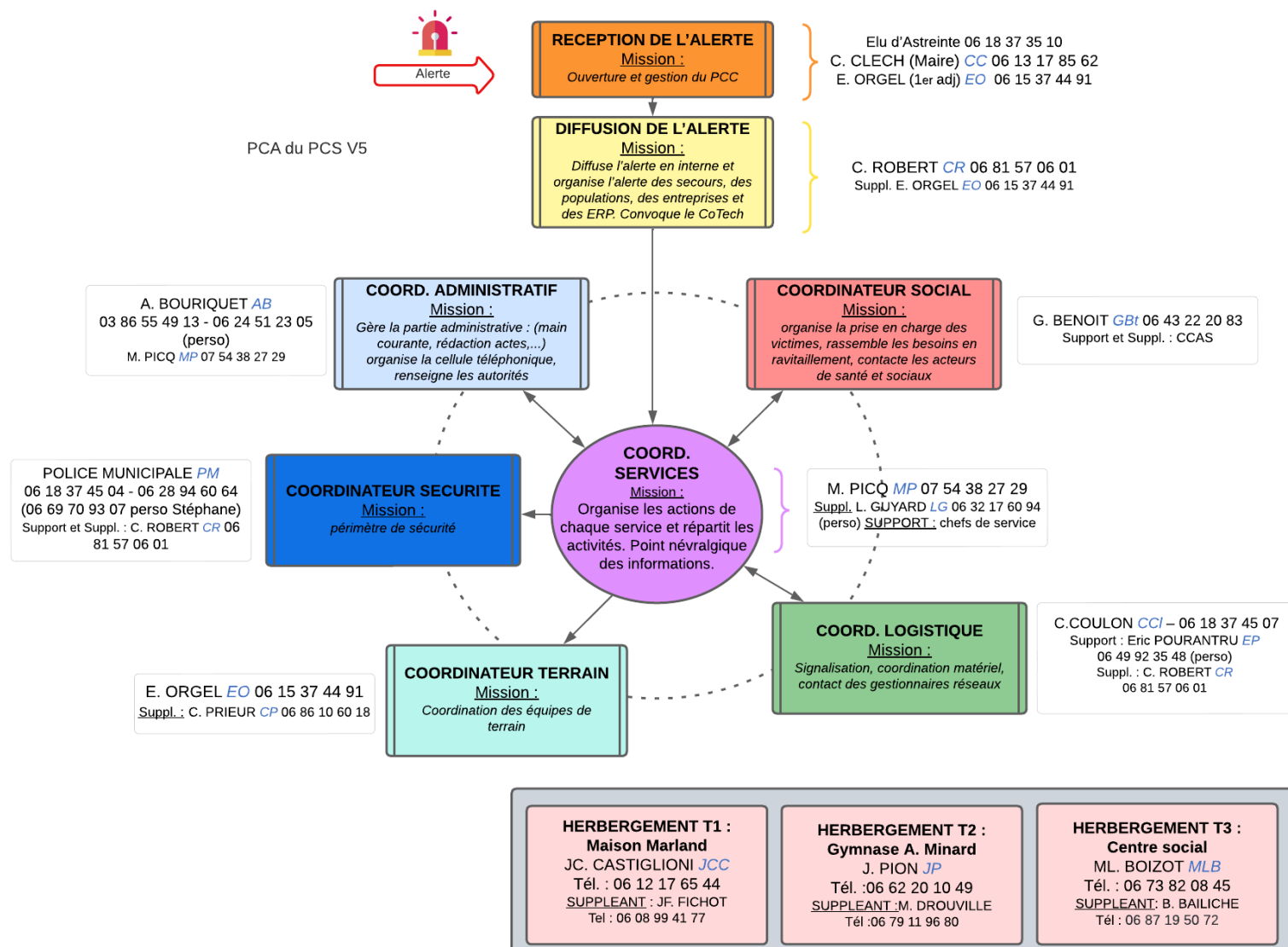
Initiales :

CC : Cédric CLECH
Ccl : Catherine COULON
CDF : Catherine DREUX FAUCOGNEY
MP : Mathilde PICQ
BC : Bernard CLEMENT
EO : Emilie ORGEL
AB : Audrey BOURIQUET
LG : Luc GUYARD

Services :

PM : Police Municipale
ST : Services Techniques
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
Comm : Communication

Organigramme PCA



Fiches Opérationnelles (FO)

Mode opératoire des FO :

1. Déclenchement du PCS

- Pour les risques météorologiques, l'alerte est donnée par l'envoi d'un message du système GALA ou APIC vigilance sur le téléphone du maire et/ou de la première adjointe et/ou de l' élu d'astreinte ;
- Pour les risques sanitaires, l'alerte est donnée en mairie par l'ARS ou la Préfecture.
- Pour les risques industriels et technologiques, l'alerte peut être donnée par les services de l'Etat, la Gendarmerie, le SDIS, une entreprise, les agents de la commune, les riverains...

2. Main courante

La main courante est tenue par le coordinateur administratif.

Les présentes fiches peuvent être utilisées pour faire la main courante.

Les actions exposées ne sont pas toujours chronologiques et certaines peuvent être mises en place parallèlement les unes aux autres, voir supprimées si inutiles ou non concernées par la situation. **C'est la gestion de crise et la situation rencontrée qui définira la priorité des actions.**

Utilisation :

Pour une version informatique :

1. Ouvrir le présent document word dans [T:\Plan Communal de Sauvegarde\1 Administratif\Rédaction PCS en cours](#)
2. Copier/coller la fiche opérationnelle correspondante dans un nouveau document word ;
3. Faire un « enregistrer sous » (le fichier devra être mis à posteriori dans le serveur à l'adresse Commun/ Plan Communal de Sauvegarde / PCS déclenchés) ;
4. Incrémenter informatiquement.

Pour une version papier :

1. Photocopier la fiche correspondante ;
2. Compléter la date de l'évènement et les heures correspondant aux actions réalisées ;
3. **Noter tous les événements et les actions entreprises sur la photocopie ou cahier (indiquer l'heure, supprimer les actions non réalisées...)**

Le coordinateur administratif est en charge de la rédaction des FO.

3. Levée du PCS

La levée du PCS se fait par la collectivité ou par les services de l'Etat (comme pour les crises sanitaires, les pollutions...).

Ces éléments sont à noter pour la clôture de la main courante :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
2		AB	Informar les services de l'Etat de la fermeture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)

Selon l'intensité de l'évènement et la gestion de crise, **prévoir une réunion post-évènement** pour déterminer les pistes d'amélioration et actions correctives. Envisager la mise à jour du présent document.

Rappel sur les principaux risques gérés à Tonnerre :

1. Les inondations

Le diagramme ci-dessous met en parallèle les niveaux de vigilance établis par Vigicrues (1-vert à 4-rouge) avec les crues historiques de Tronchoy.

Bien que située en aval de Tonnerre, la station de Tronchoy donne une modélisation des enjeux qui sont similaires à ceux sur Tonnerre, car elle tient compte de l'apport des cours d'eau.

Toutefois, le **déclenchement de l'alerte se fait à 1.90 m à Aisy sur Armançon**, car cette station est située en amont de Tonnerre et la modélisation faite par le SMBVA ainsi que l'expérience montrent que la crue arrivera à Tonnerre 23h environ après.

On constate que la vigilance nationale est située entre le vert et le jaune lorsque nous ouvrons notre PCS, car il existe déjà des enjeux pour Tonnerre.

La crue de janvier 2018 se situe entre les zones jaune et orange et correspond à la fiche 1.3 :

RIVIERE: ARMANÇON		TRONCHOY	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	5	
		4	
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	5 mai 2013	2,80 m
		28 avril 1998	2,77 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	15 mars 2001 5 mai 2015	2,68 m 2,59 m
		3 juin 2016	2,49 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	25 décembre 2010	2,42 m
		18 janvier 2004	2,25 m

Les différents scénarios établis par le SMBVA (1 à 5 ci-contre) ont été intégrés au PCS et dans les FO du présent document.

Communes de Tanlay à Germigny		
Scénario	H Tronchoy (m)	Intensité de crue
1	2.10	premiers débordements
2	2.40	petite crue
3	2.70	crue moyenne
4	2.96	forte crue
5	3.42	crue très forte

2. La canicule

Le Plan Communal de Sauvegarde est ouvert lorsque le dispositif ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » est activé par le Préfet de l'Yonne et que la vigilance météorologique est jaune. La fiche opérationnelle 6.1 est alors activée.

3. La sécheresse

En raison de la répétition annuelle des alertes liées à la sécheresse, La Préfecture de l'Yonne a établi en 2021 un Plan, défini en 4 niveaux d'alerte, qui permet aux services publics, particuliers, activités économiques et agricoles d'appliquer les mesures nécessaires à la préservation des ressources en eau. La collectivité met en application in-situ et répercute les mesures définies en 2021. La fiche opérationnelle 7.3 est alors activée.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	jaune	Populations fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap.
Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).		
Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.	orange	Populations surexposées : personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, sportifs, notamment de plein air
Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.	rouge	
		Ensemble de la population exposée



Indiquer l'heure
de l'action

Fiche n° 1.1 : Pré-alerte inondations

Niveau à 1.90 m à Aisy sur Armançon et/ou Rupture de barrage

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens	Communes de Tanlay à Germigny
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus	Scénario H Tronchoy (m) Intensité de crue 1 2.10 premiers débordements 2 2.40 petite crue 3 2.70 crue moyenne 4 2.96 forte crue 5 3.42 crue très forte
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services	
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)	
4		AB	Surveiller la crue	Sur Vigicrues à la station d'Aisy sur Armançon : repérer le pic de crue, il atteindra Tonnerre 23h après. Puis à la station de Tronchoy (http://www.vigicrues.gouv.fr/tronchoy) : à regarder toutes les 2 heures (le niveau doit rester inférieur à 2.40)	
5		CR	Informen la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)	
6		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire) + Noter les niveaux Vigicrues à Tronchoy	
7		Ccl	Contacter l'UTR	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43 : <i>Message «l'Armançon est en crue, les services techniques assureront la fermeture des ponts SNCF Avenue Aristide Briand et avenue Grévin, le CTD peut-il mettre en place la déviation »</i>	
8		PM	Informen les services de secours de la commune	SDIS 03 86 55 55 50 - Gendarmerie 03 86 55 17 17	
9		CR	Contacter le camping (même en dehors des périodes d'ouverture) pour connaître la situation	06 11 23 24 52	
10		Ccl+AB	Vérifier la valise PCS	Mettre les batteries externes à charger Vérifier les lampes torches, les documents utiles.	

A ce stade, 2 possibilités :

1. Si la décrue est amorcée depuis minimum 12h consécutives, que le niveau à Aisy est inférieur à 1,90m (<http://www.vigicrues.gouv.fr/aisy>), que le camping (si utilisé) et les ponts SNCF sont praticables : lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;
2. Si les prévisions montrent que le niveau à Tronchoy ne cesse d'augmenter, se préparer à ouvrir la fiche 1.2.

Date de fin de l'évènement :



La « rupture de digue » correspond à l'affaissement des digues situées sur le Canal, en amont de l'avenue de Montabaur, en raison de la pression de l'eau provenant de l'Armançon. Cette « rupture » entraîne une montée des eaux dans le Canal, qui peut se répandre dans les jardins et habitations situés le long du Canal notamment dans la rue de Montabaur.

Date de début de l'évènement :

Fiche n° 1.2 : Alerte inondations

Niveau entre 2.1 et 2.4 m à Tronchoy **SANS** rupture de digue (env. 2.15 Aisy)

Indiquer l'heure de l'action

Dans cette situation, le risque d'inondation de l'avenue de Montabaur n'est pas encore élevé, mais à surveiller. Le bras de dérivation absorbe les potentiels débordements dans l'avenue Grévin et ses alentours.

Communes de Tanlay à Germigny		
Scénario	H Tronchoy (m)	Intensité de crue
1	2.10	premiers débordements
2	2.40	petite crue
3	2.70	crue moyenne
4	2.96	forte crue
5	3.42	crue très forte

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Vérifier que les points 1 à 10 ont déjà été réalisés	Fiche opérationnelle 1.1
2		CR	Convoquer, <u>selon les prévisions et la nécessité</u> , une cellule de crise en mairie pour organiser les actions à mettre en place = mise en place du PCC → Lire la présente fiche et répartir les actions	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus (juste ceux liés au PCA sans hébergement)
3		AB	Mettre en place la cellule téléphonique	En dehors des horaires d'ouverture de la mairie : activer le standard (sur le cadran principal : appuyer sur le bouton O/F –il s'éteint) Pendant les horaires d'ouverture : mettre un renfort à l'accueil pour fluidifier des appels (transfert des appels vers les autres postes mobilisés)
4		Ccl	Annuler les évènements en cours ou à venir situés dans ou à proximité de la zone à risque + Prévenir AAPPMA (société de pêche)	Vérifier sur le fichier des Manifestations et contacter les organisateurs. AAPPMA Mme Chantal LAROCHE GARDET : 06 26 60 15 95
5		PM	Faire une circulation avec véhicules ou à pied, selon le nombre de rues touchées	Possibilité d'utiliser le mégaphone en roulant doucement ou en porte à porte suivant la situation et les prévisions, utiliser la fiche de suivi circuit d'alerte inondation (cf. Annexe). <i>Message « L'Armançon est en crue, soyez vigilant, le maximum sera atteint vers [...], cependant cela n'atteint pas la crue de 2013 »</i>
6		Ccl+PM	Fermer l'accès au camping et aux chemins des berges (bras de dérivation + écluse d'Arcault – n°95)	Utiliser des barrières avec panneau Route barrée



PCS de Tonnerre

Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page 8 sur 79
PCS V5

7		PM	Informers les promeneurs se trouvant près des chemins de halage le long du Canal, de la rue des Tannerie et du Bief	Organiser des surveillances pour prévenir des risques
8		Ccl	Appeler VNF et M. Claudon pour vérifier si les vannes sont ouvertes	VNF : 03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05 Moulin : M. Claudon 01 44 11 30 70 - 06 23 25 10 31
9		Ccl	Contacter l'astreinte de l'UTR pour organiser les accès routiers et la circulation et la mise en place d'un barriérage complet par le CITD	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 Astreinte : 06 84 43 34 43
10		AB	Prévenir la Préfecture que le niveau supérieur du PCS est ouvert	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
11		Ccl	Appeler le SMBVA et Suez pour échanges informations, aide, conseils	SMBVA – Louise Vigier : 06 01 72 32 06 (Le SMBVA envoie sur l'adresse mail du maire et du secrétariat les points inondations) Suez : 06 74 95 95 17
12		Ccl	<i>Si le passage piéton de la rue du Pont est inondé :</i> demander l'ouverture du portail qui donne sur les terrains RFF de la rue de la Santé afin de laisser les piétons circuler via le passage souterrain la gare (car passage étanche)	M. Fabien JACQUEMINET (mail : fabien.jacqueminet@reseau.sncf.fr) Ou tel : 06 86 07 02 40) ou M. CANO Florent (06 20 41 15 05 - florent.cano@reseau.sncf.fr)
13		CR	<i>Si le camping est ouvert :</i> le contacter pour connaître le nombre d'occupants et envisager une évacuation imminente	Faire compléter une fiche de renseignement évacuation aux personnes évacuées. Attention : vérifier si besoin d'aide médicale (suivie ou ponctuelle)
14		EO	Prévoir l'évacuation et le relogement des personnes du camping	En fonction du nombre de personnes présentes et des animaux, hôtel ou hébergement communal : cf. Fiche 1.5
15		Ccl	Selon les prévisions, prévoir l'évacuation des véhicules aux services techniques	Mettre les véhicules hors zone inondable
16		AB	Prévenir : - Riverains en zone rouge, services techniques voirie et espaces verts et ERP en zone inondable rouge - Utilisateurs jardins familiaux - Personnes fragiles (CCAS) pour informer que certains praticiens/pharmacies sont en zone inondable - Collège & lycée (pendant période scolaire) M. Chauveau pour le déplacement <u>éventuel</u> de ses bus stationnés en zone rouge	Cf. PCS - § Recensements + Annuaire en annexe : <i>Message idem point n°5 +</i> <i>Surélevez les meubles, amarrez les cuves,</i> <i>Mettez les produits toxiques, les véhicules, les denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux,</i> <i>Coupez le gaz et l'électricité,</i> <i>Fermez les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,</i> <i>Montez dans les étages supérieurs avec des vivres, eau potable, radio sur piles,</i> <i>Restez à l'écoute des médias.</i>

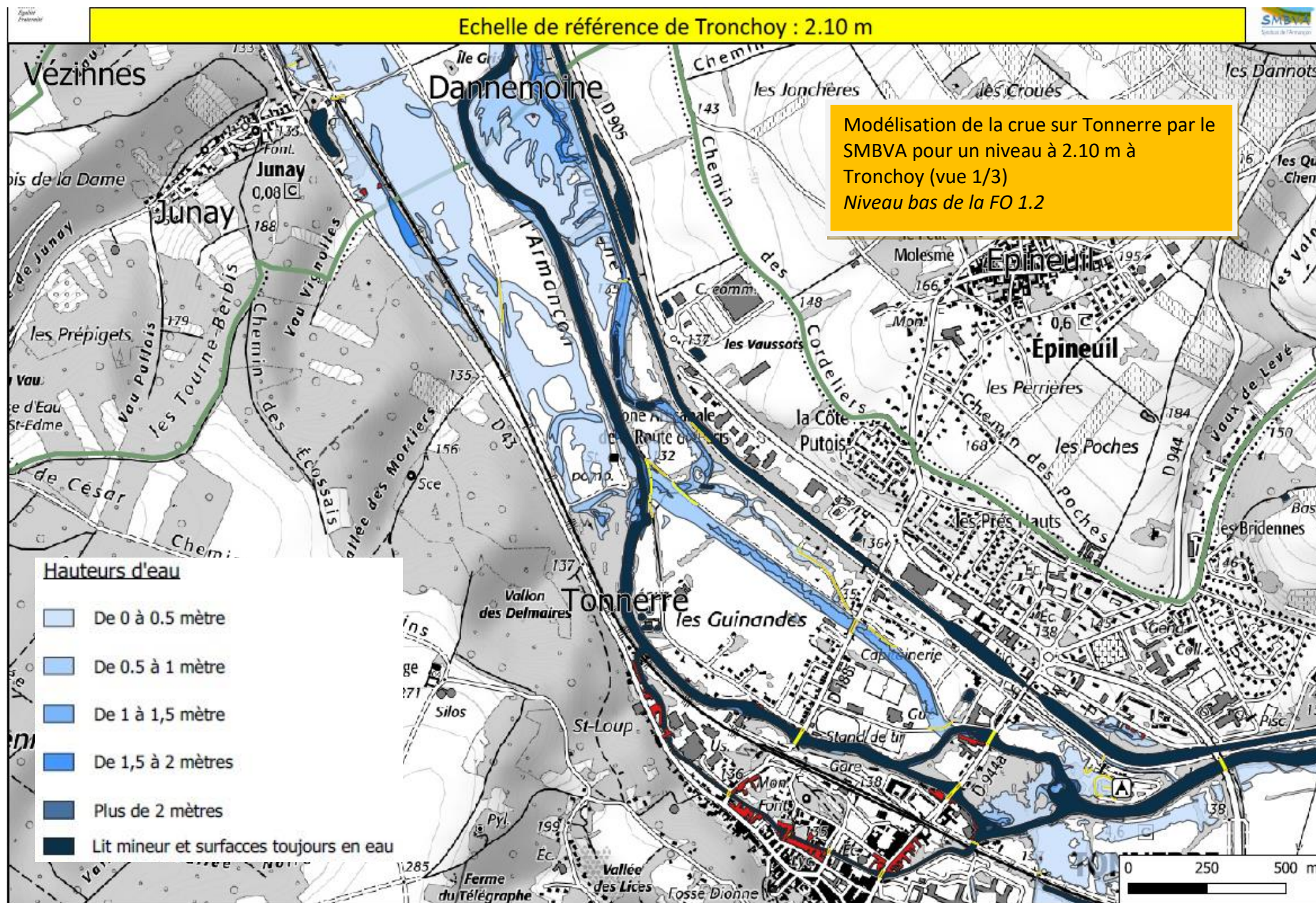


17		PM	Vérifier la situation au niveau de l'écluse d'Arcault	Se rendre sur place ou contacter au besoin M. Dewever (rue de Montabaur – 06 76 92 90 72)
18		EO	Evacuer le Gymnase du lycée (derrière terrain foot) + terrain de foot (+ vestiaires) et rugby (+local)	Appeler Éric Pourantru (06 49 92 35 48) et Romain Wallon + Président AST + lycée et collège pour annuler les activités sportives.
19		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des personnes au camping et aux terrains de sport vont être évacuées, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>
20		CR	Contacteur possiblement la presse + Auchan + Leclerc transmission de l'information	Cf. Annuaire en annexe <i>Message « L'Armançon est en crue, nous appelons à la plus grande vigilance, le maximum sera atteint vers [...], cependant cela n'atteint pas la crue de 2013 »</i>
21		CR	Informers la population si des éléments nouveaux doivent être portés à leur connaissance	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
22		AB	Informers la Préfecture de l'avancée des actions	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)

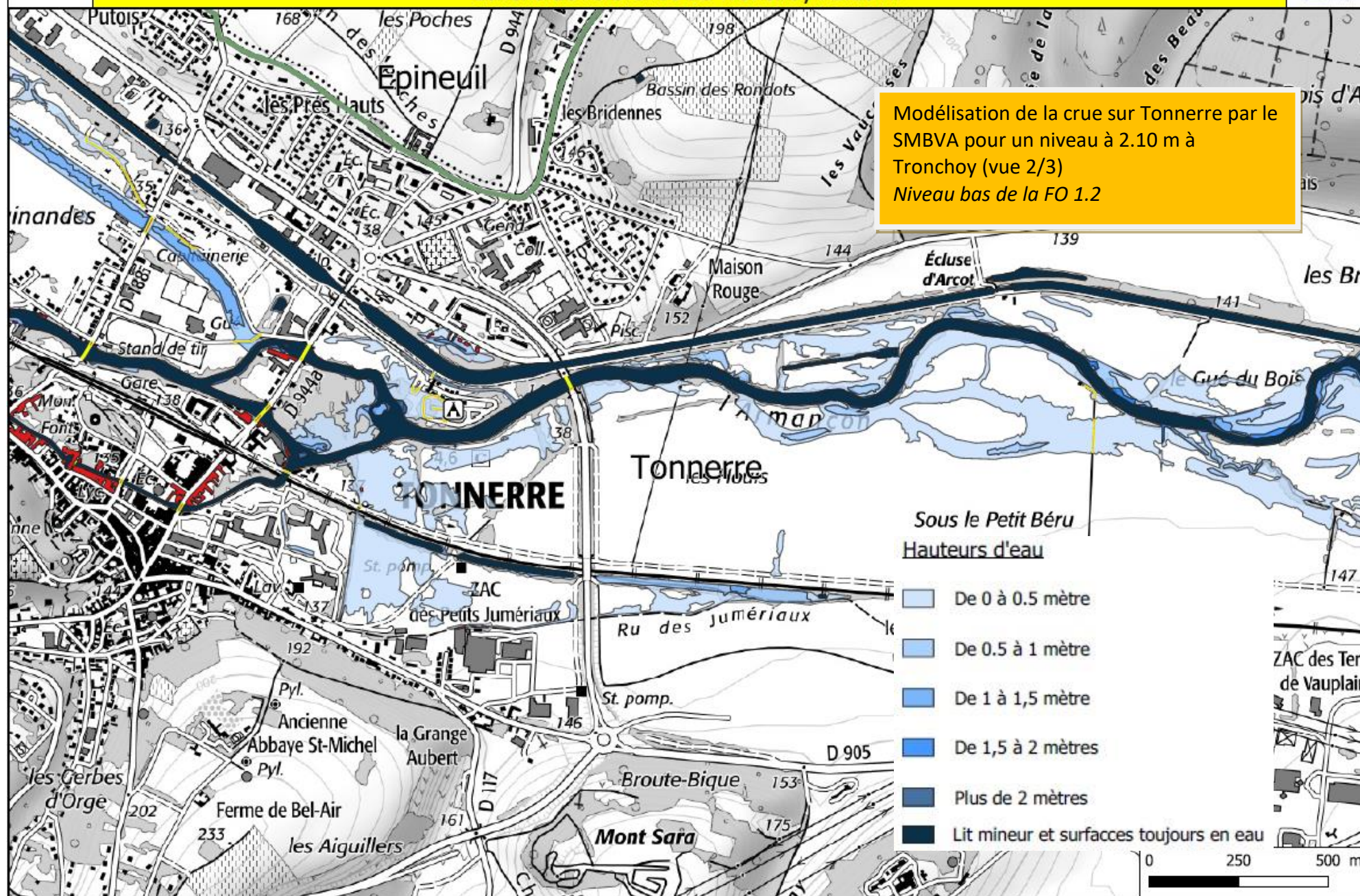
A ce stade, 2 possibilités :

- ➡ 1. Si la décrue est amorcée depuis minimum 12h consécutives, que le niveau à Aisy est inférieur à 1,90m (<http://www.vigicrues.gouv.fr/aisy>), que le camping (si utilisé) et les ponts SNCF sont praticables : lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;
- ➡ 2. Si les prévisions montrent que le niveau à Tronchoy est proche de 2.40 m sans annonce de décrue et/ou que la digue de l'Armançon dans le Canal risque de céder, se préparer à ouvrir la fiche 1.3 pour **une évacuation partielle** des riverains.

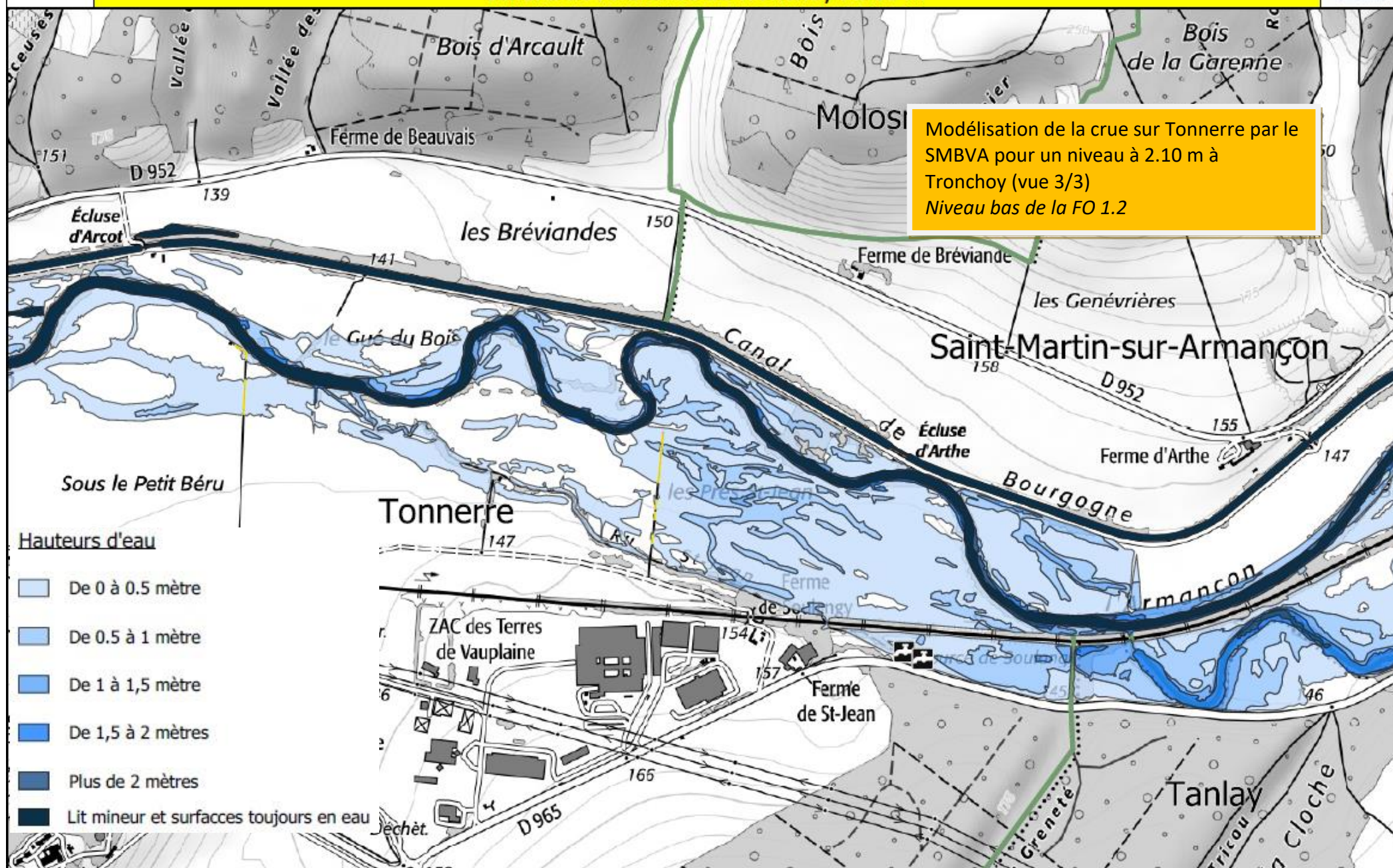
Date de fin de l'évènement :

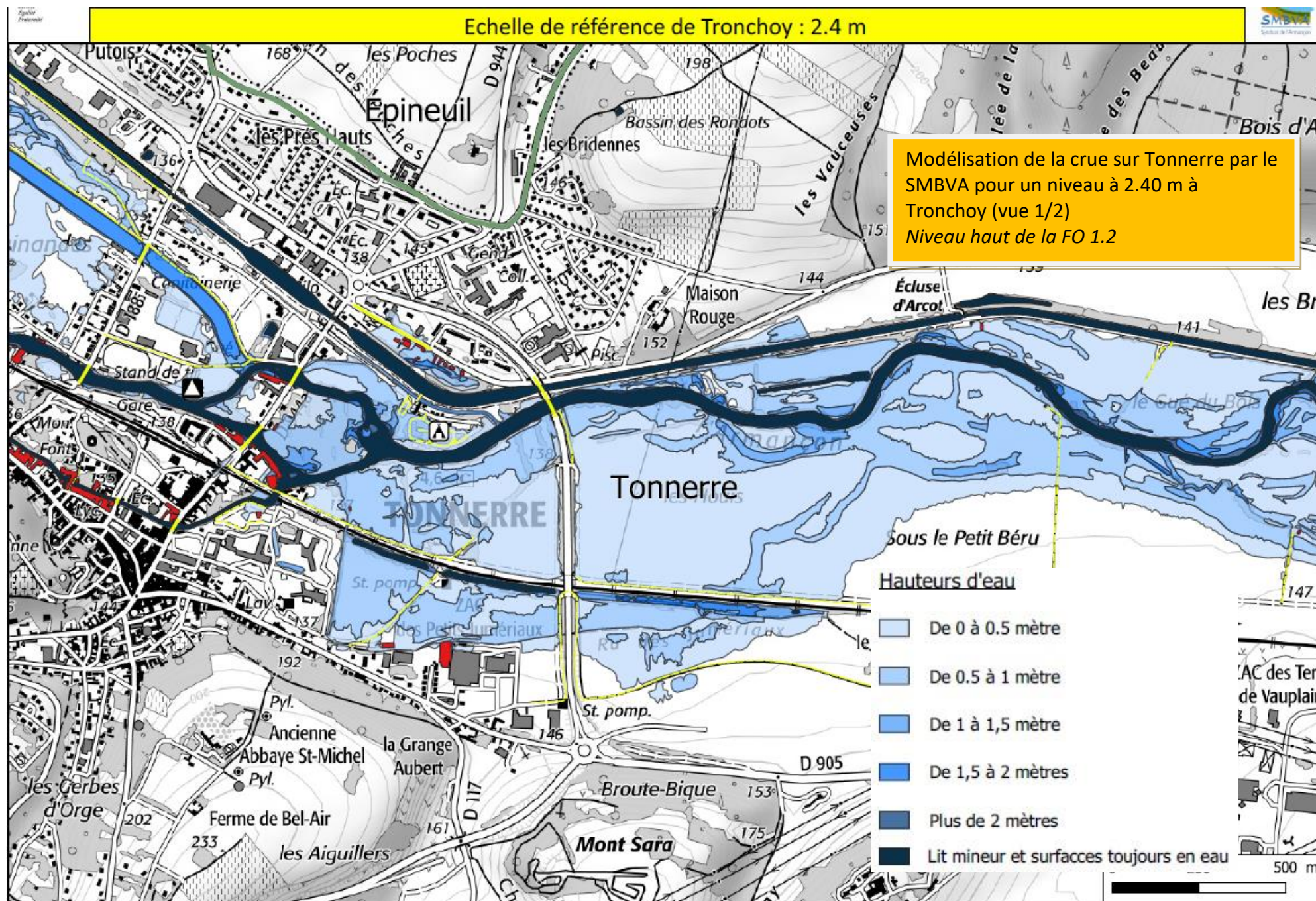


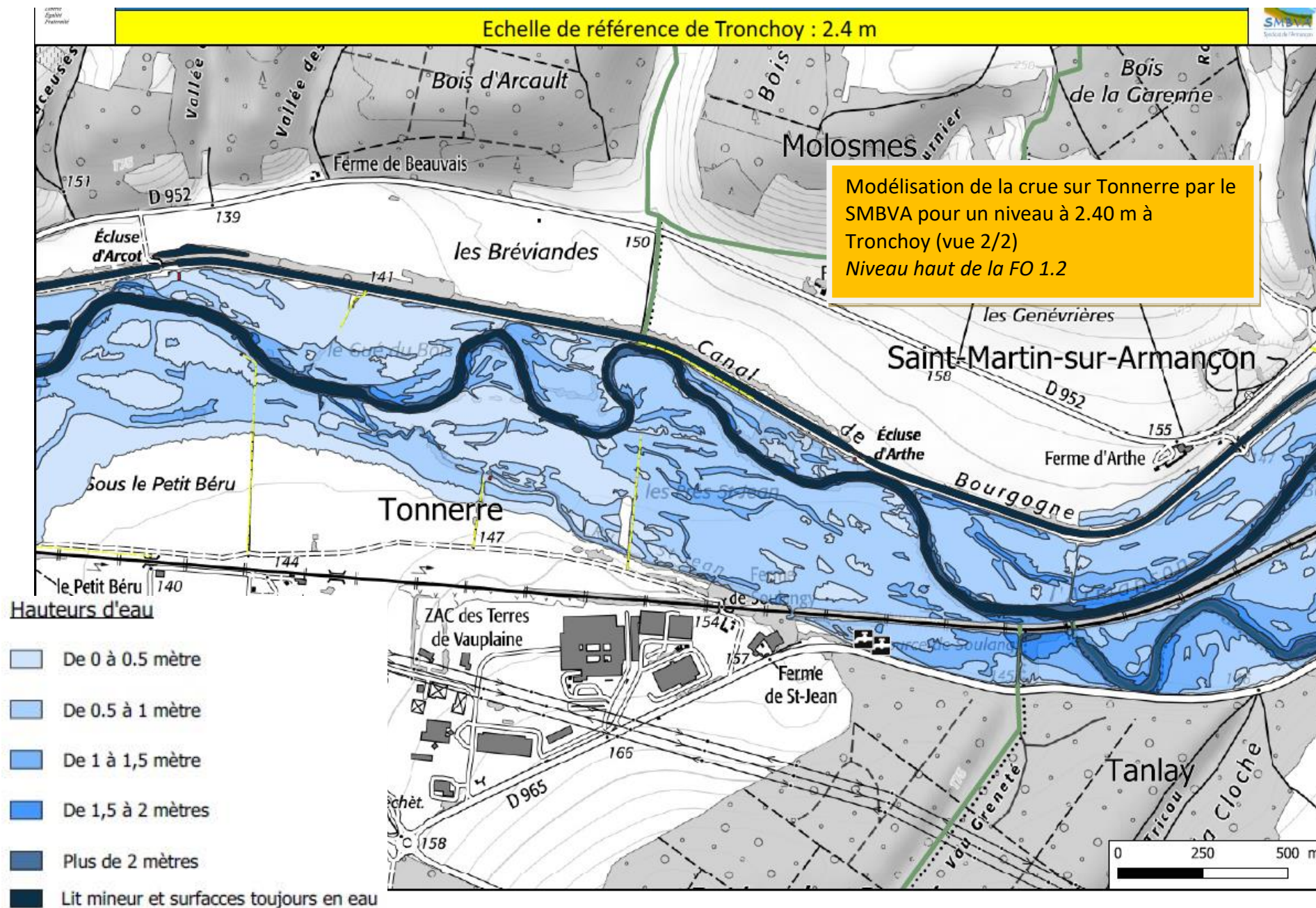
Echelle de référence de Tronchoy : 2.10 m



Echelle de référence de Tronchoy : 2.10 m









Fiche n° 1.3 : Evacuation inondations niveau 1

Niveau supérieur à 2.45 m à Tronchoy **AVEC** rupture de digue de l'Armançon dans le Canal (env. 2.40 Aisy)

Indiquer l'heure
de l'action

Dans cette situation, le risque d'inondation de l'avenue de Montabaur est très élevé et une évacuation des riverains doit être envisagée. Les riverains en zone rouge commencent à être impactés, ceux en zone bleue doivent se préparer.

Date de début de
l'évènement :

			Communes de Tanlay à Germigny	
Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Vérifier que les points 1 à 21 ont déjà été réalisés	Fiches alerte 1.1 et 1.2
2		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure en mairie (= PCC) suivant l'atteinte du niveau, pour organiser les actions à mettre en place – à minima les services internes de la mairie (PM/ST/élus) → Lire la présente fiche et répartir les actions Réserver les places devant la mairie si le SDIS doit faire un poste de commandement (PC) en mairie	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus du PCA + VNF (03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05) + SMBVA (06 01 72 32 06) + CITD (Centre d'Interventions Techniques Départemental) si besoin de matériel
3		EO	Préparer la valise PCS et vérifier son équipement personnel (bottes et vêtement de pluie)	Prendre une copie du listing des riverains recensés en zone inondable. En cas de besoin, le service Etat Civil et/ou urbanisme peuvent effectuer une extraction des listes électorales et/ou taxe habitation pour les rues concernées.
4		MP	Renforcer la cellule téléphonique	Installer devant un poste téléphonique les élus et agents disponibles
5		AB	Prévenir la Préfecture que le niveau supérieur du PCS est ouvert et qu'une évacuation des riverains de l'avenue de Montabaur est envisageable	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
6		AB	Contacteur les riverains recensés situés en zone inondable bleue et rouge - (les riverains en zone rouge ont déjà été informés précédemment, leur dire que le niveau augmente encore)	Cf. Annuaire en annexe Message « L'Armançon est en crue, nous appelons à la plus grande vigilance, le maximum sera atteint vers [...], cependant cela n'atteint pas la crue de 2013, mais équivalente à celle de 2018 »



7		CC/ CR/EO	Se rendre avenue de Montabaur avec la Gendarmerie et le SDIS pour faire le point sur une potentielle évacuation	CC+ EO + CR + PM+ Resp. ST + DGS (07 54 38 27 29)
8		Ccl	Marquer les bouches d'égout avec les tiges métalliques avant inondation + marquer à la bombe le niveau de l'eau pour vérifier l'évolution de la montée (trait avec HH:MM)	Utiliser les bombes de peinture dans la valise PCS ou aux ateliers
9		Ccl	Vérifier avec l'UTR pour la mise en place d'un barriérage complet sur l'avenue de Montabaur	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 Astreinte : 06 84 43 34 43
10		Ccl	Contacteur Enedis et GRDF pour envisager une coupure des rues touchées. Attention, les riverains devront couper leur compteur avant coupure générale.	GRT Gaz : 0 810 433 089 – 06 08 73 32 92 ENEDIS : 0 811 01 02 12 – 03 86 48 51 11
11		EO/AB	Effectuer le recensement des riverains présents à leur domicile et contacter ceux qui sont absents	<i>Message « L'Armançon est en crue, nous appelons à la plus grande vigilance, le maximum sera atteint vers [...], cependant cela n'atteint pas la crue de 2013, mais équivalente à celle de 2018 »</i>
Avec la rupture de digue, et si les prévisions à Tronchoy prévoient un niveau supérieur à 2.5 m, une évacuation sera nécessaire :				
12		EO	Recenser les riverains à évacuer. <i>Certains riverains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation inondation (cf. Annexe)
13		EO	Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux riverains qui quittent leur domicile. Transmettre les fiches complétées au PCC dans les meilleurs délais	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe
14		MP	Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...)	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir fiche 1.5. Si utilisation du gymnase, suivre les points suivants
15		CDF	<i>Si les moyens de la collectivité ne sont pas suffisants</i> , contacter la Croix Rouge pour obtenir un lot d'hébergement d'urgence	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95
16		Elus/ST	Aider les riverains le nécessitant à surélever leur mobilier	Utilisation de la palette de parpaing aux ST prévue à cet effet



PCS de Tonnerre

Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **17** sur **79**
PCS V5

17		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
18		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement de la Croix Rouge si réquisitionnée	
19		CDF	Préparer, au gymnase, un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
20		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>
21		PM	Transporter les riverains le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
22		CR	Organiser le PCC, le PC du SDIS en mairie (bloquer les places devant la mairie si non fait)	Compléter et fournir la fiche des n° d'urgence site PC nuit aux bénévoles de la Croix Rouge au gymnase
23		CDF	Prévoir le ravitaillement (repas et boissons) du PC, des bénévoles de la Croix Rouge et des riverains évacués	En fonction du nombre de personne et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats (utiliser la carte Auchan PCS) ou utiliser des colis CCAS suivant l'heure
24		AB	Prévenir le service des transports du Conseil Régional et le Collège de la fermeture de l'avenue de Montabaur et donc de la nécessité de réorganiser les transports scolaires pour le collège : <i>Mettre en double sens de circulation la rue Abel Minard</i>	Mme Revol : 03 86 72 86 96 ou F. Prudent (Direction Mobilités et Infrastructures) 03 80 44 40 50 Transdev (transport scolaire) : Mylène Cavailles, chargée de gestion commerciale : mylene.cavailles@transdev.com - 03 86 75 80 80 Collège : 03 86 55 10 67
25		PM	Informar la gendarmerie de la mise en double sens de circulation la rue Abel Minard et demander des effectifs permettant d'aider la PM pour les demi-tours aux extrémités de la rue	Gendarmerie : 03 86 55 17 17



26		PM	Faire déplacer les voitures sur le parking de la crèche pour que les bus puissent faire demi-tour - Contacter l'Ilot Bambins (ou la CCLTB) et la piscine	Ilot Bambins : 03 86 55 10 52 CCLTB : 03 86 54 86 11 Éric Pourantru – Piscine : 03 86 55 20 44 ou 06 49 92 35 48
27		AB	<i>Si nécessaire</i> , faire un point avec la Préfecture pour l'informer des mesures prises	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
28		MP	Organiser des points réguliers au PCC	Contacteur les élus, agents et services de l'Etat
29		CR	Informar la population si des éléments nouveaux doivent être portés à leur connaissance	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)

A ce stade, faire le point. 2 possibilités :

- ➡ 1. Si la décrue est amorcée depuis minimum 24h consécutives, que le niveau à Aisy est inférieur à 1,90m (<http://www.vigicrues.gouv.fr/aisy>), que le camping (si utilisé) et les ponts SNCF sont praticables : lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;
- ➡ 2. Si les prévisions montrent que le niveau à Tronchoy ne cesse d'augmenter, se préparer à ouvrir la fiche 1.4 pour une **évacuation complète** des zones inondables.

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 1.4 : Evacuation inondations niveau 2

Niveau environ à 2.70 m à Tronchoy

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure
de l'action

La fiche 1.4 est ouverte à la suite de la fiche 1.3 : le niveau de l'Armançon augmente toujours. L'avenue de Montabaur a été évacuée. Il y a désormais un risque sur les autres zones inondables du PPRI (zone bleu et rouge) tel qu'en 2013 voire 1910. Une évacuation générale des zones est à prévoir.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Vérifier que les points des fiches alertes 1.2 et 1.3 ont déjà été réalisés	Fiches alerte 1.2 + 1.3
2		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure, au PCC, qui suit l'atteinte du niveau en mairie pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation → Répartir les bénévoles par secteur → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus du PCA + VNF (03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05) + SMBVA (06 01 72 32 06) + CITD (Centre d'Interventions Techniques Départemental) pour les arbres et matériel urgent
3		EO	Répartir les équipes par secteur et se rendre sur place : - Secteur 1 : Avenue Montabaur + A. Briand + Chevalier d'Eon + Pont - Secteur 2 : Grévin + Paix + Fraternité + Santé + Bonneterie + Guinandes - Secteur 3 : Tanneries+ Saint-Nicolas + Pâtis + Pré-st-Adrien + Moulin + République	Vérifier son équipement personnel (bottes et vêtement de pluie) Prendre une copie du listing des riverains recensés en zone inondable. En cas de besoin, le service Etat Civil et/ou urbanisme peuvent effectuer une extraction des listes électorales et/ou taxe habitation pour les rues concernées.
4		Ccl	Pour chaque secteur : Marquer les bouches d'égout avec les tiges métalliques avant inondation + marquer à la bombe le niveau de l'eau pour vérifier l'évolution de la montée (trait avec HH:MM)	Utiliser les bombes de peinture dans la valise PCS et aux ateliers
5		Ccl	Vérifier avec l'UTR pour la mise en place d'un barriérage complet pour chaque secteur	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 Astreinte : 06 84 43 34 43
6		Ccl	Contacteur Enedis et GRT gaz pour envisager une coupure des rues touchées. Attention, les riverains devront couper leur compteur avant coupure générale.	GRT Gaz : 0 810 433 089 – 06 08 73 32 92 ENEDIS : 0 811 01 02 12 – 03 86 48 51 11



PCS de Tonnerre

Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **20** sur **79**
PCS V5

7		EO	Pour chaque secteur : effectuer le recensement des riverains présents au domicile et contacter ceux qui sont absents	<i>Message « L'Armançon est en crue, nous appelons à la plus grande vigilance, le maximum sera atteint vers [...], cependant cela n'atteint pas la crue de 2013, mais équivalente à celle de 2018 »</i>
8		EO	Recenser les riverains à évacuer	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation inondation (cf. Annexe)
9		EO	Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux riverains qui quittent leur domicile. Transmettre les fiches complétées au PCC dans les meilleurs délais.	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe
10		MP	Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...). <i>Certains riverains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS et envisager leur évacuation Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir fiche 1.5. Si le gymnase est suffisant, ne pas tenir compte des points suivants
11		CDF	<i>Si ouverture de lieu(x) d'hébergement supplémentaire(s),</i> contacter de nouveau la Croix Rouge pour obtenir des équipes et moyens complémentaires	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95
12		Elus	Aider les riverains le nécessitant à surélever leur mobilier	Utilisation de la palette de parpaing aux ST prévue à cet effet
13		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer les autres lieux d'hébergement	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Déconnecter les alarmes éventuelles et revoir le planning de réservation de la salle Marland et du Centre Social. Installer les tables et les chaises
14		Resp. Hbgt	Se rendre au lieu d'hébergement et attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement du renfort de la Croix Rouge	
15		CDF	Préparer un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
16		CDF	<i>Si nécessité médicale,</i> prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>



PCS de Tonnerre Fiches Opérationnelles

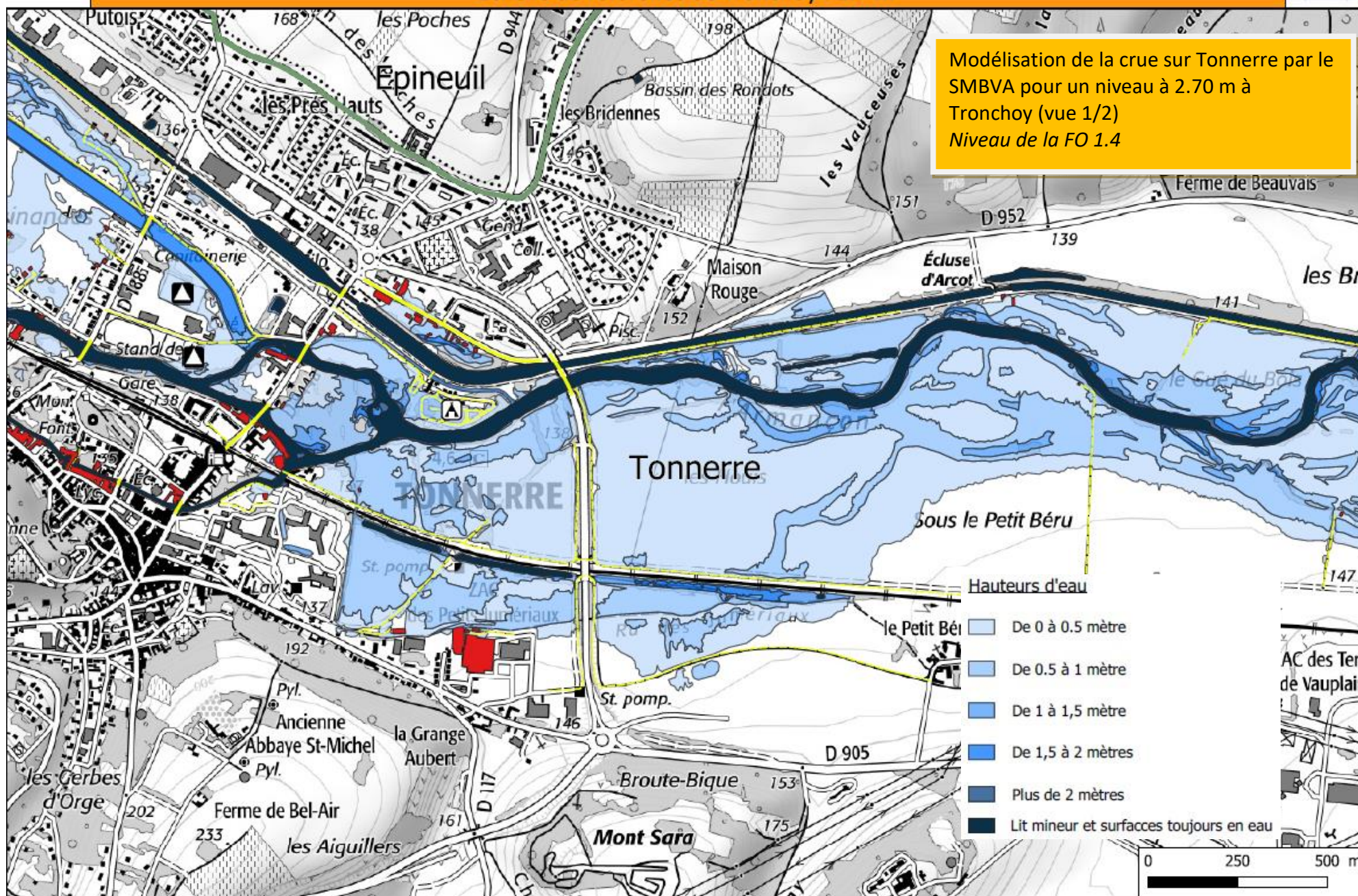
MàJ : 01/10/23
Page **21** sur **79**
PCS V5

17		PM	Transporter les riverains le souhaitant jusqu'au lieu d'hébergement	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
18		CDF	Prévoir le ravitaillement (repas et boissons) du PCC, des bénévoles de la Croix Rouge et des riverains évacués	En fonction du nombre de personnes et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats (utiliser la carte Auchan PCS) ou utiliser des colis CCAS suivant l'heure
19		MP	Faire le point au PCC	Mettre à jour la fiche des n° d'urgence « site PC nuit » et la redonner aux bénévoles de la Croix Rouge et responsables d'hébergement
20		AB	Prévenir le lycée pour transmission de l'information au service des transports aux parents, de la fermeture des rues du Pâtis, Claude Aillot.	03 86 55 08 01
21		AB	Informers de la fermeture des accès au niveau du Pâtis : CCLTB, Gare, Ecole Dolto, Mission Locale, Médecins, Maison de Santé, AIST, Médiathèque, Pharmacie de la République, Laboratoire d'analyses, lycée, et Chantal PRIEUR (pour les entreprises)	Voir annuaire en annexe
22		PM	Faire le point sur le barriérage et la surveillance nocturne des habitations avec la Gendarmerie	03 86 55 17 17
23		MP	Organiser des points réguliers au PCC	Contacter les élus, agents et services de l'Etat
24		AB	Si nécessaire, faire un point avec la Préfecture pour l'informer des mesures prises	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
25		CR	Informers la population si des éléments nouveaux doivent être portés à leur connaissance	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)

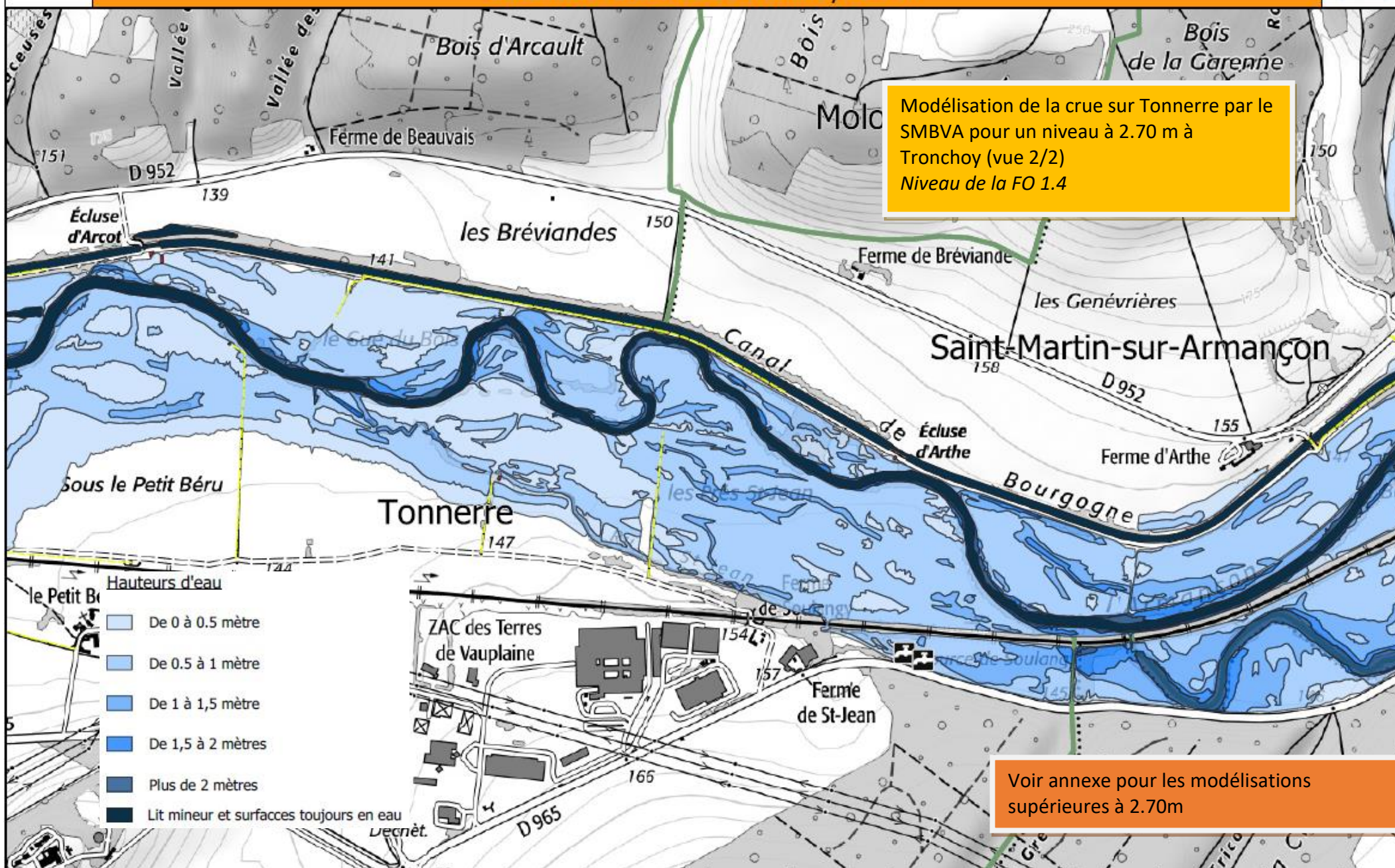
Lorsque la décrue sera amorcée depuis minimum 48h consécutives, que le niveau à Aisy sera inférieur à 1,90m (<http://www.vigicrues.gouv.fr/aisy>), que le camping (si utilisé) et les ponts SNCF seront praticables : lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :

Echelle de référence de Tronchoy : 2.7 m



Echelle de référence de Tronchoy : 2.7 m



Voir annexe pour les modélisations supérieures à 2.70m



Fiche n° 1.5 : Annexes pour les évacuations (quel que soit l'évènement)

Les points de la fiche 1.5 rassemblent les éléments à mettre en place en cas d'évacuation. Ils sont tous ou partiellement utilisables, selon la situation. Ils sont également applicables dans tous les cas d'évacuation pas seulement pour les inondations.

Indiquer l'heure
de l'action

1. Besoin de plateaux repas de l'hôpital :

Resp	Heure	Mission à réaliser	Moyens
CDF		Contacter l'hôpital si besoin de repas	Les sinistrés devront être accompagnés en groupe par un référent de la mairie. Un compte est créé pour que la facture soit transmise en mairie.

En fonction du nombre de repas nécessaire, il est possible d'effectuer les achats (sandwichs...) grâce à la carte Auchan PCS qui se trouve dans la valise PCS ou via la CB régie d'avance DGS.

2. Nombre de sinistrés < 6 : hébergement à l'hôtel :

Resp	Heure	Mission à réaliser	Moyens
CDF		Vérifier la capacité d'hébergement et les conditions (animaux acceptés ou non)	Hôtel Restaurant du Centre : 03 86 55 10 56 environ 45€ Auberge de Bourgogne 03 86 54 41 41 environ 89€
EO		Rassembler les sinistrés et les emmener à l'hôtel	PM ou ST ou Prêt à partir en fonction du nombre de personnes.

En fonction du nombre de sinistrés et de l'occupation des logements d'urgence, il est possible d'utiliser ces derniers, pour cela se rapprocher du CCAS et de l' élu d'astreinte CCAS.

3. Présence d'animaux non accueillis par les hébergements :

Resp	Heure	Mission à réaliser	Moyens
AB		Contacter vétérinaires et associations pour demander s'ils peuvent héberger provisoirement les animaux des sinistrés	Ladycat association (chat seulement) : 06 48 01 55 77 Mme Desreaux vétérinaire : 03 86 55 20 52 SELARL Deborne vétérinaire 03 86 55 12 48

Si le sinistre rencontré n'est pas l'inondation, il est possible d'utiliser le chenil aux ateliers des services techniques.



Indiquer l'heure
de l'action

4. Utilisation d'hébergements communaux :

Resp	Heure	Mission à réaliser	Moyens
EO		Faire une réunion interne d'organisation <i>Lire la présente fiche et répartir les actions</i>	Maire + PCA complet + autres élus et agents mobilisés
EO		Recenser les sinistrés à évacuer. <i>Certains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation relative au sinistre rencontré (cf. annexe des Fiches Opérationnelles)
EO		Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux sinistrés et les transmettre complétées au PCC dans les meilleurs délais	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe des Fiches Opérationnelles
MP		Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...)	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir point précédent
EO		Choisir l'hébergement adéquat (le plus proche du lieu sinistré ou le gymnase pour les inondations)	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques et déconnecter éventuellement l'alarme
CDF		<i>Si les moyens de la collectivité sont insuffisants</i> , contacter la Croix Rouge pour obtenir un lot d'hébergement d'urgence	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95
Ccl		<i>Commencer</i> à préparer le lieu d'hébergement	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Pour le gymnase : Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
Resp. Hbgt		Se rendre au lieu d'hébergement pour attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement de la Croix Rouge si réquisitionnée	
CDF		Créer un lieu de réunion, d'attente (échange et écoute)	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS



CDF		<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des sinistrés ont été évacués, nous vous contacterons selon les besoins. »</i>
PM		Transporter les sinistrés le souhaitant jusqu'au lieu d'hébergement	En fonction du nombre de personnes : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 personnes)
CDF		Suivant la situation, prévoir le ravitaillement des bénévoles de la Croix Rouge et des sinistrés évacués	En fonction du nombre de personnes et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats ou utiliser des colis CCAS suivant l'heure

Note : la Croix Rouge possède une formation pour l'accompagnement psychologique immédiat des sinistrés. Il peut être souhaitable pour tous les sinistrés, même ceux étant relogés chez un tiers, de partager un moment d'échange et d'écoute sur le lieu d'hébergement avant de retrouver le tiers.

5. Transport des sinistrés nécessitant un transporteur

En vertu de son pouvoir de police, le maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune. Le pouvoir de réquisition du maire, n'étant pas expressément traité dans les textes réglementaires, découle de la jurisprudence.

Indiquer l'heure
de l'action

Resp	Heure	Mission à réaliser	Moyens
AB		Après décision prise par EO d'évacuer, contacter les transporteurs et faire le lien avec la PM.	Prêt à partir au 03 25 70 52 31 (n° standard bascule vers l'astreinte – insister au besoin) Transdev : 03 86 75 80 80 - M. Chauveau 06 22 73 16 99
PM		Définir avec le transporteur un lieu de rassemblement (accessible pour les manœuvres du bus) proche du sinistre pour transporter les sinistrés vers le lieu d'hébergement	Voir annexe 16
PM		Prendre, si nécessaire, les arrêtés de réquisition	Cf. Procédure gestion des actes administratifs - Voir modèles sur internet ou Vie Communale



Fiche n° 2.1 : Ruissellement – coulée de boue

Indiquer l'heure
de l'action



Le ruissellement et les coulées de boue sont dus à de fortes précipitations. Aussi il est probable que les fiches 1.1 et 1.2 soient ouvertes.

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		MP	Faire le point sur les fiches 1.1 et 1.2 et mettre en place les actions nécessaires desdites fiches	Fiches opérationnelles 1.1 et 1.2
4		CR	Convoquer la cellule de crise dans l'heure en mairie (=PCC) → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation dans le quartier de Maison Rouge → Faire le point si une évacuation est nécessaire Réserver les places devant la mairie si le SDIS doit faire un PC en mairie	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus du PCA
5		Ccl	Faire le point avec l'UTR sur la circulation dans le quartier de Maison Rouge	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43 ; Déviations routes RD 202 (Vaulichères) et Chemin Rural n°3 dit des Lourdes ; quartiers menacés : Bridennes, Charloups, Maison Rouge
6		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
7		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
8		AB	Si nécessaire, prendre les arrêtés d'interdiction de circulation	Cf. Procédure gestion des actes administratifs - Voir modèles sur internet ou Vie Communale
9		AB	Prévenir les riverains et ERP en zone de ruissellement/coulée	Cf. PCS - § Recensement
10		PM	Faire une circulation avec véhicules ou à pied, selon le nombre de rues touchées	Avec mégaphone en roulant doucement ou en porte à porte suivant la situation, utiliser la fiche de suivi « circuit d'alerte coulée » Message : « Les intempéries engendrent des coulées de boue, • La RD 202 est fermée, Surélevez les meubles, amarrez les cuves • Mettez les produits toxiques, les véhicules, les denrées alimentaires



PCS de Tonnerre

Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **28** sur **79**
PCS V5

				<i>à l'abri de la coulée, Coupez le gaz et l'électricité, Faites une réserve d'eau potable</i> <i>Fermez les portes, aérations, soupiraux, fenêtres, Montez dans les étages supérieurs avec des vivres, eau potable, radio sur piles. Restez à l'écoute des médias »</i>
11		CR	Contacteur la presse + Auchan + Leclerc + hôpital pour information générale puis post Réseaux sociaux et site de la ville.	Cf. Annuaire en annexe <i>Message : « les intempéries provoquent des coulées de boues, les quartiers menacés sont Bridennes, Charloups, Maison Rouge, la RD 202 est fermée »</i>
12		AB	Contacteur la Préfecture pour l'informer des mesures prises	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)

A ce stade, faire le point. 2 possibilités :



1. Si la coulée de boue cesse et que les ponts et routes sont praticables, lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;



2. Si une évacuation est nécessaire :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
12		EO	Recenser les riverains à évacuer. <i>Certains riverains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation Ruissèlement (cf. Annexe)
13		EO	Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux riverains qui quittent leur domicile. Transmettre les fiches complétées au PCC dans les meilleurs délais	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe
14		MP	Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...)	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir fiche 1.5. Si utilisation du gymnase, suivre les points suivants
15		CDF	<i>Si les moyens de la collectivité sont insuffisants</i> , contacter la Croix Rouge pour obtenir un lot d'hébergement d'urgence	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95



16		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
17		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement de la Croix Rouge si réquisitionnée	
18		CDF	Préparer au gymnase un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
19		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>
20		PM	Organiser le transport des riverains le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
21		CR	Organiser le PC du SDIS en mairie (bloquer les places devant la mairie si non fait)	Compléter et fournir la fiche des n° d'urgence « site PC nuit » aux bénévoles de la Croix Rouge au gymnase
22		CDF	Prévoir le ravitaillement (repas et boissons) du PC, des bénévoles de la Croix Rouge et des riverains évacués	En fonction du nombre de personnes et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats (utiliser la carte Auchan PCS) ou, en dernier recours, utiliser la Banque alimentaire du CCAS.

Lorsque les rues sont praticables : levée du PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 3.1 : Mouvement de terrain – Vérification / Surveillance

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure
de l'action

Le mouvement de terrain est généralement dû à de fortes précipitations. Cette fiche est déclenchée après **3 jours de pluie consécutifs** suivie, éventuellement, d'une période de forte chaleur, ce qui peut provoquer le décrochement de blocs de pierre. Pour cette fiche, le déclenchement du PCS se fait interne uniquement.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Faire le point toutes les 24h avec les propriétaires des parcelles AL263-258-394 (M. Juillet) pour le 151 rue Campenon et AP 129 pour le 33 Faubourg Saint Michel (Mme Harandsoy)	Riverains en zone rouge cf. §. Recensements.
2		Ccl	Prévoir une visite de terrain selon les informations transmises par les riverains	Prendre les photos nécessaires En cas d'intervention sur la rue Campenon, contacter le CITD car cette rue est une Route départementale (D43).
3		AB	Ouvrir une main courante et retranscrire toutes les actions et informations	Utilisation de la présente FO
4		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
5		MP	Maintenir une surveillance hebdomadaire durant 1 mois	Prendre les photos nécessaires

A ce stade, faire le point. 2 possibilités :

- ➡ 1. Si la falaise ne menace pas les habitations et que les intempéries cessent, lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;
- ➡ 2. Si les intempéries persistent et que des blocs se détachent de la falaise, mettre en place les actions de la fiche 3.2

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 3.2 : Mouvement de terrain – Effondrement de falaise

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure
de l'action

Les blocs de pierre se détachent de la falaise dans les parcelles de la rue Campenon et dans le Faubourg Saint Michel.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		MP	Faire le point sur l'ensemble des parcelles de rue Campenon et AP 129 et du Faubourg Saint Michel identifiées par Alp'Géorisques	Contacten tous les riverains recensés. Si chutes de bloc : déconseiller aux riverains d'occuper les pièces situées proche de la falaise.
4		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure en mairie =PCC) pour organiser les actions à mettre en place – à minima les services internes de la mairie (PM/ST/élus) → Lire la présente fiche et répartir les actions Réserver les places devant la mairie si le SDIS doit faire un PC en mairie	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus du PCA (sans hébergement)
5		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS Répartir les actions aux Coordinateurs	Mail (ou texto) aux chefs de services
6		AB	Ouvrir la main courante ou continuer celle de la fiche 3.1	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
7		Ccl	Appeler l'UTR	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte : 06 84 43 34 43. Si horaire de fermeture contacter la Gendarmerie 03 86 55 17 17 : Déviations rue du Général Campenon et Faubourg St Michel (D43)
8		Ccl	Prendre les arrêtés d'interdiction de circulation	Cf. Procédure gestion des actes administratifs - Voir modèles sur internet ou Vie Communale
9		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)

A ce stade, faire le point. 2 possibilités :

- ➡ 1. Si la falaise ne menace pas les habitations et que les intempéries cessent, lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire) ;



2. Si une évacuation est nécessaire :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
9		EO	Recenser les riverains à évacuer. <i>Certains riverains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation Falaises (cf. Annexe)
10		EO	Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux riverains qui quittent leur domicile. Transmettre les fiches complétées au PCC dans les meilleurs délais	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe
11		MP	Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...)	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir fiche 1.5. Si utilisation du gymnase, suivre les points suivants
12		CDF	<i>Si les moyens de la collectivité sont insuffisants</i> , contacter la Croix Rouge pour obtenir un lot d'hébergement d'urgence	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95
13		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
14		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement de la Croix Rouge si réquisitionnée	
15		CDF	Préparer au gymnase un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
16		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>



PCS de Tonnerre Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **33** sur **79**
PCS V5

17		PM	Organiser le transport des riverains le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
18		CR	Organiser le PC du SDIS en mairie (bloquer les places devant la mairie si non fait)	Compléter et fournir la fiche des n° d'urgence « site PC nuit » aux bénévoles de la Croix Rouge au gymnase
19		CDF	Prévoir le ravitaillement (repas et boissons) du PC, des bénévoles de la Croix Rouge et des riverains évacués	En fonction du nombre de personne et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats (utiliser la carte Auchan PCS) ou, en dernier recours, utiliser la Banque alimentaire du CCAS.

Si la falaise ne menace plus les habitations et que les intempéries cessent, lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 4.1 : Alerte spéléologique

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure
de l'action

Il s'agit de l'effondrement des cavités souterraines sur le domaine public. L'alerte peut être donnée par les riverains, le CODIS ou la Gendarmerie.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure en mairie (=PCC) pour organiser les actions à mettre en place – à minima les services internes de la mairie (PM/ST/élus) → Lire la présente fiche et répartir les actions Réserver les places devant la mairie si le SDIS doit faire un PC en mairie	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs + Elus du PCA
4		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
5		CR	Selon la situation, informer la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
6		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
7		Ccl	Si l'effondrement survient près de la Fosse Dionne, contacter l'UTR	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43 : Message «effondrement de cavité près de la Fosse Dionne, le CIRD peut-il mettre en place une déviation »
8		PM	Informen les services de secours de la commune.	SDIS 03 86 55 55 50 - Gendarmerie 03 86 55 17 17
9		Ccl+PM	Mettre en place un périmètre de sécurité (si ce n'est pas déjà fait) dans un rayon de 50 m autour de la cavité	Utiliser des barrières avec panneau Route barrée



A ce stade, faire le point. 2 possibilités :

➡ 1. Les autorités estiment que les riverains sont en sécurité, le PCS peut être levé.

➡ 2. Si une évacuation est nécessaire :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
10		EO	Recenser les riverains à évacuer. <i>Certains riverains privilégient le relogement chez un proche. Pour les autres, il y a plusieurs possibilités selon le nombre de personnes à reloger par la collectivité : Hôtel, logement communal (avec ou sans aides de la croix rouge)</i>	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation Falaises (cf. Annexe)
11		EO	Faire remplir la « fiche renseignements évacuation » aux riverains qui quittent leur domicile. Transmettre les fiches complétées au PCC dans les meilleurs délais	Utiliser la fiche renseignements évacuation en annexe
12		MP	Analyser les fiches renseignées pour prendre les mesures nécessaires (animaux, aide médicale, prévention pollution fuel...)	Vérifier si présence de personnes fragiles du listing du CCAS Si utilisation d'hôtel et présence d'animaux : voir fiche 1.5. Si utilisation du gymnase, suivre les points suivants
13		CDF	<i>Si les moyens de la collectivité sont insuffisants</i> , contacter la Croix Rouge pour obtenir un lot d'hébergement d'urgence	Croix Rouge 07 87 88 04 43 ou via la protection Civile en Préfecture 03 86 72 79 95
14		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Mettre la moquette de protection, un téléphone + long fil + tables et chaises
15		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués et éventuellement de la Croix Rouge si réquisitionnée	
16		CDF	Préparer au gymnase un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS



PCS de Tonnerre

Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **36** sur **79**
PCS V5

17		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>
18		PM	Organiser le transport des riverains le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
19		CR	Organiser le PC du SDIS en mairie (bloquer les places devant la mairie si non fait)	Compléter et fournir la fiche des n° d'urgence « site PC nuit » du SDIS aux bénévoles de la Croix Rouge au gymnase
20		CDF	Prévoir le ravitaillement (repas et boissons) du PC SDIS, des bénévoles de la Croix Rouge et des riverains évacués	En fonction du nombre de personne et des moyens déployés par la Croix Rouge, voir la possibilité d'utiliser des plateaux de l'hôpital ou effectuer des achats (utiliser la carte Auchan PCS) ou, en dernier recours, utiliser la Banque alimentaire du CCAS.

Si la zone est sécurisée, lever le PCS (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 5.1 : Risque pandémie – Grippe Aviaire/H5N1(ou autre souche sans transmission inter humaine)

Indiquer l'heure
de l'action

La préfecture ou l'ARS alerte la mairie.

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		MP	Convoquer une réunion pour organiser les actions à mettre en place – à minima les services internes de la mairie → Mettre en place les actions de l'ARS	Coordinateurs + Elus du PCA
4		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
5		AB	Contacter la gendarmerie, le SDIS et les vétérinaires	Cf. Annuaire en annexe <i>Message : « nous avons ouvert le PCS suite de pandémie en cours, nous vous contacterons au fur et à mesure des informations. Merci de nous faire un retour de votre côté. »</i>
6		CR	Informen la population (de façon ciblée ou large selon la situation et les consignes reçues)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
7		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)

En cas de grippe aviaire :

- Instructions PM et ST : *Message : « Pour aller faire le constat d'oiseaux morts, utilisez l'équipement de base : gants et masques FFP2. Pour information, une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine). Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la DDCSPP ou la Préf.*
- Contacter les personnes qui détiennent de la volaille et les vétérinaires
- En cas d'appel téléphonique prévenir de :

Ne pas toucher aux oiseaux morts NI LES ENFOUIR, prévenir la Fédération départementale des chasseurs ou l'Office National de la Chasse de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou la DDCSPP-service vétérinaire.

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 5.2 : Risque pandémique – Virus à transmission humaine (Grippe H1N1 / Ebola / Covid-19...)

Indiquer l'heure
de l'action

L'alerte est déclenchée par la Préfecture par la transmission d'un mail au secrétariat, qui le transmet au Responsable Diffusion d'alerte et au Coordinateur des services.

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne (chefs de Pôle et élus) de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		CR	Convoquer une réunion en mairie pour organiser les actions à mettre en place – à minima les Coordinateurs et Elus du PCA → Lire la présente fiche et répartir les actions	
4		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
5		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
6		CR	Informen la population (de façon ciblée ou large selon la situation et les consignes reçues)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
7			Donner les instructions au personnel	Message : « Utilisez les gants et masques, lavez-vous régulièrement les mains avec du savon selon le schéma affiché aux points d'eau ou avec un gel hydroalcoolique. »
8		CDF	Mettre en place, si nécessaire, une cellule téléphonique pour les personnes fragiles	Utilisation du registre des personnes fragiles Message : « Une pandémie est en cours dans la région - Tout symptôme doit être signalé à un médecin ou au 15 - Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains. »

Des actions complémentaires peuvent être nécessaires en fonction des instructions des autorités (Préfecture, ARS...)

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 6.1 : Canicule

situation : Pic de chaleur et épisode persistant de chaleur

L'alerte est déclenchée par la Météo France (vigilance Jaune) et la Préfecture (via le système GALA) par la transmission d'un mail au secrétariat, qui le transmet au Responsable Diffusion d'alerte et au Coordinateur des services.

Indiquer l'heure de l'action

Date de début de l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		MP	Faire une réunion interne d'organisation Lire la présente fiche et répartir les actions	Mail (ou texto) aux chefs de services
4		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
5		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
6		CR	Informen la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
7		CDF	Mise en place de la cellule téléphonique pour les personnes fragiles	Utilisation du registre des personnes fragiles <i>Message :</i> « Une canicule est en cours dans la région - Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais - Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour : brumisateurs, douche, bain - Boire régulièrement, en petite quantité, même sans soif - Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes : privilégier le matin - Prendre des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés - S'informer en écoutant la radio ou en regardant la télévision - Au besoin, contacter le numéro vert info service 0 800 06 66 66 »



7		Ccl	Faire le point sur les manifestations sportives prévues sur la commune et donner l'infographie de prévention correspondante.	
8		AB	S'assurer de l'affichage de prévention contre la noyade (risque annexe) est bien au tableau d'affichage de la piscine du Camping et de la Cascade.	

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Si la situation évolue vers une canicule, il faut ouvrir la fiche 6.2.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	jaune	Populations fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap.
Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).		
Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.	orange	Populations surexposées : personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, populations en habitat surexposé à la chaleur, sportifs, notamment de plein air
Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.	rouge	



Fiche n° 6.2 : Canicule

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure de
l'action

situation : Canicule et canicule extrême

L'alerte est déclenchée par la Météo France (vigilances Orange et Rouge) **et la Préfecture** (via le système GALA) par la transmission d'un mail au secrétariat, qui le transmet au Responsable Diffusion d'alerte et au Coordinateur des services.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Informar les élus et les coordinateurs sécurité, social, administratif et logistique	Mail.
2		AB	Vérifier la mise en place de la fiche 6.1	Possibilité de photocopier la fiche ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
3		CDF	Vérifier si nécessité d'hébergement de personnes en situation précaire et sans domicile	Registre CCAS
4		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
5		MP	Extension des horaires de la piscine municipale suivant les effectifs du service des sports	
6		Ccl	Faire le point sur la quantité de bouteilles d'eau disponibles en mairie et en commander en cas de nécessité de portage aux personnes fragiles	
7		Ccl	Ouvrir les lieux climatisés et frais	Cf. § annuaire et recensement en annexe
8		AB	Coordonner les affichages obligatoires	Cf. Infographie ARS
9		AB	Contactar l'ARS, la DDCSPP, la gendarmerie, le SDIS et l'hôpital et l'EHPAD + services de santé	Cf. Annuaire en annexe <i>Message : nous avons ouvert le PCS suite au risque canicule en cours, souhaitez-vous que l'on vous contact au fur et à mesure des informations. Merci de nous faire un retour de votre côté, notamment l'augmentation anormale du nombre de décès.</i> Note : s'assurer auprès de l'ARS de la qualité de l'eau potable
10		MP	Planifier 2 réunions quotidiennes (1 matin et 1 en fin d'après-midi) pour faire le point sur les mains courantes	
11		CDF	Le CCAS enregistre sur leur main courante toutes les informations communiquées par les personnes. Si les personnes ne répondent pas, PM/ST ou élu référent se rend à l'adresse pour vérification	

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 7.1 : Risque climatique – Vents violents (Orage, tempêtes...)

L'alerte est déclenchée par la préfecture (via le système GALA).

Date de début de
l'évènement :

Alerte Jaune :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)

Alerte Orange ou Alerte Rouge :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informar en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4			Suivre la carte et les bulletins de vigilance	Meteofrance.com
5		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
6		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
7		Ccl	Contactar l'UTR pour coordonner les éventuelles interventions sur les routes départementales	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43
8		PM	Informar les services de secours de la commune	SDIS 03 86 55 55 50 - Gendarmerie 03 86 55 17 17
9		Ccl	Mettre des affiches d'interdiction d'accès au Grippeau, à la Cascade et au Pâtis, la forêt communale et Capitainerie, square rue de Louvois.	Arrêté général d'interdiction de circulation 2023-079



PCS de Tonnerre Fiches Opérationnelles

MàJ : 01/10/23
Page **43** sur **79**
PCS V5

10		CR	Contacter : Les présidents de sociétés de chasse de Tonnerre, Les organisateurs de manifestations extérieures sur Tonnerre, les gestionnaires de travaux sur VP, le Camping, le Port, les camps scout, les commerçants du marché (si mercredi ou samedi), le lycée (pour vents violents Pâtis, notamment)	Voir le fichier des Manifestations auprès des ST. Pour sociétés de chasse, camping et agriculteurs : cf. § Recensement Pour camp scout : cf. si camp, mail de déclaration DDETCSP au secrétariat (en cas d'impossibilité de contacter par téléphone, voir avec la PM pour se rendre sur le camp), Placier
11		Ccl+AB	Vérifier la valise PCS	Mettre les batteries externes à charger Vérifier les lampes torches, les documents utiles.

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 7.2 : Risque climatique – Neige/Verglas

L'alerte est déclenchée par la préfecture (via le système GALA).

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mise en place du PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Faire une réunion interne d'organisation Lire la présente fiche et répartir les actions	Coordinateurs PCA
3		Ccl	Faire le point sur stock de sel et sable + état de la saleuse + planning astreinte	
4		Ccl	Prendre, éventuellement, les arrêtés nécessaires	Circulation, déneigement... Cf. Procédure gestion des actes administratifs - Voir modèles sur internet ou Vie Communale
5		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
6		AB	Suivre la carte et les bulletins de vigilance	Meteofrance.com
7		CR	Informers la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
8		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opérateur)
9		Ccl	Contacters l'UTR pour coordonner les éventuelles interventions sur les routes départementales	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43
10		PM	Informers, éventuellement, les services de secours de la commune	SDIS 03 86 55 55 50 - Gendarmerie 03 86 55 17 17
11		CDF	Prévenir, selon la situation, les personnes fragiles (CCAS)	Cf. Listing du CCAS

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Rester attentifs pour les transports scolaires.



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 7.3 : Risque climatique – Sécheresse

L'alerte est déclenchée par la Préfecture. La Préfecture envoie l'arrêté pour application du Plan Sécheresse par mail au secrétariat, qui le transmet au Responsable Diffusion d'alerte et au Coordinateur des services

Date de début de
l'évènement :

Niveau 1 : Vigilance (mesures préventives)

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CR	Informar la population par le relais de l'infographie de la Préfecture (disponible sur le réseau : T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
2		MP	Informar les élus et les coordinateurs sécurité, administratif et logistique	Mail
3		AB	Ouvrir une main courante	Document word s'appuyant sur la présente fiche à enregistrer dans T:\Plan Communal de Sauvegarde\3 PCS déclenchés

Le PCS sera levé en même temps que l'arrêté préfectoral Sécheresse (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :

7.1 Mesures applicables aux services et usages publics

- Les mesures suivantes de restriction pour les services et usages publics ne s'appliquent pas dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées, à l'exception de l'interdiction d'arrosage entre 10h et 20h. En cas d'utilisation d'eau de pluie, une signalétique claire et visible indiquant l'origine de l'eau utilisée devra être apposée par la collectivité sur la citerne ou l'ouvrage de stockage.
- Les mesures suivantes de restriction ne s'appliquent en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte.
- En cas de déclenchement du plan canicule par le préfet, l'utilisation d'eau aux points de rafraîchissement n'est pas soumise à restriction.
- Les interdictions suivantes peuvent être levées uniquement pour des motifs impératifs de santé et de salubrité publique ou pour des raisons de sécurité civile, sur demande motivée adressée à la direction départementale des territoires et après obtention d'une dérogation.

Usages	Mesures applicables dès le franchissement du seuil		
	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Piscines ouvertes au public		Remplissage et vidange soumis à autorisation préalable de la direction départementale des territoires après avis du gestionnaire AEP et de l'ARS. La mise à niveau est autorisée dans le respect des obligations sanitaires.	
Lavage des voies et des trottoirs, nettoyage des terrasses, matériels urbains, façades, toitures, surfaces à vocation sportive et de loisirs (hors golfs)	Interdit - sauf avec du matériel haute pression	Interdit	
Arrosage des espaces verts (terrains de sport et golfs mis à part), massifs fleuris, plantations en contenant, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an, publics ou privés	Interdit - sauf arrosage des massifs fleuris, plantations en contenant, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an, de 20 h à 10 h.	Interdit - sauf arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an de 20 h à 10 h.	Interdit
Alimentation des fontaines publiques	Fermeture des fontaines - sauf si elles fonctionnent en circuit fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source.		Fermeture des fontaines si techniquement possible.



Indiquer l'heure de
l'action

Date de début de
l'évènement :

Niveau 2 : Alerte (1^{ères} mesures restrictives)

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CR	Informar la population par le relais de l'infographie de la Préfecture (disponible sur le réseau : T:\Plan Communal de Sauvegarde\2_Gestions des Risques\Risque Sécheresse)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
2		MP	Informar les élus et les coordinateurs sécurité, administratif et logistique	Mail
3		Ccl	Mettre en place les mesures au sein des services techniques	• Arrosages des massifs fleuris, jardinières et balconnières avant 10h00 • Nettoyage des trottoirs et voies interdit sauf matériel haute pression • Arrosage terrain de sport avant 8h00 • (ne pas fermer l'eau aux cimetières pour le moment)
4		Ccl/EP	Tenir un registre de prélèvement en eau pour l'arrosage des terrains de sport	Carnet papier
5		AB	Imprimer l'affichage de restrictions d'eau pour les cimetières et la transmettre aux agents des ST pour affichage	T:\Plan Communal de Sauvegarde\2_Gestions des Risques\Risque Sécheresse \Affiches internes - 4 exp. Pour les cimetières

Le PCS sera levé en même temps que l'arrêté préfectoral Sécheresse (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :

Niveau 3 : Alerte renforcée

Date de début de l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CR	Informar la population par le relais de l'infographie de la Préfecture (disponible sur le réseau : T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
2		MP	Informar les élus et les coordinateurs sécurité, social, administratif et logistique	Mail
3		Ccl	Mettre en place les mesures au sein des services techniques	- Arrosages des massifs fleuris, jardinières et balconnières interdit - Nettoyage des trottoirs et voies interdit (marché couvert compris) - Possibilité de mettre en eau, au stricte nécessaire, la cuve aux jardins familiaux pour l'arrosage des potagers avant 10h00 - Fermer les robinets d'eau aux cimetières - Faire valider le retraits des jardinières et balconnières par la direction - Suspendre les arrosages automatiques aux ronds-points - Maintenir les arrosages des plantations d'arbustes effectuées dans l'année - Stopper le remplissage de la piscine du camping
4		Ccl/EP	Mettre en place les mesures au sein du service des sports	- Arrosage terrains de sport interdit - Remplissage de la piscine soumis à autorisation
5		AB	Imprimer l'affichage de fermeture pour les cimetières et de restriction pour les jardins familiaux => les transmettre aux agents des ST pour affichage	T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse\Affiches internes – 4 exp. Pour les cimetières et 1 pour les jardins familiaux
6		AB	Imprimer le flyer à destination des commerces de centre-ville => les transmettre aux agents de la PM pour distribution	T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse\Affiches internes\Alerte renforcée\Eco – 20 exemplaires
7		MP	Suivant l'évolution de la situation (arrêté + salubrité + canicule) : envisager une demande de dérogation <u>pour salubrité et raisons sanitaires</u>	Voir les documents à communiquer sur l'arrêté en vigueur DDT Police de l'eau ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr - M. Mornet 03 86 48 42 96
8		MP	Faire le point sur les manifestations prévues (feu d'artifice...)	

Date de fin de l'évènement :

Le PCS sera levé en même temps que l'arrêté préfectoral Sécheresse (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Indiquer l'heure de
l'action

Date de début de
l'évènement :

Niveau 4 : Crise

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CR	Informar la population par le relais de l'infographie de la Préfecture (disponible sur le réseau : T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse)	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
2		MP	Informar les élus et les coordinateurs sécurité, administratif et logistique	Mail
3		Ccl	Mettre en place les mesures au sein des services techniques	• Stopper le remplissage de la cuve aux jardins familiaux • Stopper les arrosages des plantations d'arbustes effectuées dans l'année
4		CDF	Contactar les usagers des jardins familiaux	Voir listing
5		AB	Imprimer l'infographie de la Préfecture pour les particuliers et l'afficher aux jardins familiaux => les transmettre aux agents des ST pour affichage	T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse
6		MP	Suivant l'évolution de la situation (arrêté + salubrité + canicule) : envisager une demande de dérogation <u>pour salubrité et raisons sanitaires</u>	Voir les documents à communiquer sur l'arrêté en vigueur DDT Police de l'eau ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr - M. Mornet 03 86 48 42 96

Date de fin de l'évènement :

Le PCS sera levé en même temps que l'arrêté préfectoral Sécheresse (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Fiche n° 8.1 : Accident nucléaire

L'alerte est déclenchée par la Préfecture.

Il est probable qu'une distribution de pastilles d'iode devra être organisée.
Les agents et élus et bénévoles intervenant sur le terrain sont prioritaires sur la prise.

Indiquer l'heure de l'action

Date de début de l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informar en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure qui suit l'alerte, au PCC, pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation → Répartir les bénévoles par secteur → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
6		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat) - mégaphone
7		Ccl	Organiser la distribution de pastilles d'iode	Voir consignes transmises par la préfecture

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Fiche n° 9.1 : Déversements de matières dangereuses

Indiquer l'heure de l'action

L'alerte est déclenchée par la gendarmerie et/ou le SDIS et/ou la Préfecture et/ou la collectivité.

La collectivité viendra en appui des services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Date de début de l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informar en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation / déviation → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA + VNF (03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05) + SMBVA (06 01 72 32 06) pour la prévention pollution des eaux du Canal et de l'Armançon
6		CR	Informar la population. <i>Message :</i> <i>Déversements de matières dangereuses, restez confiné</i> <i>Fermez les portes, aérations, soupiraux, fenêtres : calfeutrez-vous</i> <i>Ne pas fumer et ne pas boire sans avis des autorités sanitaires</i> <i>Arrêter ventilation, chauffage, climatisation</i> <i>Ne vous rendez pas aux écoles, l'école s'occupe d'eux, déclenchement du PPMS.</i> <i>Ne saturez pas le réseau téléphonique</i> <i>Tenez-vous informé en écoutant la radio (France Bleu Auxerre 103.5mhz) ou la télévision</i> <i>Ne sortir qu'à l'annonce de fin d'alerte</i>	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat) + Alertes sonores (voir système audio en centre-ville) – circuit d'information, éventuel, avec le mégaphone

Date de fin de l'évènement :

Si une évacuation est nécessaire utiliser la fiche 1.5.

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 10.1 : Pollution des captages d'eau potable

Date de début de
l'évènement :

L'alerte est déclenchée par l'ARS ou le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET).

La collectivité viendra en appui des services de l'Etat et du SET.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
6		CR	Informen la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat) Alertes sonores (voir système audio en centre-ville) – circuit d'information, éventuel, avec le mégaphone
7		Ccl	Organiser le ravitaillement en eau si nécessaire auprès d'Auchan et Leclerc	Achats possibles via la carte PCS ou CB régie d'avance DGS

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 10.2 : Pollution de l'eau de baignade

Date de début de
l'évènement :

L'alerte est déclenchée par l'ARS.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Contacten l'ARS pour avoir le planning des analyses prévues pour vérifier le niveau de contamination	Analyses conformes = E. Coli <1800 UFC/100ml et Entéro< 660 UFC /100ml
5		AB	Rédiger les arrêtés municipaux nécessaires (interdiction baignade...)	Cf. Procédure gestion des actes administratifs - Voir modèles sur internet ou Vie Communale
6		PM	Mettre en place le balisage de la zone et afficher les arrêtés municipaux	
7		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
8		CR	Informen les services de protection et de santé	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA + VNF (03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05)+ SMBVA (06 01 72 32 06) pour la prévention pollution des eaux du Canal et de l'Armançon
9		CR	Informen la population.	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) + affichage en mairie, camping et Cascade.
10		CR	Contacten le camping pour informen de l'interdiction de baignade au niveau de la Cascade	06 11 23 24 52
11		AB	Contacten la mairie de Tanlay pour vérifier si dysfonctionnement à la STEP de Commissey	06 37 24 09 06 (Eric DELPRAT)

Le PCS est levé si les analyses effectuées par l'ARS sont dans la norme (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 10.3 : Pollution de l'air

L'alerte est déclenchée par la Préfecture ou l'ARS. La Préfecture envoie l'arrêté ou le communiqué de presse, pour application des mesures, par mail au secrétariat, qui le transmet au Responsable Diffusion d'alerte et au Coordinateur des services.

Date de début de l'évènement :

Indiquer l'heure de l'action

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		MP	Coordonner la communication via les différents outils de communication (Application, réseaux sociaux, site...)	Relais de l'infographie de la Préfecture (disponible sur le réseau : T:\Plan Communal de Sauvegarde\2 Gestions des Risques\Risque Sécheresse)
2		MP	Informers les élus et les coordinateurs sécurité, administratif et logistique	Mail ou textos
3		AB	Vérifier le niveau de pollution	Http://www2.prevoir.org
4		AB	Ouvrir une main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		AB	Prévenir la Protection civile l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
6		CR	Informers la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat) + affichage en mairie

Le PCS sera levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 11.1 : Rupture conduite de gaz

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure de
l'action

L'alerte est déclenchée par la gendarmerie et/ou le SDIS et/ou la Préfecture et/ou la collectivité et/ou GRTgaz.

La collectivité viendra en appui des services de l'Etat.

GRTgaz : N° urgence 24h/24h : 0.800.24.61.02 - Responsable de l'équipe Sécurité Industrielle M. Laurent ORIO 06 08 73 23 92

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation routière et piétonne (Voir si mise en place de déviation et/ou d'interdiction de circulation en liaison avec le SRD et la gendarmerie : route de Junay et voie ferrée nécessaire) → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
6		PM	A la demande des autorités mettre en place le périmètre de sécurité	
7		AB	Prévenir les ERP proches ou dans le périmètre (cf. § Recensement dans PCS)	

Si une évacuation est nécessaire utiliser la fiche 1.5

Date de fin de l'évènement :

Le PCS sera levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Fiche n° 11.2 : Délestage électrique

La collectivité surveille le système Ecowatt. En cas de signal rouge : chronologie de J-3 à J0

- J-3 : signal orange ou rouge,
- J-2 confirmation du signal rouge,
- J-1 : 17h00 : départements et secteurs concernés connus, informations détaillées mises en ligne via le site ecowatt → Communes informées par la préfecture et Enedis. Le COD activé dès 17h00.
- J-1 : 21h30 : plan de délestage ajuste si nécessaire aux besoins supplémentaires identifiés par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) → Communes informées par la préfecture et Enedis.
- J0 7h30-13h00 et 18h00-20h00 : coupures tournantes de deux heures environ. Le COD activé dès 7h00.

Indiquer l'heure de
l'action

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informar en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
6		Ccl	Vérifier les moyens de redondance de la collectivité (groupes électrogènes, onduleurs, batteries)	
7		CR	Informar la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
8		CDF	Mise en place de la cellule téléphonique pour les personnes fragiles	Utilisation du registre des personnes fragiles



9		EO	Prévoir, si nécessaire, le lieu d'accueil temporaire pour les personnes fragiles	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation inondation (cf. Annexe)
10		Ccl	<i>Commencer</i> à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
11		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués	
12		CDF	Préparer au gymnase un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
13		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00. <i>Message « des riverains vont être évacués, nous vous contacterons si besoin de soins. »</i>
14		PM	Transporter les riverains le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
15		AB	<i>Si nécessaire</i> , faire un point avec la Préfecture pour l'informer des mesures prises	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
16		MP	Organiser des points réguliers au PCC	Contacter les élus et agents répartis pour rassemblement
17		CR	Informar la population si des éléments nouveaux doivent être portés à leur connaissance	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)
18		PM	Organiser le retour des riverains chez eux	En fonction du nombre de personne : PM / ST / Elus Si grand nombre : contacter les transporteurs

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé par les autorités.



Fiche n° 12.1 : Accident ICPE

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure de
l'action

L'alerte est déclenchée par la gendarmerie et/ou le SDIS et/ou la Préfecture et/ou la collectivité.

La collectivité viendra en appui des services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation / déviation → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA + VNF (03 86 54 82 70 ou 03 86 43 44 05) + SMBVA (06 01 72 32 06) pour la prévention pollution des eaux du Canal et de l'Armançon
6		CR	Informen la population.	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat) Circuit d'information, éventuel, avec le mégaphone
6		PM	A la demande des autorités, mettre en place le périmètre de sécurité	
7		AB	Prévenir les ERP proches ou dans le périmètre (cf. § Recensement dans PCS)	

Date de fin de l'évènement :

Si une évacuation est nécessaire utiliser la fiche 1.5.

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).

En cas de pollution des eaux potable utiliser la fiche 10.1



Indiquer l'heure de
l'action

Fiche n° 13.1 : Arrêt du train (déraillement, acte malveillant, évènement climatique...)

L'alerte est déclenchée par la préfecture ou la gendarmerie ou le SDIS

Date de début de
l'évènement :

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informar en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
7		CR	Si nécessaire, informer la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) (FR-Alert peut être activé par les services de l'Etat)
9		EO	Prévoir, si nécessaire, le lieu d'accueil temporaire pour les personnes fragiles	Utiliser la fiche de suivi circuit d'évacuation inondation (cf. Annexe)
10		Ccl	Commencer à préparer le gymnase	Les clés sont dans la valise PCS ou auprès des agents des services techniques. Contacter Éric Pourantru (06 49 92 35 48) - Déconnecter l'alarme manuellement (2580) + revoir le planning de réservation de la salle de danse. Possibilité de mettre la moquette de protection + tables et chaises
11		Resp. Hbgt	Se rendre au gymnase pour attendre l'arrivée des riverains évacués	
12		CDF	Préparer au gymnase un lieu d'échange et d'écoute	Suivant l'heure : • Utiliser la cafetière du Centre Social. Café, sucre, filtres cuillères, eau, verres, jus de fruits, biscuits de la réserve des



				Vins d'honneur en mairie - voir avec le CCAS pour toute autre fourniture alimentaire. • Ou achats avec la carte Auchan PCS dans la valise PCS ou CB régie d'avance DGS
13		CDF	<i>Si nécessité médicale</i> , prévenir l'hôpital pour information	03 86 54 33 00
14		PM	Transporter les sinistrés le souhaitant jusqu'au gymnase	En fonction du nombre de personne : SDIS / PM / Elus éventuellement. Si grand nombre : contacter un transporteur (bus de 60 pers.)
15		AB	<i>Si nécessaire</i> , faire un point avec la Préfecture pour l'informer des mesures prises	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
16		MP	Organiser des points réguliers au PCC	Contacter les élus et agents répartis pour rassemblement
17		CR	Informar la population si des éléments nouveaux doivent être portés à leur connaissance	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...)

Si nécessité de couchage : cf. fiche 1.5 ou contacter la Croix Rouge

Le PCS est levé par les autorités

Date de fin de l'évènement :



Fiche n° 14.1 : Incendie en zone boisée

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure de
l'action

L'alerte est déclenchée par la gendarmerie et/ou le SDIS et/ou la Préfecture et/ou la collectivité.

La collectivité viendra en appui des services de secours.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure, au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la circulation / déviation → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA
6		CR	Informen la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) Circuit d'information, éventuel, avec le mégaphone – FR-Alert
6		PM	A la demande des autorités, mettre en place le périmètre de sécurité	
7		AB	Prévenir les ERP proches ou dans le périmètre (cf. § Recensement dans PCS)	

Si une évacuation est nécessaire utiliser la fiche 1.5.

Date de fin de l'évènement :

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Fiche n° 14.2 : Incendie d'habitation dans le centre historique

Date de début de
l'évènement :

Indiquer l'heure de
l'action

L'alerte est déclenchée par la gendarmerie et/ou le SDIS et/ou la Préfecture et/ou la collectivité et/ou un riverain.

La collectivité viendra en appui des services de secours.

Point	Heure	Coord	Mission à réaliser	Moyens
1		CC	Transmettre l'alerte pour mettre en place le PCA	Message via whatsapp à la liste des élus
2		MP	Informen en interne de l'ouverture du PCS	Mail (ou texto) aux chefs de services
3		AB	Prévenir la Préfecture de l'ouverture du PCS	03 86 72 79 95 (Protection Civile) et/ou 03 86 72 78 98 (COD)
4		AB	Ouvrir la main courante	Possibilité de photocopier la présente feuille ou de l'utiliser informatiquement par un copié/collé (voir § Main courante dans Mode opératoire)
5		CR	Convoquer une cellule de crise dans l'heure, au PCC, qui suit l'alerte pour organiser les actions à mettre en place. → Lire la présente fiche et répartir les actions → Faire le point sur la situation sur place → Voir si besoin d'intervention d'un architecte expert structurel → Organiser des points réguliers au PCC (env toutes les 2h/3h)	SDIS Tonnerre (03 86 55 55 50) + gendarmerie (03 86 55 17 17) + Coordinateurs et Elus du PCA (architecte : cf. Annuaire en annexe)
6		CR	Contacten les riverains mitoyens de l'habitation touchée	Contacts personnels
7		CR	Informen la population	Outil de communication de la collectivité (Réseaux sociaux, Applications, Panneaux lumineux...) Circuit d'information, éventuel, avec le mégaphone
8		PM	A la demande des autorités, mettre en place le périmètre de sécurité	

Date de fin de l'évènement :

Si une évacuation est nécessaire utiliser la fiche 1.5.

Le PCS est levé en même temps que l'alerte (voir § Levée du PCS dans Mode opératoire).



Fiche n° 15.1 : Risque terroriste

Cette fiche est créée à la demande des directeurs des écoles en vue du PPMS. Elle ne prend donc en compte que les lieux fréquentés par les établissements scolaires.

Lieu de l'attaque	Lieu confinement	Fuite
Piscine	En sous-sol à la salle de musculation	Parking situé en sous-sol à la salle de musculation
Gymnase	Le vestiaire respectif de la salle de sport	Si l'attaque se fait par l'entrée principale, le lieu de sécurité est la rue du Maréchal Leclerc, si l'attaque se fait par derrière, le lieu de sécurité est la Gendarmerie se situe à 20m sur la rue Abel Minard. Par les issus de secours des salles (dojo et danse)
Médiathèque	Salle des archives	Sorties possibles : par l'arrière du bâtiment,
Cinéma	Salles	Par la porte latérale



Annuaire de crise et Recensements

1. Annuaire général de crise

Annexe 1

2. Coordonnées d'astreintes des prestataires sur la commune :

- Pour les installations GAZ : GRDF au 0800 47 33 33 – Interlocutrice Collectivités Mme Leslie ARNOULT au 06 65 74 79 24
- Pour les installations téléphoniques : ORANGE au 0800 083 083 – Interlocuteur Collectivités Mr Alexandre ORCEL au 07 87 87 84 50 (code INSEE 89418 si nécessaire)
- Pour les installations électriques :
 - o ENEDIS au 0811 01 02 12
 - o Centre d'Appel Dépannage Enedis au numéro dédié aux Collectivités Locales : 08 11 01 02 12 (suivi du code INSEE 89418).
 - o Consulter le site Enedis.fr pour consulter en direct l'état du réseau public de distribution d'électricité, lien direct : <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>
 - o MAUDOU Vincent au 06 25 36 19 69 ou AZEVEDO Henrique au 06 20 31 39 15.
- Pour les installations d'éclairage public : Ville de Tonnerre aux numéros d'astreinte 06 18 37 45 00 et 06 18 37 44 69.

3. Lieux

Lieux climatisés • Sémaphore • Îlot aux bambins • Centre Hospitalier du Tonnerrois • Médiathèque • Auchan • Leclerc	Lieux tempérés - ombragés • Pâtis • Notre-Dame • Saint-Pierre Lieux de baignade • Cascade (baignade non surveillée) • Piscine municipale
---	--

4. Etablissements publics et ERP

Nom	Coordonnées
Camping	06 11 23 24 52
Capitainerie	Gérant : M. Vallade 06 18 14 67 29.
CCLTB	03 86 55 39 41
Centre des finances publiques	03 86 54 65 00
Centre hospitalier du Tonnerrois (et EHPAD)	Standard 03 86 54 33 00 Secrétariat de direction : 03 86 54 33 12
Centre Médico scolaire	03 86 55 27 51
Centre Social	03 86 55 03 71
Collège Abel Minard	03 86 55 10 67
Conservatoire	03 86 54 87 11
Ecoles maternelles	André Maire : 03 86 55 02 01
	Dolto : 03 86 55 06 78
	Les Lices : 03 86 55 05 62
	Les Lourdes : 03 86 55 09 71
Ecoles élémentaires	Emile Bernard : 03 86 55 04 07
	Les Lices : 03 86 55 03 54



	Louis Pasteur : 03 86 55 00 36
	Prés-Hauts : 06 28 94 51 42
EPMS	03 86 55 48 90
Gare	03 86 54 66 03
Gymnase	03 86 55 30 39
Lycée Chevalier d'Eon	03 86 55 08 01
Médiathèque	03 86 55 03 82
Piscine	03 86 55 13 26
Crèche L'Îlot Bambins	03 86 55 10 52
Port de plaisance	03 86 55 00 94
Centre de Tonnerre	03 86 55 55 50
Unité Territoriale de Solidarité (CD89)	03 86 54 85 00

5. Commerçants rue de l'Hôpital

Annexe 2

6. Registre Canicule

Annexe 3

Le registre du CCAS de l'année en cours : <T:\CCAS\CCAS\CANICULE>

7. Riverains et ERP en zone inondable (bleue et rouge)

a. Zone rouge

Annexe 4

b. Zone Bleue

Annexe 5

c. Autre zone n'appartenant pas au PPRI mais souvent inondée

Annexe 6

d. Jardins familiaux

Annexe 7

8. Riverains et ERP en zone de ruissellement/coulée V4

Annexe 8

Sont concernés par ce risque (zone bleue) :

Rue Madame E. Coeurderoy, rue de Vau de Levée, rue H. Chanut

4 à 15 rue Maréchal Juin, 2 au 8 rue Isidore Roze, 9 et 11 rue de la Perrière d'Arcault

9. Riverains en zone « Risque Falaise »

Annexe 9

Sont concernés par ce risque :

63-75-91-103-111-113-115-125-133-139-151-165-167- rue du Général Campenon

7 bis 10-12-14 rue de la Pelleterie

27-29-29T-33-35 faubourg Saint-Michel



10. Riverains zone boisée

Annexe 10

Sont concernés par ce risque :

Rues de Vaucoupeau, des Lices, Val Profondes, Val Tiercelin, Georges Pompidou ; Chemins des Vieux Châteaux, des Roches, des Gerbes d'orges, des Commes et des Champs Boudons, Chemin des Roches, Domaine de Chéron

11. Agriculteurs et viticulteurs à contacter en cas d'intempéries

Nom	Type d'exploitation	Adresse à Tonnerre	N° téléphone	Info
Jean-Noël et Fabienne ROUYER	Polyculture et élevage	Le Petit Béru	06 77 35 53 50 - jean-noel.rouyer@sfr.fr	Zone inondable
EARL EMERY	Elevage	Ferme de Nuisement	06 72 53 35 18 – 03 86 75 91 32	Zone inondable
GAEC ZIEGLER	Elevage	Les Brions	03 86 55 02 95	Zone inondable
Alain BACLE	Volailles	Niveau du Pont Saint Nicolas	06 09 28 86 79 - 03 58 16 92 47	Zone inondable
Thierry POULLIN	Exploitation céréalière	Ferme de Fontaine Géry	06 82 27 81 06 Thierry.poullin89@gmail.com	Ferme isolée
André THOMAS	Viticulture	Ferme de la Chappe	06 68 72 13 16	Ferme isolée
Sylvain TROTTI	Viticulture	Rue des Guinandes	06 77 01 01 14 - sylvain.trotti@orange.fr	Zone inondable
Olivier REFAIT	Viticulture	Château du Clos de Vaulichères 3 porte Vignerons	03 86 55 02 74 - 06 83 77 71 62 vaulicheres@orange.fr	Ferme isolée
Domaine Clément	Viticulture	Ferme de la Garenne - Route de tissey	03 86 55 16 30 - 06 89 30 74 08	Ferme isolée
Michel ROUYER	Viticulture	Domaine du Petit Béru Le Petit Béru	03 86 55 29 58 – 06 28 48 13 31	Ferme isolée
GAEC Millet	Viticulture	Ferme Mercault	03 86 75 92 56 – 09 79 24 53 82	Ferme isolée
Gilles DURAND	Viticulture	Ferme de l'Hermitage	03 86 54 46 70	Ferme isolée

12. Liste du personnel des services techniques

Annexe 11

13. Camps scouts

Généralement la DDECSPP nous envoie une information indiquant les dates et lieux des camps scouts. Ils se tiennent généralement au Château de Vaulichères, chez Olivier REFAIT : 03 86 55 02 74 - 06 83 77 71 62
Vaulicheres@orange.fr

14. Codes et Gestion des Système d'alerte

APIC : voir annexe 12

GALA : voir annexe 13

Fiches

15. Fiches de suivi

- Inondation
- Ruissellement – coulée de boue
- Falaises
- Incendie

Fiches hébergement

Fiches de renseignement évacuation

Activation – désactivation du standard téléphonique



FICHE – Circuit d’alerte Inondation

MàJ : 01/10/23

Page **66** sur **79**

PCS V5

Date :	Heure de début de la tournée :	Heure de fin de la tournée :
Noms des agents :		

Nom des rues	Fait	Remarques
Avenue Aristide Briand		
Avenue de Montabaur		
Quai du canal		
Rue de la Bonneterie		
Avenue Alfred Grévin		
Rue des Guinandes		
Rue du Canal		
Rue du Pont		
Rue des Tanneries		
Ruelle des Tanneries		
Rue Saint Nicolas		
Rue de la santé		
Avenue de la Paix		
Rue de la Fraternité		
Rue de la Liberté		
Rue de l’Egalité		
Avenue du chevalier d’Eon		
Rue Claude Aillot		
Rue du Pâtis		
Rue du pré Saint-Adrien		



Date :	Heure de début de l'évacuation :	Heure de fin de l'évacuation :

Nom des rues	Nombre de personnes évacuées	Nombre de personnes relogées chez un tiers	Nombre de personne à reloger par la collectivité	Remarques
Avenue Aristide Briand				
Avenue de Montabaur				
Quai du canal				
Rue de la Bonneterie				
Avenue Alfred Grévin				
Rue des Guinandes				
Rue du Canal				
Rue du Pont				
Rue des Tanneries				
Ruelle des Tanneries				
Rue Saint Nicolas				
Rue de la santé				
Avenue de la Paix				
Rue de la Fraternité				
Rue de la Liberté				
Rue de l'Egalité				
Avenue du chevalier d'Eon				
Rue Claude Aillot				
Rue du Pâtis				
Rue du pré Saint-Adrien				



FICHE – Circuit d’alerte Ruissellement / coulée de boue

MàJ : 01/10/23
Page **68** sur **79**
PCS V5

Date :	Heure de début de la tournée :	Heure de fin de la tournée :
Noms des agents :		

Nom des rues	Nombre de foyers	Fait	Remarques
Rue du Maréchal Juin	11		
Rue Madame Ernest Cœurderoy	16		
Rue Henri Chanot	3		
Rue de Vau de levée	8		
Rue Perrière d’Arcault	1		
Rue Isidore Roze	8		
Rue Georges Henri Carré	10		
Rue des Rondeaux	7		
Route de Vaulichères	17		





FICHE – Circuit d'évacuation Ruissellement / coulée de boue

MàJ : 01/10/23
Page **69** sur **79**
PCS V5

Date :	Heure de début de l'évacuation :	Heure de fin de l'évacuation :

Nom des rues	Nombre de personnes évacuées	Nombre de personnes relogées chez un tiers	Nombre de personne à reloger par la collectivité	Remarques
Route Vaulichères				
Rue des Rondeaux				
Rue Georges Henri Carré				
Rue du Maréchal Juin				
Rue Madame Ernest Cœurderoy				
Rue Henri Chanot				
Rue de Vau de levée				
Rue Perrière d'Arcault				
Rue Isidore Roze				



FICHE Circuit d'alerte Falaises

MàJ : 01/10/23
Page **70** sur **79**
PCS V5

Date :	Heure de début de la tournée :	Heure de fin de la tournée :
Noms des agents :		

Nom des rues	Fait	Remarques
Rue du Général Campenon		
Rue de la Pelleterie		
Rue de la Fosse Dionne		
Chemin du Val Tiercelin		
Chemin du Vieux Château		
Faubourg Saint Michel		
Abbaye Saint Michel		



FICHE Circuit d'évacuation Falaises

MàJ : 01/10/23
Page **71** sur **79**
PCS V5

Date :	Heure de début de l'évacuation :	Heure de fin de l'évacuation :

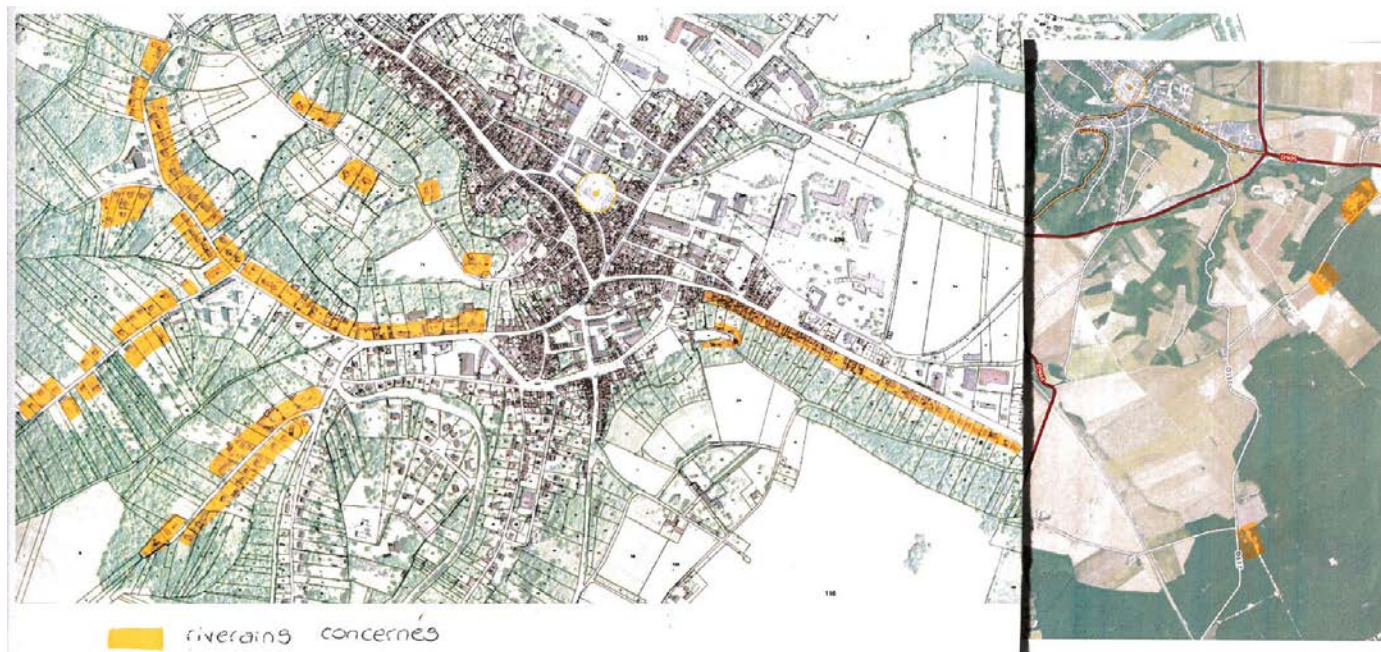
Nom des rues	Nombre de personnes évacuées	Nombre de personnes relogées chez un tiers	Nombre de personne à reloger par la collectivité	Remarques
Rue du Général Campenon				
Rue de la Pelleterie				
Rue de la Fosse Dionne				
Chemin du Val Tiercelin				
Chemin du Vieux Château				
Faubourg Saint Michel				
Abbaye Saint Michel				



Circuit d'alerte :

Date :	Heure de début de la tournée :	Heure de fin de la tournée :
Noms des agents :		

Nom des rues	Fait	Remarques
Chemin des Champs Boudon		
Chemin des Vals Profondes		
Chemin des Vieux Châteaux		
Ferme de Chéron		
Rue de Vaucoupeau		
Rue des Lices		
Rue du Val Thiercelin		
Rue Georges Pompidou		





FICHE Circuit d'évacuation Incendie zone boisée

MàJ : 01/10/23
Page **73** sur **79**
PCS V5

Circuit d'évacuation

Date :	Heure de début de l'évacuation :	Heure de fin de l'évacuation :

Nom des rues	Nombre de personnes évacuées	Nombre de personnes relogées chez un tiers	Nombre de personne à reloger par la collectivité	Remarques
Chemin des Champs Boudon				
Chemin des Vals Profondes				
Chemin des Vieux Châteaux				
Ferme de Chéron				
Rue de Vaucoupeau				
Rue des Lices				
Rue du Val Thiercelin				
Rue Georges Pompidou				



Ces renseignements vous sont demandés afin :

- de prévenir une éventuelle pollution par nappe de fuel,
- de mieux renseigner vos proches s'ils cherchent à vous joindre,
- de mieux vous accueillir,
- de mieux protéger votre habitation en votre absence,
- Ces données sont collectées uniquement pour la gestion de l'évacuation. Elles seront détruites à l'issue de la crise.



Documents à emporter : papier d'identité

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
N° de téléphone joignable 24h/24 :	
Nombre de personnes vivants au foyer (avec nom si différent) :	
Type de chauffage :	
Médicament – traitement :	
Régime alimentaire particulier :	
<u>Relogement provisoire :</u> ☐ Chez particulier – coordonnées : ☐ Croix Rouge	
<u>Animaux :</u>	

Si Tonnerrois

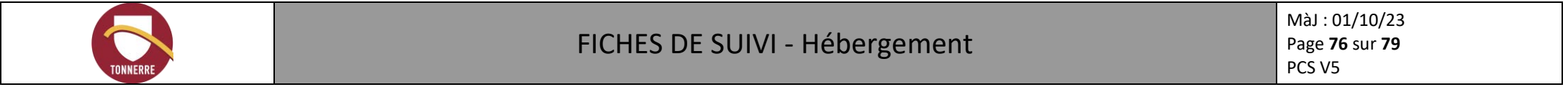
Avant de quitter votre logement, fermer votre compteur de gaz et d'électricité



N° des bénévoles Croix Rouge en place au lieu d'hébergement (à communiquer au Centre opérationnel)

Nom

N° de téléphone



	FICHES DE SUIVI - Hébergement	MàJ : 01/10/23 Page 76 sur 79 PCS V5
---	--	--

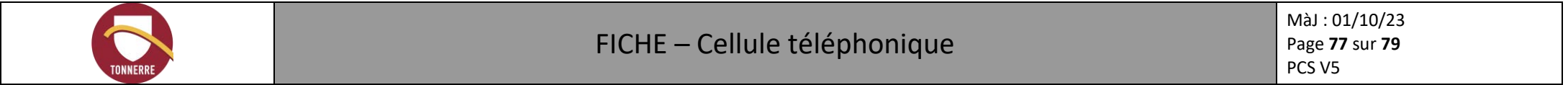
	FICHES DE SUIVI - Hébergement	MàJ : 01/10/23 Page 76 sur 79 PCS V5
---	--	--

	FICHES DE SUIVI - Hébergement	MàJ : 01/10/23 Page 76 sur 79 PCS V5
---	--	--

	FICHES DE SUIVI - Hébergement	MàJ : 01/10/23 Page 76 sur 79 PCS V5
---	--	--

T3 : SALLE POLYVALENTE CENTRE SOCIAL : 03 86 55 03 71

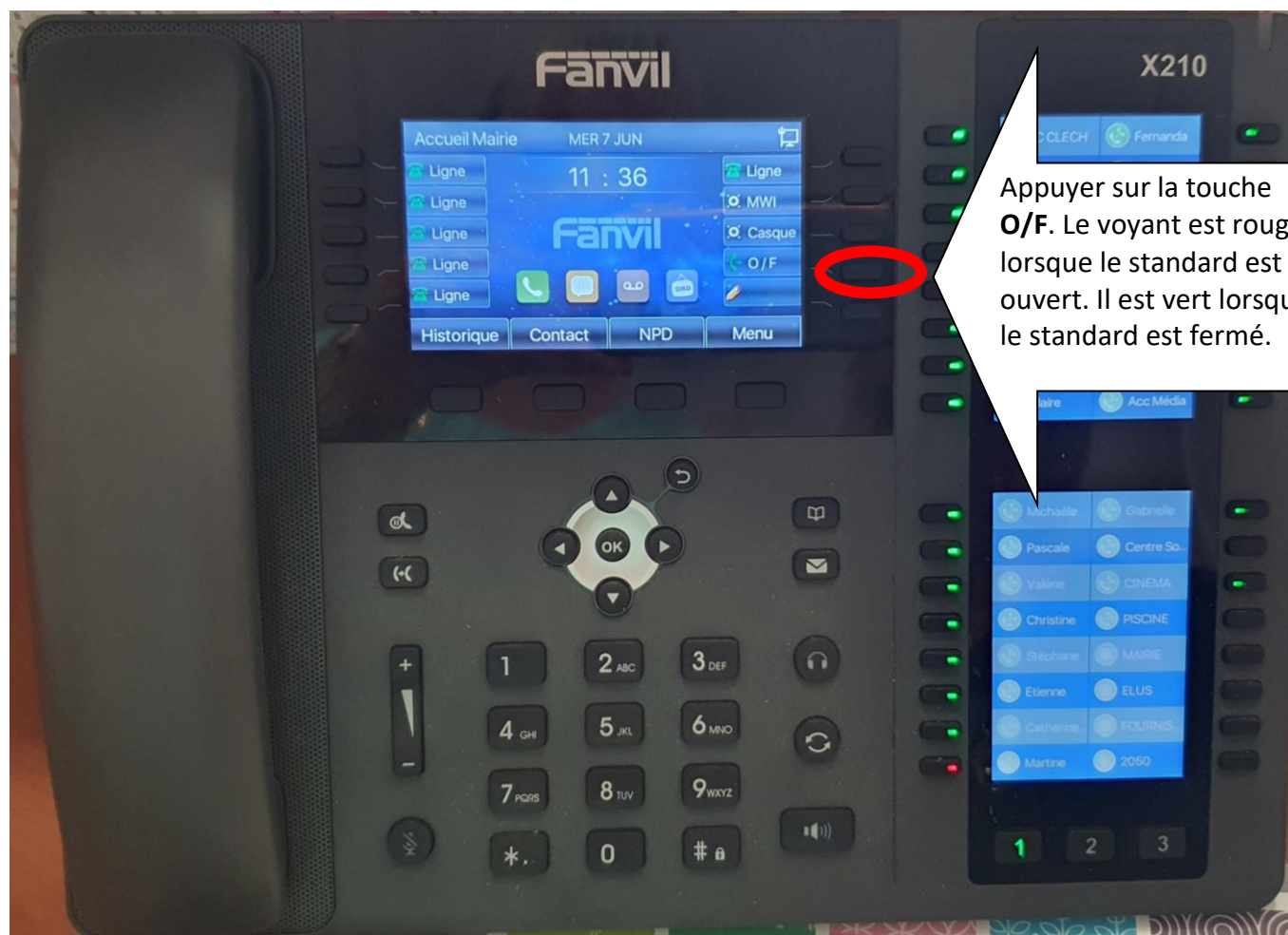
[illegible]



A photocopier

[illegible]

En cas de **déclenchement du PCS** hors des horaires d'ouverture de la mairie, le répondeur du standard peut être désactivé afin de réceptionner des appels des administrées :



Annuaire de crise PCS

Date de m à J

07/06/2023

Entité	Source	Coordonnées
AAPPMA (société de pêche)	mairie	Mme Chantal LAROCHE GARDET : 09 54 44 12 06 - 06 26 60 15 95
ADIL89 : Agence départementale d'information sur le logement	internet	03 86 72 16 16
ARS	mail 2020	Eve ROBERT déléguée départementale 07 64 02 27 30 03 86 51 80 14 (direction)
AST	mairie	Laurent Moulinier : lmoulinier1206@gmail.com - 06 20 49 67 81
Astreinte Ville de Tonnerre	mairie	06 18 37 45 00 ou 06 18 37 44 69.
Auberge de Bourgogne	internet	03 86 54 41 41
Auchan (Schiever)	contact 2018	03 86 55 45 62 – tonnerre_caisse@schiever.fr
Camping	mairie	06 11 23 24 52
Capitainerie	mairie	Gérant : M. Vallade 06 18 14 67 29.
CCI Yonne (Chambre de commerce et d'industrie) pour l'Hôtel d'entreprises de Tonnerre	courrier 2021	ZI Soulangy - sureté sécurité : N° astreinte/urgences 06 85 96 86 92
CCLTB	mairie	2 avenue de la gare – Tél. : 03 86 54 86 11
Centre de Secours de Tonnerre	mairie	Tonnerre : 03 86 55 55 50 - 18 ou 112
Centre des finances publiques	mairie	03 86 54 65 00
Centre hospitalier du Tonnerrois (et EHPAD)	mairie	Standard 03 86 54 33 00 – Secrétariat de direction : 03 86 54 33 12 DST : 06 32 65 81 98 ou 03 86 54 34 55
Centre Médico scolaire	mairie	03 86 55 27 51
Centre Social	mairie	03 86 55 03 71
CITD (Centre d'Interventions Techniques Départemental) pour les arbres et matériels urgent	ST	CITD : Pendant horaire d'ouverture : 03.86.55.38.45 (CITD)Pendant horaire de fermeture contacter la Gendarmerie 03 86 55 17 17 : N° 24/24 : 06 08 46 20 82 - Préfecture : 03 86 72 79 89 (permanence 24h/24h)
Collège Abel Minard	mairie	03 86 55 10 67
Conseil Départemental	internet	03 86 72 89 89
Conservatoire	mairie	03 86 54 45 26
Crèche L'Îlot Bambins	mairie	03 86 55 10 52
Croix Rouge (Unité Locale d'Auxerre)	contact 2018	03 86 52 06 76 – (Mme Stéphanie Briant 07 87 88 04 43) ul.auxerre@croix-rouge.fr
Croix-Rouge Française (Soins à Domicile 89)		03 86 44 25 90
DDETCSP	internet	03.86.72.69.00
DDSV (Service vétérinaire)	internet	03 86 94 22 50
DDT – Service environnement	mairie	M. Maltête 03 86 72 70 23 - M. Fréchet 03 86 72 70 15
Délégation départementale des sauveteurs de Migennes	contact 2018	03 86 92 11 14 (Nettoyages des maisons inondées)
Domany	mairie	Jours ouverts 9h00 – 17h30 : 0810 78 79 80 - Urgences : 03 86 46 11 98 - chef de secteur : 06 07 28 06 85
Ecole élémentaire E. Bernard	mairie	03 86 55 04 07
Ecole élémentaire Les Lices	mairie	03 86 55 03 54
Ecole élémentaire Pasteur	mairie	03 86 55 00 36
Ecole élémentaire Prés Hauts	mairie	06 28 94 51 42
Ecole maternelle Les Lourdes	mairie	03 86 55 09 71
Ecole maternelle André Maire	mairie	03 86 55 02 01
Ecole maternelle Dolto	mairie	03 86 55 06 78
Ecole maternelle Les Lices	mairie	03 86 55 05 62
Elargeurs	mairie	Arbéo : 03 86 75 16 94 (Lézennes) Fourrey : 03 86 75 16 94 (Tonnerre) Arnaud Rossi : 07 83 15 14 73 (Lézennes) Laugelot : 06 80 47 51 76 (Bernouil)

Annuaire de crise PCS

Date de m à J

07/06/2023

Entité	Source	Coordonnées
Elus de garde (portable astreinte)	mairie	06 18 37 35 10
ENEDIS	courrier 2021	0811 01 02 12 (+ code Insee de votre commune) - disponible 24h/24 et 7j/7. En cas de perturbations sur le réseau, des informations sont disponibles sur l'application smartphone « Enedis à mes côtés » et sur Internet : www.enedis.fr – Espace Collectivités Urgence tempête : 03 86 48 51 11 code INSEE 89148 Interlocutrice Collectivités Mme Sandy HERBILLON au 07 61 78 10 42
EPMS	mairie	03 86 55 48 90
France Bleu Auxerre	contact 2023	Secrétariat : 07 76 11 12 88 / Fréquence : 103.5 MHz Directeur : François Giuseppe : francois.giuseppe@radiofrance.com – 06 62 99 09 20 Directeur de la rédaction : Philippe Renaud : philippe.renaud@radiofrance.com – 06 48 47 68 73
Gare	mairie	03 86 54 66 03
Gendarmerie	mairie	17 / 03 86 55 17 17 (Fax : 03 86 55 44 58)
GIPS 89	mairie	03 86 55 35 64
GRDF	contact 2018	0800 47 33 33 – Interlocutrice Collectivités Mme Leslie ARNOULT au 06 65 74 79 24
GRT gaz Resp. équipe Sécurité Industrielle	courrier 2021	06 08 73 32 92
Gymnase	mairie	03 86 55 30 39
Infirmière	internet	Faure Florence ou Hariot Laure : 06 29 18 54 69 – 03 86 54 43 48 Ferrari Florence et Poinssotte Dominique : 03 86 55 13 10 Verger Anne-Lise : 03 86 55 05 14 Lemaigre Naïma : 03 86 55 05 14 – 06 63 89 12 26
Info routes	internet	0820 000 189
La Belle Armançon (ex-Tonnerre en ville) – Haut-parleurs centre-ville	mairie	Président : Monsieur Rateau perso : 06 13 49 42 57 (voir C. PRIEUR 06 86 10 60 18)
Lycée Chevalier d'Eon	mairie	03 86 55 08 01
Médiathèque	mairie	03 86 55 03 82
Météo France	internet	08 92 68 02 89
Moulin du Bief	mairie	Monsieur Claudon 01 44 11 30 70 – 06 23 25 10 31
Orange	mairie	Numéro vert 24 h/24 – 7 j/7 : 0800 083 083 Alexandre ORCEL : 07 87 87 84 50
Pharmaciens	mairie	République : 03 86 55 00 69 Cottage : 03 86 55 20 40 La Grande Pharmacie : 03 86 55 07 50
Piscine	mairie	03 86 55 13 26
Pôle « petite enfance » - L'îlot Bambins	mairie	2 rue du professeur Abel Minard – 03 86 55 10 52 – lilotbambins@letonnerroisenbourgogne.fr
Police Municipale	mairie	Stéphane 06 28 94 60 64 (06 69 70 93 07 perso)
Port de plaisance	mairie	03 86 55 00 94
Préfecture – Protection civile	mairie	03 86 72 79 95 (Protection Civile) ou 03 86 72 78 98 (COD)
Prêt à Partir (bus occasionnel)	contact 2023	03 25 70 52 31 (répondeur téléphonique)
Samu	internet	15
SMBVA	mairie	Vincent GOVIN, resp du Pôle Rivières : 07.89.99.52.43 vincent.govin@bassin-armancon.fr Louise Vigier, animatrice PAPI Portable : 06.01.72.32.06 papi@bassin-armancon.fr
SNCF	mairie	03 86 54 66 03 – N° astreinte URGENCE SNCF : 07 78 63 35 85 Coordinateur technique pour Tonnerre : Florent CANO (06 20 41 15 05) Email : florent.cano@reseau.sncf.fr Dirigeant d'unité – UTM Yonne : Fabien JACQUEMINET : 06 86 07 02 40 fabien.jacqueminet@reseau.sncf.fr

Annuaire de crise PCS

Date de mise à jour

07/06/2023

Entité	Source	Coordonnées
Sociétés de chasse	mairie	Association Saint Hubert : M. Massoubre : 06 83 52 91 24 (forêt communale) Société de Chasse des Brions : M. Quinton 06 20 74 85 21 (terrains vers Les Rouquins)
SUEZ	contact 2018	Fabrice LABALME : 06 07 91 24 28 – numéro d’urgence 09 774 01 123 Dominique TRUCHON : 06 08 48 22 88
Transport Collège		Mme Revol : 03 86 72 86 96
Transdev	contact 2021	M. Chauveau 06 22 73 16 99 - Transdev 03 86 75 80 80
UNA du Tonnerrois (Aide à domicile)	internet	03 86 55 27 56
Unité Territoriale de Solidarité (CD89)	mairie	03 86 54 85 00
UTR (Unité Territoriale Routes)	ST	Urgence : 03 86 53 91 91-03 86 48 41 00 - Astreinte UTR : 06 84 43 34 43
Vétérinaire	internet	Mme Desreaux : 03 86 55 20 52 SELARL Deborne : 03 86 55 12 48
VNF- Dijon Navigation – Lac de Grosbois	contact 2018	03.80.53.16.30 astreinte 03.80.83.13.02
VNF Lac de Pont-et-Massène	contact 2018	03.80.97.15.92
VNF Tonnerre	contact 2021	n° astreinte locale en dehors des heures d’ouverture : 03 86 43 44 05 astreinte cadre (pour tout le canal de Bourgogne et les 6 barrages) : 03 80 53 13 02 M. Moreau 03 86 54 82 67 - 06 75 29 22 05 serge.moreau@vnf.fr
Yonne Habitat	contact 2018	03 86 72 20 80
Yonne Républicaine	contact 2021	Thierry Drosson 06 18 35 47 62 – thierry.drosson@wanadoo.fr

Commerces situés rue de l'Hôpital

màj 01/06/23

Risque	ETABLISSEMENT	ACTIVITE (DETAIL)	N°	Contact	FIXE	Portable	MAIL
1	GUSTO GIUSTO	Restaurant	67-69	Marie et Anthony DI PIETRO	03 86 82 86 87	06 09 96 72 70 06 72 78 21 97	daytona89@laposte.net
1	ex GHOUD BOUCHERIE	/	59	Yann THIBAUT - Gérant de la SCI GTC 89 propriétaire	09 72 50 34 80	07 68 63 52 27	thibault@be-t.fr
1	LE P'TIT GOURMET	Restaurant	63/65	PAUTOT	03 86 55 10 56	06 29 96 03 29	hotelducentre.tonnerre@orange.fr
1	CASABON	Boulangerie pâtisserie	49	Catherine CASABON	03 86 55 04 60		casabon.tonnerre@gmail.com
1	LA TENTATION	Boulangerie pâtisserie	51	Séverine LEBOULANGER	03 58 46 22 15		gourmandise@la-tentation.com
1	LIBERTY SHOP	Vente d'e-cigarettes	57	Yoann KOSCIOLEK		07 84 02 21 09	libertyaffaires89@gmail.com
1	LE RETRO	Bar	63	Agnès GOMEZ	03 86 55 28 16		agnes-gomez64@gmail.com
1	AUTOUR DU PRESOIR	Restaurant	1 pl MdB	Laurence COHEN	03 86 54 81 05	07 50 01 21 77	autoourdupressoir@orange.fr
2	ex LA ROSE BLEUE	/	24	Jean Luc CHUCHU - Propriétaire	01 77 46 95 36	06 20 01 14 17	
2	PHOTO ART LAB	Photographe		Claude BLOT	03 86 54 42 07		claudе.blot3@orange.fr
2	ex AMPLIFON	/					
2	LCL CREDIT LYONNAIS	Banque	29	Axel BONNIN	03 86 54 83 34	07 64 55 43 20	axel.bonnin@lcl.com
2	AXA DAVID DE LA GRAVIERE	Assurance	32bis	David DE LA GARVIERE	03 86 55 18 70		agence.delagravieretonnerre@axa.fr
2	ex LA TROPICALE	/	37	M. Pautot - Propriétaire	06 29 96 03 29		
2	GROUPAMA	Assurance	85	Pascal MAUPOIS	03 86 55 45 81		earl.des.chaumes@orange.fr
3	MAISON DE LA PRESSE	Presse tabac		Alain PETIT	03 86 55 16 80		maisondelapresse-tonnerre@orange.fr
3	BOUCHERIE LEPORCQ	Boucher charcutier		Sebastien LEPORCQ	03 86 55 21 09		boucherieleporcq@orange.fr
3	ELL'OZ	Prêt à porter		Sandrine PEUTOT	03 86 82 66 13	06 28 81 22 31	elloz@orange.fr speutot71@gmail.com
3	EXAVERINE	Lingerie	1	Exavérine VALLET	03 86 54 46 05	06 70 56 07 22	/
3	CONTACT OPTIQUE	Opticien	7	Fabienne CHAUVEAU	09 60 48 40 00		optiquechauveau@orange.fr
3	LE SALON	Coiffeur	7		03 86 55 18 74		anasofia.gaudry@hotmail.com
3	SOCIETE GENERALE	Banque	8	Christian CHARUE	03 86 55 04 99	06 35 46 07 34	christian.charue@socgen.com
3	PROXI SERVICES	Alimentation	9		03 86 55 17 66		med.haitouf@outlook.fr
3	TOUT A SKWARA FREDERIC	Alimentation	17bis	Frédéric SKWARA	03 86 55 78 59	06 68 76 31 45	patou190467@gmail.com
3	CAISSE D'EPARGNE	Banque	20	Nicolas LEGER	03 71 18 23 31		nicolas.leger@cebfc.caisse-epargne.fr
3	ANATOLIA	Restaurant	39		09 67 21 32 08		turkiye06@hotmail.fr
3	ALLIANZ PYKA	Assurance	43	Jean-Philippe PYKA	03 86 55 15 52		jean_philippe.pyka@allianz.fr

Registre des personnes fragiles du CCAS

maj : juin 2023

Civilité	Nom /Prénom	Adresse	Téléphone	Situation familiale	Intervt ext. Si oui =x
Madame	ALLARY Maryse	46, rue des Lices	03 86 55 26 04	seule	Aucun
Madame	ASSOGBA Victoire	7/42, rue de la santé	06 13 78 67 07	seule	Aucun
Madame	BAILLY Marie-Thérèse	63/2, rue du Docteur Marion	06 81 53 35 28	seule	Aucun
Monsieur	BARITEAU Edouard	11, rue de Tonnerre - Les Mulots	03 86 75 93 13 06 83 63 45 57	seul	X
Monsieur	BARJOU Bernard	10, rue Pierre Pithou	03 86 54 48 81	couple	Aucun
Madame	BARJOU Simone	10, rue Pierre Pithou	03 86 54 48 81	couple	Aucun
Madame	BAUDIER Jacqueline	13, rue de la Fosse Dionne	03 86 55 23 78	seule	Aucun
Madame	BEKHTI Muriel	2/10, rue de l'Europe	03 58 46 29 36	seule	X
Madame	BERAUT Colette	15, rue Isidore Roze	03 86 55 14 42	seule	X
Madame	BIERNAT Liliane	27, rue Rougemont	03 86 55 26 03	seule	X
Madame	BOIZOT Etienne	Chemin des Jumériaux	03 86 55 16 85	seule	X
Madame	BOQUET Monique	1, rue Neuve	03 86 55 31 71	seule	Aucun
Madame	BORDEAU Yolande	1, rue Jehan Regnier - Vaulichères	03 86 55 01 83	seule	Aucun
Madame	BOTTIN Monique	16, rue des Tanneries	03 86 55 23 95	seule	X
Monsieur	BOURGEOIS Jean-Louis	6/23, rue Pierre et Marie Curie	07 89 36 01 84	seul	X
Monsieur	BREUIL Jean-Pierre	16, rue des Gerbes d'Orge	03 86 55 26 50	couple	Aucun
Madame	BREUIL Nicole	16, rue des Gerbes d'Orge	03 86 55 26 50	couple	Aucun
Madame	BRULEY Edith	3, rue Georges Pompidou	03 86 55 13 33	seule	X
Madame	CARRE Colette	31, rue Georges Pompidou	03 86 55 22 14	seule	X
Madame	CARVALHO Maria	44, Chemin des Vals Profondes	03 86 54 44 67	couple	X
Monsieur	CARVALHO José	44, Chemin des Vals Profondes	03 86 54 44 67	couple	X
Madame	CASANOVA Anne-Marie	4, ruelle Jean Canelle - Vaulichères	03 86 55 09 98 06 73 99 63 17	seule	X
Madame	CHANTERAULT Monique	19, rue Jules François Hardy	06 49 75 47 40	seule	Aucun
Madame	COCO FONTAINE Colette	5, rue du Patis	06 22 90 73 39	seule	Aucun
Madame	COUILLEROT Elisabeth	43, rue du Général Campenon	03 86 55 23 08	seule	Aucun
Madame	COURCELLES Marie-José	5/126, rue Clermont Tonnerre	03 86 55 27 55	seule	Aucun
Madame	COURTIADE Pierrette	1, rue Dame Nicole	06 18 11 87 64	seule	X
Madame	COUTABLE Nelly	9, ruelle des Granges	03 86 55 00 90	seule	Aucun
Monsieur	DA SILVA COSTA Avelino	12, rue Jules François Hardy	06 35 94 36 46	couple	Aucun
Madame	DA SILVA COSTA Maria Armelia	12, rue Jules François Hardy	06 46 03 35 28	couple	Aucun
Madame	DAUBREE Monique	6, allée des Œillets	03 58 63 00 08 LR	seule	Aucun
Monsieur	DENAIN Christian	3, rue de la Varence	06 38 83 28 76	seul	Aucun
Madame	DEPETASSE Raymonde	12/244, rue de Louvois	06 84 02 08 74	seule	X
Madame	DEPREZ Patricia	4/23, rue de l'Europe	06 02 26 94 56	seule	Aucun
Monsieur	DESPEGHEL Gérard	29, rue Rougemont	06 34 55 92 88	seul	Aucun
Madame	DROGLAND Denise	2, rue de Lattre de Tassigny	03 86 55 12 62	seule	X
Madame	DRU Anna Gisèle	4, rue des ronds	03 86 55 55 02	seule	X
Madame	DUCROT Simone	4, rue du Cottage	03 86 55 02 97	seule	Aucun
Madame	DURVILLE Anne-Marie	16, rue de l'Europe	03 86 55 22 34	seule	X
Madame	FAUSSOT Monique	104/2, rue Emile Bernard	09 80 34 34 39	seule	X
Madame	FAVEERS Monique	2, rue des Cordeliers	03 86 55 07 30	seule	X
Madame	FERRY Yvonne	8, rue de Louvois	03 86 54 47 70	seule	X
Madame	FLEURIET Mireille	E/3, rue Henry Gérard	03 86 75 80 28 06 78 12 60 52	seul	X
Madame	FOLIARD Andrée	14, rue Vaucorbe	06 01 72 28 05	seule	X
Monsieur	FORET Marcel	54, avenue du Chavalier d'Eon	03 86 55 51 27	couple	X
Madame	FORET Marie-Thérèse	54, avenue du Chavalier d'Eon	03 86 55 51 27	couple	X
Monsieur	FOUINAT Jean	32, Avenue du Chevalier d'Eon	03 86 55 12 75	couple	Aucun

Registre des personnes fragiles du CCAS

maj : juin 2023

Civilité	Nom /Prénom	Adresse	Téléphone	Situation familiale	Intervt ext. Si oui =x
Madame	FOUINAT Pierrette	32, Avenue du Chevalier d'Eon	03 86 55 12 75	couple	Aucun
Monsieur	GALLO Elie	5, rue Isidore Roze	03 86 55 02 84	couple	X
Madame	GALLO Madeleine	5, rue Isidore Roze	03 86 55 02 84	couple	X
Madame	GUENIOT Marie Madeleine	E/6, rue Henry Gérard	03 86 55 16 90	seule	Aucun
Monsieur	GUERTS Joël	6, rue de la Fosse Dionne	06 83 22 08 89	seul	Aucun
Monsieur	GUEUNG Gérard	8, rue des Fontenilles	06 98 18 78 88	couple	Aucun
Madame	GUEUNG Suiyin	8, rue des Fontenilles	06 18 06 67 19	couple	Aucun
Madame	GUILLOIN Josephine-Georgette	8, route d'Auxerre	03 86 55 19 81	seule	Aucun
Madame	HAQUIN Raymonde	5, rue de la Pelleterie	03 86 55 12 90	seule	X
Madame	HEDOU Gisèle	14, rue saint Nicolas	03 86 55 00 31	seule	X
Madame	HEGO Evelyne	6/18, rue Pierre et Marie Curie	06 03 80 66 46	seule	Aucun
Madame	HEURLEY Jacqueline	54 rue des Lices	03 86 55 06 63 06 20 22 90 55	seule	Aucun
Madame	HONNEN Pierrette	8, rue de Louvois	06 10 62 05 34	seule	X
Madame	JACQUARD Jacqueline	BP 43 - 27/2, rue Vaucorbe	03 86 54 89 37	seule	X
Madame	JAILLOT Marie-Thérèse	17, rue du Maréchal Juin	03 86 55 11 31	seule	X
Madame	JAVELOT Danielle	12 bis, rue de la Gare	06 11 86 90 64	seule	Aucun
Madame	JOIGNEAU Christiane	2, rue Vau de Levée	03 86 55 16 38 06 75 46 95 24	couple	Aucun
Monsieur	JOIGNEAU Jean-Pierre	2, rue Vau de Levée	03 86 55 16 38 06 29 23 82 73	couple	Aucun
Madame	LAPORTE Evelyne	26 B, rue des Guinandes	06 38 17 12 34	seule	X
Madame	LAUNAY Simone	9, rue de la Fosse Dionne	03 86 55 29 62	seule	X
Madame	LEBRETON Marie-Jeanne	67, rue du Général Campeon	09 80 56 52 45 06 51 87 11 08	seule	X
Madame	LECESTRE Chantal	30, rue Georges Henri Carré	03 86 54 44 23	couple	Aucun
Monsieur	LECESTRE Pierre	30, rue Georges Henri Carré	03 86 54 44 23	couple	Aucun
Madame	LECONTE Marie-Thérèse	58, avenue du Chevalier d'Eon	03 86 55 19 44	seule	X
Madame	LEFEVRE Andrée	7, rue du Pont	09 53 56 55 73	couple	Aucun
Monsieur	LEFEVRE Yves	7, rue du Pont	09 53 56 55 73	couple	Aucun
Madame	LELEU Mauricette	8, rue François Mitterrand	03 86 55 12 98	seule	X
Madame	LEROY Mireille	8, rue du Maréchal Juin	09 50 61 14 70	couple	Aucun
Monsieur	LEROY Raymond	8, rue du Maréchal Juin	09 50 61 14 70	couple	Aucun
Madame	LIEUGEOIS Gisèle	E/1, rue Henry Gérard	03 86 55 14 20	seule	X
Madame	LOBBE Yvette	12, rue Charles Laubry	03 86 55 33 72	seule	X
Monsieur	LOSADA Bertrand	4, ruelle du Moulon	03 86 55 14 45	seul	Aucun
Madame	MARCONNET Arlette	5/136, rue Clermont-Tonnerre	03 86 55 16 95	seule	Aucun
Madame	MATHIAS Lucette	8, boulevard résidence Vaucorbe	03 86 82 68 35	seule	Aucun
Madame	MAYAUDON Raymonde	39, rue du Général Campeon	03 86 55 23 28	seule	Aucun
Monsieur	MORISON Yves	103/2, rue Emile Bernard	06 67 12 70 23	seul	X
Madame	NICOLLE Nelly	195/4, rue de Louvois	03 86 55 27 58	seule	Aucun
Monsieur	OUSSOF Jean-Pierre	51, Avenue Alfred Grévin	03 86 55 31 75	seul	X
Madame	PHILIPON Anne-Marie	5/37, rue de la Santé	06 33 95 50 17	seule	X
Madame	PHILIPPEAU Jacqueline	8, Résidence Vaucorbe	03 86 54 41 65	seule	X
Monsieur	POINSOT Jacques	ruelle de la République	03 86 55 23 26	seul	Aucun
Madame	PORTE Claudine	3 bis Boulevard Vaucorbe	03 86 55 27 48	seule	Aucun
Madame	POULET liliane	16 bis, rue de la Varence	03 58 46 20 64	seule	Aucun
Madame	POULLIN Andrée	16, rue des Lices	03 86 55 16 89	seule	
Madame	RENAUT Monique	24, Chemin Champs Boudon	06 03 82 96 09 09 67 46 03 34	seule	Aucun
Monsieur	RICHARDOT Francis	29, rue du Maréchal Leclerc	06 81 14 61 22	couple	Aucun

Registre des personnes fragiles du CCAS

màj : juin 2023

Civilité	Nom /Prénom	Adresse	Téléphone	Situation familiale	intervt ext. Si oui =x
Madame	RICHARDOT Odile	29, rue du Maréchal Leclerc	06 81 14 61 22	couple	Aucun
Madame	RICHON Jeanne	5, rue Georges Henri Carré	03 86 55 01 02	seule	Aucun
Monsieur	RIEBER Pierre	4, avenue du Chevalier d'Eon	03 86 55 05 65	couple	X
Madame	RIGOT Marie Rose	11, rue Charles Laubry	03 86 55 27 10	seule	X
Madame	RITZ Michèle	7, rue du Docteur Marion	06 01 63 61 03	seule	Aucun
Madame	ROBERT Monique	19, boulevard Georges Lemoine	03 86 55 29 56	seule	Aucun
Madame	ROGUIER Lucette	7, rue Charles Laubry	03 86 55 18 26	seule	Aucun
Monsieur	ROUGELOT Guy	15, rue de la Bonneterie	03 86 54 43 38	seul	X
Madame	ROUSSEL Christiane	3, rue Neuve	03 86 55 20 21	couple	Aucun
Monsieur	ROUSSEL Robert	3, rue Neuve	03 86 55 20 21	couple	Aucun
Monsieur	ROUXEAU Jack	17, rue Charles Laubry	03 86 55 29 77	couple	Aucun
Madame	ROUXEAU Juliette	17, rue Charles Laubry	03 86 55 29 77	couple	Aucun
Madame	RUBINI Margaret Mary	77, rue du Général Campenon	03 58 46 20 60	couple	Aucun
Monsieur	RUBINI Michel	77, rue du Général Campenon	03 58 46 20 60	couple	Aucun
Madame	SAGARDOY Josette	35, Avenue Alfred Grévin	03 86 55 20 98	seule	Aucun
Madame	STAELENS Emilienne	96, rue Georges Pompidou	03 86 55 18 46	seule	
Madame	STROZYCKI Nicole	35, rue des Lices	06 59 25 24 77	seule	
Madame	TAUPIN Roberte	284/20, rue Emile Bernard	03 86 55 38 09	seule	X
Monsieur	TROTTI Giuseppe	130 bis, rue du Général Campenon	06 79 76 62 35	couple	Aucun
Madame	TROTTI Raymonde	130 bis, rue du Général Campenon	06 79 76 62 35	couple	Aucun
Madame	THINEY Paulette	11/47, Rue des Valprofonde	03 86 54 62 99	seule	aucun
Madame	URBIN Josette	92 rue du Général Campenon	03 86 54 47 94	seule	Aucun
Madame	URQUIDI Marina	7, Boulevard Saint Michel	03 86 55 02 25	seule	Aucun
Monsieur	VARIN Daniel	4, Porte des Vignerons - Vaulichères	03 86 55 04 53	couple	X
Madame	VARIN Ginette	4, Porte des Vignerons - Vaulichères	03 86 55 04 53	couple	X
Monsieur	VARIN Jean-Michel	14, rue de l'Eglise - Vaulichères	09 67 33 19 56	seul	Aucun
Madame	WARSZAWSKI Joëlle	3, rue du Château	06 89 07 02 29	seule	Aucun

Riverains en zone inondable Rouge

maj : octobre 2023

Rue	N°	Nom Prénom	Nb de pers.	type de résidence	Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse mail
Avenue Alfred Grévin	VNF	MOREAU Serge	10	Pro - bureaux	03 86 54 82 70	03 86 43 44 05	cemi.armancon@vnf.fr
	5	LAMBERT Luc	3	Pcp	07 78 41 94 63		contact@garagelambert.fr
	6	ROY Michelle	2	Pcp	06 17 96 51 89		roy.guy0824@orange.fr
	7	HAUDBERT Danielle	2	Pcp	06 25 15 13 49	03 86 54 43 57	daniellehaudbert@gmail.com
	11	ZANOTTI Fabrice	2	Pcp	06 89 63 92 83		fabrice.zanotti89@orange.fr
	13	CORNU Maurice	2	Pcp	06 27 80 70 03		maurice.cornu@free.fr
	14	DEAUD François	Max 70	Culte	06 28 30 75 49		Devaud.francois@gmail.com
	19	LEBOULANGER Raymond	2	Pcp	06 40 05 91 55		marie-claire.bigoni@orange.fr
	25	DE AZEVEDO Javenal	2	Pcp	03 86 54 45 73		non communiquée
	27	LAMRI Yoni	2	Pcp	06 10 75 07 25		yonimac2@yahoo.fr
	35	SAGARDOY Josette	1	Pcp	03 86 55 20 98		non communiquée
	39bis	GUILLAUME Véronique	1	Pcp	06 31 94 81 06		guillaume-veronique@wanadoo.fr
	51	OUSSOFF Jean-Pierre (tuteur : M. POIROT)	1	Pcp	06 51 64 80 90 (tuteur)	03 86 55 31 75	non communiquée
	53	LAURENT Robert	1	Pcp	06 86 18 21 44		robert.laurent.06@gmail.com
Avenue Aristide Briand	55	BEAUCOURT Anne-Lise	3	Pcp	06 20 18 34 49		tatassoune@live.fr
	2	LAPLAUD Alain	3	Pcp	06 85 52 44 84		alain.laplaud@gadz.org
	5	ROYER Nicole	1	Pcp	06 88 02 31 70		nicole.royer@free.fr
	7	GOULEME Raymond	2	Pcp	06 42 54 12 31	03 86 55 26 96	non communiquée
	10	FILLEY Franck	3	Pcp	06 37 76 01 37		cathy.filley@orange.fr
	11	HENKOUS Gérard	2	Pcp	06 75 65 93 22	07 62 04 79 33	noellehenkous@yahoo.fr
	14	TROTTI Sylvain	4	Pro - exploit. viti	06 77 01 01 14		sylvain.trotti@orange.fr
	17	COTTEY Cyril	4 + clients	Pro - CMI	06 82 49 47 09		cmi89@orange.fr
Avenue de Montabaur	23	RINTJEMA Joël	2	Pcp	09 75 46 97 64		joel.rintjema@club-internet.fr
	2	MONTRE Claude	6	Pcp	06 83 73 63 54		94.larochemelanie@gmail.com
	3	SASIA Aurore	2	Pcp	06 40 64 90 79		oror89@orange.fr
	3	CAMPAGNE Odile	2	Pcp	07 70 82 00 66		campagne.odile@orange.fr
	5	JOLIBOIS Cyril	1	Pcp	06 45 65 63 67		cyjol@hotmail.fr
	7	BOUKTIBA Sfia	2	Pcp	07 82 67 47 29		khadijabouktiba@laposte.net
	10	LEFEVRE Mélissa	4	Pcp	06 45 71 62 92	07 87 69 37 52	melouu0907@icloud.com
	16	LE GUERN Jean-Luc et POINTEL Marie-Lucie	2	Pcp	06 07 51 53 30	06 80 16 59 54	jeanluc.leguern@orange.fr et marie-luciepoinTEL@wanadoo.fr
	24	MONTEIRO Delphin	2	Pcp	06 46 11 12 95	06 87 27 39 98	bipbip89@orange.fr
	26	SIMON Georgette	1	Pcp	03 86 55 31 63		non communiquée
Quai du Canal	garage s	FERREIRA Jaime	0	Pro - garages	06 83 35 83 09		entreprise.j.ferreira@orange.fr
		ANDRE Stéphanie	0	Pro - cabinet infirmier	06 61 43 10 31		cabinetducanal@yahoo.fr
		CHAUVEAU Olivier		Pro - ambulances	06 85 71 05 15		chauveau-andriot@orange.fr
Rue de la Bonneterie	44	GIBERT André	1	Pcp	06 34 37 36 79	06 09 84 75 21	non communiquée
	15	ROUGELOT Guy	1	Pcp	06 13 44 93 54	03 86 54 43 88	varo.guy24@orange.fr
	31	THOMAS Franck	4	Pcp	06 24 15 20 27		thomasfranck89700@gmail.com
	34	LAPERT Micheline	1	Pcp	03 86 55 22 51		non communiquée
	37	DE DAPPER Christian	2	Pcp	06 15 60 10 50		ch.dedapper@gmail.com
	39	RICHOMME Giselle	1	Pcp	07 82 65 73 98		giselleri89700@gmail.com
	41	WALLON Blandine	2	Pcp	07 86 20 15 24		blandise.wallon@orange.fr
	41bis	GORSKI Thierry	2	Pcp	06 16 41 16 32		frtiti89@hotmail.fr
	42	MARTIN Yvonne	1	Pcp	06 31 39 74 73		non communiquée
	45	FAGIOLINI Elisabeth	1	Pcp	06 76 33 73 28		non communiquée
	47	GAILLARD Ginette	2	Pcp	non communiqué		non communiquée
	51	GUYON Sandrine	3	Pcp	06 14 41 60 04		sandringuyon@gmail.com
Rue des Guinandes	6	DOUADY Pascal	2	Pcp	03 86 55 09 61	03 86 55 02 00	pascladoudy@aol.com
	11	LAPORTE Sabrina	1	Pcp	06 15 89 01 25		sabrinaport89@gmail.com
	12	LETRILLARD Laurant	1	Pcp	06 41 04 89 35		guinandes@laposte.net
	14	FORT Roland	2	Pcp	03 86 55 16 73		non communiquée
	15	QUANTIN Gérard	2	Pcp	03 86 55 02 58		non communiquée
	16	RICHEBOURG Nadine	1	Pcp	06 09 46 78 90		richebourg.nadine@orange.fr
	17	DELAPORTE Pascal	3	Pcp	06 12 44 80 67		pdelaporte@neuf.fr
	19	WIT Denise	2	Pcp	06 37 62 21 62		non communiquée
	20	BONNET Claude	01-août	2dr	06 15 72 55 08		cjab@laposte.net
	21	WIT Jean-François	2	Pcp	06 44 17 71 75		non communiquée
	22	GRACZYK Nathalie	4	Pcp	06 74 02 28 39	06 75 23 71 87	nathalie@graczyk.fr
	24	BRUNOT Christine	1	Pcp	06 82 60 44 45		christine.brunot89700@gmail.com
Rue du Pont	28	ZANCONATO Jean-Pierre	2	Pcp	06 45 72 47 99		jean-pierre.zanconato@wanadoo.fr
	24	Dr ROULIN et ELIAD		Pro - cabinet médical	06 45 76 43 83		scmlabelletoile-cabinetmediacL@hotmail.fr
	28	BERTO Jean-Pierre	8	Pcp	06 79 36 54 29	03 86 54 49 90	jean.pierre-berto@orange.fr

Riverains en zone inondable Bleue

maj : juillet 2023

Rue	N°	Nom Prénom	Nb de pers.	type de résidence	Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse mail
Avenue de la Paix	6	FAUVERNIER Denise	1	Pcp	06 19 95 92 95		non communiquée
	8	GARNIER Valérie	2	Pcp	06 14 33 30 89		valeriequedubonheur@hotmail.fr
	10	AVEIRO DE ABREU Luciano	5	Pcp	07 81 33 68 30	06 95 31 00 20	lucianoa.abreu@gmail.com
Avenue du Chevalier d'Eon	4	RIEBER Pierre	2	Pcp	03 86 55 05 65		non communiquée
	6	GRODSKI Iréna	1	Pcp	07 82 49 39 38		non communiquée
	8	AUMAITRE Damien	8	Pro - MMA	06 81 42 45 37		damien.aumaitre@mma.fr
	8	LAIR Emmanuel	2	Pcp	06 88 35 65 80		manulililair@gmail.com
	8	LAMBLIN Olivier	1	Pcp	06 78 45 99 81		olamblin@nordnet.fr
	12	LEBOULANGER Séverine	6 + clients	Pro - boulangerie	06 20 32 47 64		leboulanger.severine@gmail.com
	13	PERROT Indivision	0	Sans activité	06 02 31 84 21		benoit.bal.perrot@wanadoo.fr
	14	NOYE Aurélie	5	Pro - pharmacie	06 23 78 16 79		grandepharmaciedetonnerre@gmail.com
	14bis	BLOT Danielle	1	Pcp	06 81 05 50 11		j-p-blot@wanadoo.fr
	20	PRISCAGLIA Anthony	4 + clients	Pro - concession Peugeot	06 31 74 43 54		anthony.priscaglia@groupe-nomblot.fr
	24	MARIUS Marie-Laure	4	Pcp	06 35 27 35 13		marielaurecompte@laposte.net
	26	CLONOT Marie-Rose	2	Pcp	07 57 87 06 08	03 86 55 78 50	non communiquée
	28	AMIDIEU DUCLOS Jacques	2	Pcp	06 76 80 15 66		isaia.amidieu@orange.fr
	30	GAMBS Nadine	6	Pcp	06 98 51 37 43		nadyne.89@live.fr
	32	FOUINAT Jean	2	Pcp	06 73 69 00 99	03 86 55 12 75	non communiquée
	46	CASALINO Lydie	3/4 + clients	Pro - MDC Com	06 14 63 33 19	06 43 30 44 88	mdccom@orange.fr
	46	DESRAUX Séverine	3	Pro - cabinet vétérinaire	03 86 55 20 52		gallinacees@gmail.com
Chemin des jumeaux	12	DEBORNE Benoît	4	Pro - cabinet vétérinaire	03 86 55 12 48		selarlu.deborne@gmail.com
	28	DIAS Antonio	2	Pro - électricien	06 76 55 52 78		contact@ad-elec89.fr
Chemin des Ovis		RICHARD Guy	2	Pcp	06 36 49 14 10	03 86 55 09 75	non communiquée
		FAUVERNIER Franck	1	Pcp	06 13 02 40 54		maya.j.a@sfr.fr
Place de la République	2	Kuzmik-Sanchez Anne	6 + clients	Pro - pharmacie	06 98 99 02 38		cyril.sanchez@orange.fr
	7	GIRARD Claude-Bernard	1	2dr	06 07 03 32 08		cb.girard@orange.fr
Ruelle de la République	1	SOUCHET Marie-France	2	Pcp	06 14 65 29 72		marie-France.souchet@laposte.net
		POINSOT Jacques	1	Pcp	03 86 55 23 26		non communiquée
Rue de la Fraternité	6	MARTIN Jean-Claude	2	Pcp	06 79 12 08 64	03 86 55 20 03	non communiquée
Rue de la Liberté	3	PETIOT Julien	1	Pcp	06 84 14 48 98		petiot_julien@orange.fr
Rue de la Santé	6	PIRARD Valérie	0	Pro - cabinet infirmier	07 63 32 92 18		lesdrolesdedames89@yahoo.com
Rue de l'Abreuvoir	3	PERRIN Pierre	2	Pcp	06 89 04 26 16		pierre.perrin20@gmail.com
Rue du Moulin	2	GYE Magali	2	Pcp	07 88 48 07 13		magali.gie@wanadoo.fr
	3bis	GUIOT Daniel	1	2dr	06 51 27 33 20		dguiot94@gmail.com
Ruelle du Moulin	11	DURAND Daniel	2	Pcp	03 86 55 15 95		non communiquée
Rue du Pâtis	3	CLEMENT Bernard	0	Pro - restaurant	06 10 24 10 30		bernard.clement@free.fr
	5bis	FIEVET Paule	3	2dr	06 30 25 40 12		clfievet@gmail.com
	9	BEGIN Pascal	1	Pcp	06 82 10 11 49		paroisse.tonnerre@orange.fr
	11	PRAUSHKIN Yury	2,00	Pro - chambres d'hôte	06 22 19 08 47		villatonnerre@gmail.com
	13bis	MONTREER Gilles	1	2dr	06 85 07 94 18		gillesmontreer@sfr.fr
	17	LE COZ Frédéric	1	2ndr	06 08 74 32 35		fredericlecoz@gmail.com
Rue du Pré Saint Adrien	8	POLOWIEZ Patrick et QUANTIN Catherine	2	Pcp	06 37 76 95 68	03 86 55 18 23	cat.quantin@orange.fr
	9	FOSSARD Pascal	3	Pcp	06 08 49 15 90		fossard.pascal@wanadoo.fr
Rue du Puis de la Brosse	20	HOTEPLIN Claude	2	Pcp	03 86 55 21 83		non communiquée
Ruelle du Saint Esprit	4	LALLEMAND Nadège	1	Pcp	06 08 77 21 37		lallemand.n@orange.fr

102

68

Riverains en zone inondable "Orange"

màj : juillet 2023

Rue	N°	Nom Prénom	Nb de pers.	type de résidence	Téléphone 1	Téléphone 2	Adresse mail
Rue des Tanneries	1	ALBA SANCHEZ Luis Alexandre	1	Pcp	07 69 37 04 86		lasarc@gmail.com
	2	GRAVE LAGAE Dominique	2	Pcp	06 71 56 34 33		grave-lagae.d@orange.fr
	4	KLEIN Denis	3	Pcp	06 28 25 90 64		non communiquée
	6	DUTRAIN Danielle	1	Pcp	03 86 54 68 24		danielle.dutrain@orange.fr
	10	PACOT André	2	Pcp	03 86 55 01 17		non communiquée
	12	LANQUETIN Martine	1	Pcp	07 81 20 01 43		azurlagon83@gmail.com
	14	CHEVREAU Michelle	1	Pcp	06 32 77 87 41	03 86 55 05 61	non communiquée
	14ter	DIDIER Annick	1	Pcp	07 80 55 59 36		non communiquée
	15	LEYMARIE Dorothée	1	Pro - atelier peinture	06 66 52 96 50		dorotheeleymarie@gmail.com
	18	MAURICE Michel	1	Pcp	06 07 99 38 15		michel.maurice3@wanadoo.fr
	20	PARVAIS Valérie	1	Pcp	06 63 80 32 50		parvais.nathalie@gmail.com
	21	MASTEK Patrick	2	Pcp	06 89 20 79 42		pam.mastek@orange.fr

Les Jardins d'Eon

Liste des bénéficiaires 2021/2023

N° Parcelle	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	CP
1	Monsieur	OUHADDOU	Ouzzine	22/300 rue Emile Bernard	06 87 87 39 68	89700 Tonnerre
2	Monsieur	MEDJKAL	Kyrian	12, rue du générale Campenon	06 32 85 24 65	89700 Tonnerre
3	Monsieur	KOUACH	Rarib	2, rue Camille Dormois	06 52 04 53 34	89700 Tonnerre
4	Monsieur	FICHOT	Jean François	18, rue Vaucorbe	03 86 55 12 39	89700 Tonnerre
5	Disponible depuis le 8 déc 2021					
6	Monsieur	LAJAMBE	Espérance l'Yonne	6, rue Emile Bernard	06 46 53 29 04 03 86 55 35 27	89700 Tonnerre
7	Parcelle réservée par le CCAS dans le cadre de l'appel à projet par France relance					
8	Parcelle réservée par le CCAS dans le cadre de l'appel à projet par France relance					
9	Parcelle réservée par le CCAS dans le cadre de l'appel à projet par France relance					
10	Monsieur	CALMUS	Jean Louis	123, rue du Général Campenon	06 41 42 22 88	89700 Tonnerre
11	Monsieur	LAJAMBE	Espérance l'Yonne	6, rue Emile Bernard	06 46 53 29 04 03 86 55 35 27	89700 Tonnerre
12	Monsieur	BELAZZOUG	Lahcene	E/19, rue Henry Gérard	09 83 60 99 66 07 60 27 45 79	89700 Tonnerre
13	Monsieur	BAH	Boubakar	5, rue Clermont Tonnerre	06 05 76 64 81	89700 Tonnerre

Riverains en zone ruissellement / coulée de boue (zone bleue)

maj : mai 2023

Rue	N°	Nom Prénom	Nb de pers.	type de résidence	Chauffage	Téléphone	Adresse mail
Vau de Levée	2	JOIGNEAU Jean-Pierre	2	pcp	bois	06 29 23 82 73	jeanpierrejoigneau@sfr.fr
	3	BLEIN Daniel	2	pcp	électrique	06 52 78 12 87 03 86 55 24 18	daniel.blein@gmail.com
	6	VENOT Roseline	2	pcp	gaz	09 75 30 77 58	roseline_venet@orange.fr
	8	VELHO-TRIGO Albino	2	pcp	fuel	06 48 71 37 99	albino.joelle@orange.fr
H. Chanot	4	COMPAIN Jean-Claude	2	pcp	ND	06 82 26 24 47	jeanclaudecompain@sfr.fr
Maréchal Juin	5	LARAT Charles	2	pcp	gaz	03 86 55 08 62	charles.larat@orange.fr
	8	LEROY Raymond	2	pcp	électrique	09 50 61 14 70	ND
	10	LUTZ Fernand	3	pcp	électrique	07 57 50 43 46 03 58 46 27 59	d.lutz502@laposte.net
	11	LEGER Mireille	2	pcp	électrique	03 86 55 08 79	piout.mireille@orange.fr
	13	PAREYRE Gisèle	1	pcp	gaz	03 86 55 13 50	ND
	15	KADRI Prescillia LIEFROID Daniel	3	pcp	pompe à chaleur	06 17 42 28 63 06 25 74 53 57	presci-95@live.fr daniel89700@live.fr
Isidore Roze	2	CHARRIER Carolle	2	pcp	électrique	07 89 04 48 03	dorigny.carolle@orange.fr
	4	FAIVRE Michel	2	pcp	gaz	06 28 06 58 74 03 86 55 13 32	michel.faivre@cegetel.net
	6	ELIAD Alexandra	2	pcp	gaz	07 89 95 70 15 03 86 55 28 29	alexeliad@yahoo.com
	8	GOURDIN Yolaine	2	pcp	fuel	06 76 69 09 62	morgane.gourdin@wanadoo.fr
Mme E. Coeurderoy	3	PONCELET Claudine	1	pcp	fuel	06 48 17 07 92	ND
	6	VOLANT Francis	2	pcp	fuel	06 58 18 56 27 03 86 54 43 66	ND
	10	DONY Claude	1	pcp	fuel	03 86 54 44 12	ND
	16	BLANDIN Philippe	3	pcp	gaz	09 77 60 10 02	mblandin89@gmail.com
	17	WILHELM Gilbert	2	pcp	électrique	06 14 15 12 66	gilbert.wilhelm89@gmail.com
	18	BEAUDEQUIN Hervé	2	pcp	gaz	06 14 27 85 47	ND
	19	CHAPART Chantal	1	pcp	fuel	03 86 54 47 28 - 06 80 46 83 49	chantal-chapart@orange.fr
Vau de Levée	10	TRUFFOT Michel	2	pcp	gaz	06 64 80 94 32	truffot.joelle@gmail.com

Riverains en risque falaise

màj : mai 2023

Nom Prénom	Adresse	Foyer	type de résidence	Téléphone	Adresse mail
Falaise Côté Saint Michel					
PSIUCH Sylvain	27	2	pcp	06 85 81 64 30	ND
PSIUCH David	29	1	pcp	06 85 81 64 30	ND
PEIRERA Lionel	29b	2	pcp	03 58 46 20 76	lionel.pereira@neuf.fr
HARANDSOY Murielle	33	ND	pcp	06 72 48 20 99	murielle.harandsoy@gmail.com
THENAHEY Francine	35	1	pcp	07 82 91 02 76	ND
Sous falaises côté Campenon					
ULL GRAVE LAGAE Sylviane	63	3		03 86 55 09 68 – 06 29 82 32 62	ugls@orange.fr
CHUCHU Michel	75	2	pcp	07 66 15 28 66	
MONIN Nicole	91			06 41 90 03 68	nicolesecretariat@voila.fr
	103				
JACQUIER Bernard	109	2		03 86 55 04 64	bernard.jaquier89@orange.fr
HASSAN Brigitte	109b	1	pcp	06 83 27 03 29	hassanbrigitte@gmail.com
BOLLEROT Marcel	111	1	pcp	07 89 05 84 39	claud.bollerot@gmail.com
CHATEL-POSS	111Y	1		03 86 55 26 32	j.cp@free.fr
	113				
	115				
STIZ Richard	125			06 42 23 62 37	
PETIT Lionel	133	2		07 68 24 35 32	
BERTHELOT Jean-François	139			03 86 54 82 01	
JUILLET Jérôme	151			06 08 67 40 37	taxisjuillet@wanadoo.fr
HUET Kévin	165	2	pcp	06 29 10 80 39	kevinhuet74@live.fr
TROCHET Géraldine	167	2	pcp	06 88 80 01 04	geraldine.tronchot@wanadoo.fr
HASSAN Brigitte	109b	1	pcp	06 83 27 03 29	hassanbrigitte@gmail.com
CHATEL-POSS	111Y	1		03 86 55 26 32	j.cp@free.fr
rue de la Pelleterie					
	7b				
CAMARRIEU Isabelle	10	2		06 23 36 95 41	isacamkap@icloud.com
MAUDUIT Christiane	12	2	pcp	06 69 47 98 21	
	14				

Riverains en zone boisée

maj : mai 2023

	Nom Prénom	Adresse	Foyer	Hab	Chauffage	Téléphone	Adresse mail
chemin Champs Boudons	COT Jacques	21	2	pcp	bois	06 40 78 68 43	sylviane.cot@orange.fr
	GUIBOURT Marie	3	2	snd	fuel	06 08 97 73 58	marieguibourt@gmail.com
	RENAUT Monique	1	1	pcp	électrique	06 03 82 96 09	monique.renaut@yahoo.com
	GUYARD Christian	7	2	pcp	électrique	06 08 81 69 94	rachou89800@hotmail.fr
	NEAUD François	25	5	pcp	électrique	06 70 46 52 02 06 32 02 21 14	emmaneaud@orange.fr
	LANCIEN Patrick	19	2	pcp	fuel	06 70 85 12 13 06 77 56 50 25	lancienpatrick@wanadoo.fr
	HEITZMANN Michel	27	2	pcp	autre	06 69 24 59 35	doris.michel89@hotmail.fr
	AISSANI Rachid	2	5	pcp	électrique	06 17 43 21 79	azrf69@yahoo.fr
	HEITZMANN Michel	29	2	pcp	bois	07 83 30 35 57	michel.heitzmann89@gmail.com
	BONIN Alain	11	2	pcp	fuel	06 80 43 95 61 07 81 47 82 06	realsky@free.fr
	GUYOT Jean-Claude	23	1	pcp	fuel	07 57 10 25 01 06 22 93 17 73	ND
	NEMOZ Suzanne	5	1	pcp	fuel	06 45 15 36 06	suzanne.nemoz14@gmail.com
ch. des Vieux Chateaux	DA SILVA FRAGA Acacio	9	3	pcp	autre	06 59 94 52 45	dasilvafragakhadija@yahoo.fr
	ZILTENER Roger	5	2	pcp	fuel	03 86 55 26 16	
chemin des Commes	MOIZIARD Yvan	12	1	pcp	bois	06 14 92 37 34	yvan.moiziard@gmail.com
	HURNI Laurence	8	1	pcp	électrique	06 19 30 07 89	lhurni@hotmail.fr
	BOIZOT Didier	18	2	pcp	autre	06 73 82 08 45	mlboizot@orange.fr
rue Vaucoup eau	BZYMEK	20	4	pcp	électrique	06 29 58 67 99 06 09 17 69 63	adelaidelancosme@sfr.fr
	GODARD Maurice	3	2	pcp	électrique	06 86 55 30 25	godard.maurice89@orange.fr
	BREUGNOT Bernard	7	1	pcp	électrique	06 70 12 61 48	
rue Val Thiercelin	DELOMAS Daniel	1	1	pcp	gaz	06 25 10 58 78	daniel.delomas@sfr.fr
	MOREY Yves	17	2	pcp	électrique	06 82 69 80 41	
	NORRY Nadine	1	1	pcp	ND	06 80 67 74 41	norrynadine@gmail.com
	MOSTA Karim	24	2	pcp	électrique	06 86 45 73 51 06 45 54 68 72	mosta.karim@wanadoo.fr
	RIGAULT Bruno	21	2	pcp	électrique	06 30 81 19 42 03 86 55 28 78	rigaultn@orange.fr
	BIANCHETTI Guillaume	23	nd	pcp	pàc	06 21 73 77 09	luigi-levy89@hotmail.fr
	PRUD'HOMME Grégory	9	2	pcp	électrique	06 38 81 01 64 07 60 87 59 04	gregory.prudhomme@orange.fr
	MICHON Annie	26	1	pcp	électrique	06 60 02 24 74	annie.michon89@free.fr
	MILLET Francis	6	1	pcp	fuel	06 76 22 87 16	
Chemin Val Thiercelin	ATUG Mustafa	3bis	2	pcp	électrique	06 15 53 01 05	hacertaug@hotmail.com
	BIOT Jean-Christophe	12 chemin	2	pcp	électrique	06 70 10 38 16 06 81 07 87 40	jeanchristophe85@gmail.com
	GALLY Annie	13 chemin	2	pcp	électrique	06 47 08 66 00	ND
	DEFER Denis	19 chemin	2	pcp	électrique	06 86 37 36 92 06 31 34 68 65	denis.defer@orange.fr

Riverains en zone boisée

maj : mai 2023

	Nom Prénom	Adresse	Foyer	Hab	Chauffage	Téléphone	Adresse mail
rue G. Pompidou	ROBERT Patrick	50 bis	5	pcp	gaz	06 50 82 67 55 06 67 68 74 17	patrick.robert@bpr89.fr
	CALY Gilbert	44	1	pcp	gaz	06 70 96 64 75	ND
	STALENS Emilienne	96	1	pcp	électrique	03 86 55 18 46	ND
	NGUYEN Thuy Huong	52T	2	pcp	gaz	03 86 55 23 19	n.thuyhuong@ymail.com
	PLAUT Chantal	4	4	pcp	électrique	-	-
	GERTNER Philippe	76	2	pcp	gaz	07 86 05 00 12	philippegertner@gmail.com
	MONNERAIS Régis	110	2	entp	gaz	06 18 86 82 58	regis.monnerais@gmail.com
	SAUSSET Eric	2	3	entp	gaz	06 68 12 45 17	isausset@aol.com
	GRIGOR Jean-Claude	94	2	pcp	électrique	06 18 62 37 17	ND
	Cabinet SAGEC	106	2	entp	électrique	06 10 54 64 85 06 80 44 53 79	tonnerre@sagecsa.com
	ISSLER Anne	18b	1	pcp	gaz	06 24 16 54 86	isslerannel@hotmail.com
	Activ UNA	48	5	entp	gaz	03 86 55 27 56	karine.demmer@activuna89700.fr
	KONE Eveline	70	2	pcp	gaz	06 25 96 02 48	eveline.kone@sfr.fr
	RSENZWEIG Magali	84 ter	1	snd	gaz	06 10 63 44 22	magali.rosenzweig@gmail.com
rue des Lices	ROUSSEL Roger	14	1	pcp	fuel	03 86 75 08 44	rousselr63@gmail.com
	DESCAVES Claude	30	2	pcp	gaz	06 44 23 39 52	clauddescaves@sfr.fr
	POULLIN Andrée	16	1	pcp	fuel	03 86 55 16 89	ND
	GOMA Marie-Chantal	40	3	nd	bois	07 83 58 36 38 06 46 13 12 03	mariechantalgoma@hotmail.fr
	TABARI Eric	20	3	pcp	gaz	07 61 70 64 81	tabari.eric@orange.fr
	HASSAN Mickaël	2	1	pcp	électrique	06 80 90 17 68	hassan.mickael@orange.fr
	MUJA Liviu	42	3	pcp	gaz	06 14 13 17 64	liviuj_muja@yahoo.com
	LECLERC Brigitte	36	1	pcp	électrique	06 87 15 75 45	gerard.leclerc15@sfr.fr
	PINEAU Dominique	37	1	sec	gaz	06 23 63 00 11	dominique.pineau0508@orange.fr
	GILLERAND Jean-Claude	51	2	pcp	électrique	06 80 06 80 66	elenaf@orange.fr
	STROZYCKI Nicole	35	1	pcp	fuel	06 59 25 24 77	ND
	PAILOT Ombeline	6	7	pcp	bois	06 47 75 82 65	labinou89@orange.fr
	CREUSE Claude	55	2	pcp	bois	06 87 78 09 55	ccrease89@aol.com
	SOUPEAUX Jean Maxime	28	2	pcp	gaz	06 82 59 10 08 06 30 97 09 39	j.m.soupeaux@wanadoo.fr brigitte.soupeaux@hotmail.fr
	ROYERE Eric	48	3	pcp	gaz	06 04 52 78 70 06 26 78 67 42	royere.sev@outlook.fr
	HEURLEY Jacqueline	54	1	pcp	électrique	06 20 22 90 55	ND
	DIDDEN Jacques	49	2	pcp	gaz	03 86 55 26 07	ND
	FALCONE Frédéric	53	2	pcp	électrique	03 86 55 18 75	f.falcone@aliceadsl.fr
	TIMONE Angélique	22	2	pcp	gaz	07 81 26 19 15	angeliquetimone@gmail.com
	ALLARY Maryse	46	1	pcp	fuel	06 76 84 60 32 03 86 55 26 04	ND
	LESEUR Yves	38	2	pcp	fuel	06 07 56 19 58 06 81 09 88 25	brigitteles@gmail.com
	HOLLARD Michaële	33	4	pcp	électrique	06 37 09 66 12	nd
	CHAUVEAU Indivision	29	nd	pcp	fuel	06 08 80 52 80 06 85 71 05 15	emmanuelchauveau@hotmail.fr chauveau-andriot@orange.fr

Riverains en zone boisée

maj : mai 2023

	Nom Prénom	Adresse	Foyer	Hab	Chauffage	Téléphone	Adresse mail
rue des Gerbes d'Orge	VAN PRUYSSSEN Elisabeth	12	1	pcp	gaz	06 79 42 25 14	elisabeth.van-pruyssen0593@orange.fr
	ORSINI Georges	18	2	pcp	gaz	06 77 25 98 28	denise.orsini@wanadoo.fr
	ORSINI Marie-Thérèse	17	1	pcp	gaz	03 86 55 21 19	ND
	PONSARD Colette	19	1	pcp	fuel	06 70 07 25 42	ND
	BENOIT Anne	1	1	pcp	gaz	06 77 34 00 68	anne.benoit0046@orange.fr
	COUSIN Laura	36	2	pcp	pellet	06 08 75 60 98	charlotta-laura@hotmail.fr
	PORTIER Michel	30	1	pcp	gaz	03 86 75 91 02	colette.maugard@wanadoo.fr
	DORIGNY Jacques	22	2	pcp	gaz	06 77 97 19 03	jacques.dorigny@orange.fr
	POLETTE Pierre-Yves	33	1	pcp	gaz	06 83 37 22 47 06 74 14 46 72	ND
	AGUILENIEDO Pascal	17	1	pcp	gaz	03 86 55 02 70	p.aguilaniedo@orange.fr
	LEGER Christophe	24	1	pcp	gaz	06 81 08 96 28	leger.christophe2@free.fr
	DENIS Bernard	8	2	pcp	gaz	06 16 43 44 60	bdenis.tempes@orange.fr
	BERTHAUD Philippe	6	2	pcp	gaz	06 07 97 32 85 06 45 20 17 23	pberthaud89@hotmail.fr
chemin des Gerbes d'Orge	VENON Valérie	5b	1	pcp	gaz	06 31 67 33 59	valyvenon89@gmail.com
	VINCENT Michel	2	1	pcp	électrique	06 21 24 40 87	ND
	CHEVALIER Gabriel	3	3	pcp	pellet	06 65 93 11 99 07 83 78 38 66	gabrielchevalier@laposte.net
	DUBOIS Claude	7	2	pcp	bois	03 86 55 05 74 06 11 88 44 61	claudedubois@outlook.fr
	TEUTSCH Paulette	8	2	scd	ND	0049 67 54 71 0049 177 96 771 51 (Allemagne)	p.tauziede.teutsch@gmail.com
	BOUFFLET Yolande	5	1	pcp	électrique	06 15 71 11 14	boufflet.yolande@gmail.com
chemin des Vals Profondes	DE MACEDO Francisco	9	2	pcp	électrique	06 02 29 71 12	francisco.demacedo@neuf.fr
	CARVALHO Elise	44	1	pcp	bois	03 86 54 44 67	
	HORIOT Alain	35	5	pcp	pellet	06 38 29 40 92 06 31 77 78 51	horiot.alain@wanadoo.fr
	QUINTAUX Pierre	28	2	pcp	ND	06 27 14 43 55 06 14 94 00 27	ND
	MORAUX Nicolas	46	1	pcp	pellet	06 22 73 13 88	nicolas.morau@reseau.sncf.fr
	BACLE Didier	30	2	pcp	fuel	06 80 04 29 39 03 86 82 89 77	ND
	BRIQUEMONT Christine	29b	1	pcp	bois	07 83 62 47 09 03 86 55 06 07	christinebriquemont@orange.fr
	HEITZMANN Joseph	40	2	pcp	bois	06 87 77 57 67	ND
	ORGEL Pascal	29	3	pcp	fuel	06 37 49 31 42 06 70 10 02 07 06 79 42 15 29	agnes.orgel89@gmail.com pascalorgel1958@gmail.com
	CARVALHO Maria	44	1	pcp	bois	06 03 19 85 89	elisecarvalho@neuf.fr
	TATTU-CARVALHO Elise	33	4	pcp	électrique	06 03 19 85 89 06 19 99 37 48	elisecarvalho@neuf.fr
	GRIVEAU Amélie	16	4	pcp	électrique	06 85 97 40 60	ameliegriveau5@gmail.com

NOM	PRENOM	POLE	DOMAINE	TEL PRO	TEL PERSO	TEL DOM	ADRESSE	AUTORISATION DE					PERMIS/HABILITATI				
								Balayeuse	auto Portée	Tondeuse	Tracteur	Epareuse/Lame	VL	PL	Remorque	Nacelle	Tractopelle
COULON	CATHERINE	SERVICES TECH	ADMINISTRATIF TECHNIQUE	06 18 37 45 07	07 83 24 15 95		Flogny la Chapelle										
HOLLARD	MICKAELE	SERVICES TECH	ADMINISTRATIF TECHNIQUE	03 86 55 49 23	07 82 13 03 30		Tonnerre										
KRUSCHWITZ	CLAIRE	SERVICE URBANISME	ADMINISTRATIF URBA	03 86 55 49 22													
VOIRIE																	
DERIGON	CEDRIC	VOIRIE	VOIRIE	07 54 39 23 19	07 80 00 46 60		Pacy sur Armançon								E	AO	AO
BERTIN	CLAUDE	VOIRIE	PROPRETE		06 18 20 28 10		Tonnerre	pas de permis									
MANSANTI	BRUNO	VOIRIE	VOIRIE	06 18 37 45 11	09 51 34 37 88	03 86 75 55 48	Flogny la Chapelle									AO	AO
MILLOT	SYLVAIN	VOIRIE	PLACIER - VOIRIE	06 11 65 15 08	06 52 65 50 61		Ligny le Chatel	restriction									
PAJOT	CYRIL	VOIRIE	VOIRIE		06 20 67 91 24		Tonnerre									AO	AO
PIERRE	CLAUDE	VOIRIE	PROPRETE	06 13 12 18 55	03 86 55 35 21	03 86 55 35 21	Tonnerre									AO	AO
ZAMBRANO	MARTIN	VOIRIE	PROPRETE		06 24 93 75 74		Tonnerre									AO	AO
SUINOT	OLIVIER	VOIRIE	VOIRIE		06 47 44 71 92		Censy									AO	AO
GIROIX	CEDRIC	VOIRIE	VOIRIE		06 78 22 97 76		Tonnerre										
MASSON	BRUNO	VOIRIE	VOIRIE		06 15 74 51 90		Molosmes	pas de permis									
FESTIVITES																	
RODRIGUES	MANUEL	LOGISTIQUE	GARAGE	06 18 37 44 72	06 80 18 36 76	03 86 75 96 84	Yrouerre								E	AO	AO
BRUN	MAO	LOGISTIQUE	LOGISTIQUE		07 68 95 20 34	03 86 55 56 06	Dannemoine								PL	AO	AO
PONSARD	DIDIER	LOGISTIQUE	LOGISTIQUE		06 32 10 23 97		Tonnerre									AO	AO
BATIMENT																	
SERVAUX	FREDERIC	BATIMENT	BATIMENT	07 54 38 06 78	06 75 05 54 83		Percey									AO	AO
MOLLION	CLAUDE	BATIMENT	PEINTURE		07 55 62 45 56		Les mulots	pas de permis								AO	AO
TRUCHOT	OLIVIER	BATIMENT	ELECTRICITE	06 18 37 44 75	06 49 95 60 55	03 86 75 67 77	Pacy sur Armançon									AO	AO
VARIN	ROLAND	BATIMENT	MACONNERIE		06 52 13 75 28	03 86 75 84 09	Tanlay									AO	AO
ESPACES VERTS																	
CHAMON	JEAN LOUIS	ESPACES VERTS	ENTRETIEN TONTES	06 18 37 45 14			Tonnerre	pas de permis									
CHARLOT	JOEL	ESPACES VERTS	ENTRETIEN PLANTATIONS	06 18 37 45 32		03 86 55 56 72	Tronchoy									AO	AO
DELECROIX	PHILIPPE	ESPACES VERTS	ENTRETIEN ELAGAGE	06 18 37 45 14	06 29 65 72 11	03 86 55 51 17	Avallon									AO	AO
FABER	DOMINIQUE	ESPACES VERTS	ENTRETIEN PLANTATIONS	06 18 37 45 14			Dannemoine									AO	AO
NOLET	DAVID	ESPACES VERTS	ENTRETIEN TONTES	06 18 37 45 14	06 01 71 46 02	03 86 75 79 28	Tanlay									AO	AO
ENTRETIEN																	
KAEDER	SYLVIE	ENTRETIEN DES LOCAUX	ENTRETIEN DES LOCAUX		07 54 38 09 23		Dannemoine										
COUE	FABIENNE	ENTRETIEN DES LOCAUX	ENTRETIEN DES LOCAUX		06 10 80 45 34		Vezinnes										

Identifiant Ville de Tonnerre : 89418
mot de passe : Audrey1983

Mars 2018

APIC et Vigicrues Flash

au bénéfice des maires et de leurs services

Soyez le premier averti

- du caractère exceptionnel des précipitations qui concernent votre collectivité, grâce aux Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (**APIC**) ;
- du risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de votre commune grâce aux avertissements **Vigicrues Flash**.

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou crue rapide de petits cours d'eau. Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le SCHAPI et les DREAL)¹ proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC), proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.
- Vigicrues Flash, proposé par le ministère chargé de l'Environnement dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crues.

¹ Le SCHAPI : Service d'Hydrométéorologie et d'Appui à la prévision des inondations (Schapi) au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère chargé de l'Environnement, qui anime l'action des services de prévision des crues et des unités hydrométrie des DREAL. Le service prévision des crues Méditerranée Est est implanté au sein de Météo-France.

▶ APIC

APIC est un service d'observation gratuit proposé par Météo-France en coordination avec votre préfecture. Vous êtes informé en cas de précipitations inhabituellement intenses sur votre commune.

Comment fonctionne le service ?

Les précipitations sont suivies grâce au réseau de radars météorologiques de Météo-France qui les localisent et mesurent leur intensité en temps réel. Vous choisissez la ou les communes sur lesquelles vous souhaitez être informé. En cas d'épisodes pluvieux abondants, vous recevez un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : précipitations intenses ou précipitations très intenses.

APIC vous aide à mettre en oeuvre immédiatement les dispositifs prévus dans votre Plan communal de sauvegarde (PCS) pour les risques inondations.

Lors des épisodes de pluies intenses, vous êtes informé en cas d'indisponibilité provisoire du service APIC liée au fonctionnement du réseau de radars.

Quelle est la fréquence d'envoi des avertissements ?

Les dernières précipitations observées sont analysées automatiquement toutes les 15 minutes. Dès que les précipitations prennent un caractère exceptionnel (« précipitations intenses » ou « très intenses ») sur les communes comprises dans votre abonnement, vous en êtes averti par message vocal, SMS et courriel.

Un nouvel avertissement est envoyé, si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage du niveau « intense » au niveau « très intense »).

À l'aide du lien présent dans le courriel, vous pouvez accéder pendant 48 h à une cartographie détaillée des communes concernées par les précipitations intenses et très intenses

Exemples de message

- **Par SMS :**

Meteo-France APIC 28/10 21:15 Précip très intenses sur Guichen. Voir mail.

- **Par courriel :**

Météo-France : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

Date : mercredi 28 octobre, à 21 heures, et 15 minutes

Attention des pluies intenses ont été signalées sur la commune suivante : Guichen.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures) :

<https://apic.meteo.fr/carto.php?droit=Y5KSmZZpmGJrY2WeInE=>

Votre commune peut-elle bénéficier de ce service ?

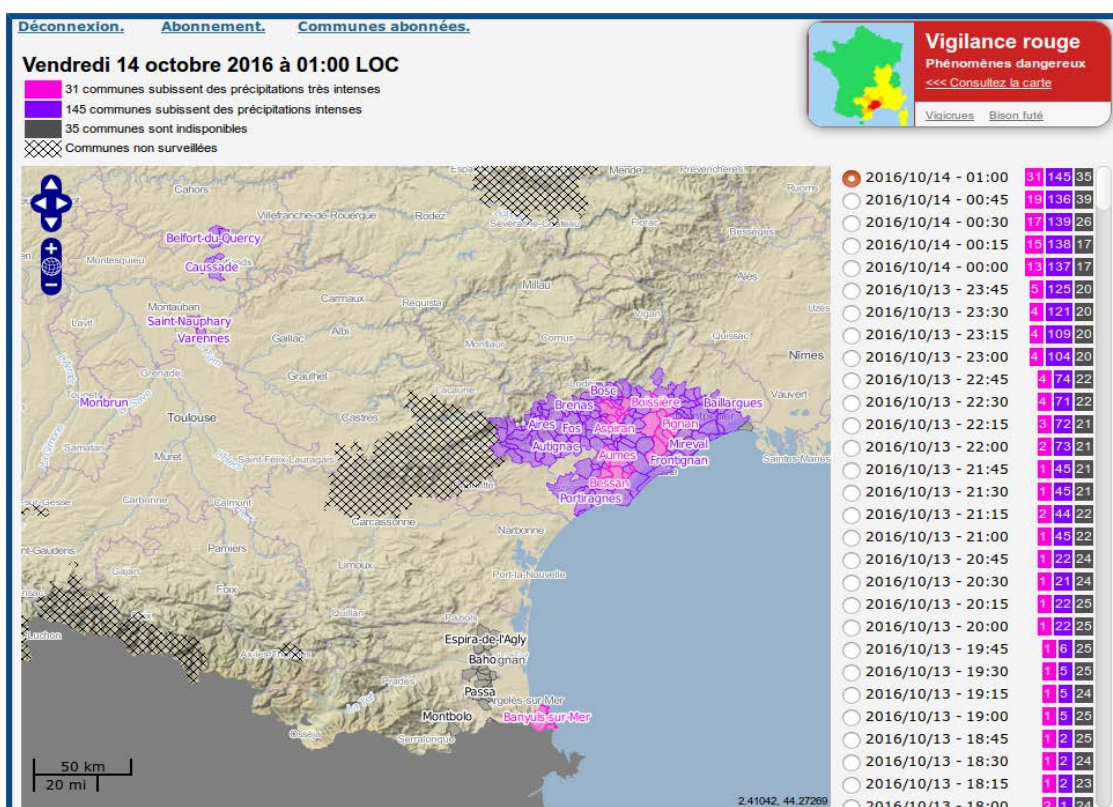
En 2018, plus de 93 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes².

Pour fonctionner de manière optimale, le service doit s'appuyer sur l'estimation des précipitations fournie par les radars météorologiques. Certaines zones, en particulier montagneuses, ne sont pas encore suffisamment couvertes par les radars.

Si votre commune n'est pas couverte par le service, mais que les communes limitrophes

le sont, vous pouvez vous abonner au suivi sur ces dernières.

Météo-France poursuit le développement de son réseau de radars, notamment en zone montagneuse et améliore régulièrement les traitements appliqués aux données issues des radars, afin d'étendre la couverture du service APIC.



Exemple de carte APIC (pour le 14/10/2016 à 1 heure)

² Consulter la carte sur <https://apic.meteo.fr> (en mode connecté).

► Vigicrues Flash

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit proposé par le réseau VIGICRUES (SCHAPI/DREAL) du ministère chargé de l'Environnement.

Si vous êtes abonné, vous êtes informé en cas de risque de crue de certains cours d'eau sur votre territoire communal (**cours d'eau non couverts par la vigilance crues**).

Comment fonctionne le service ?

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par le réseau de radars de Météo-France.

Lorsque le système identifie un risque de crue significative sur un cours d'eau de votre commune dans les prochaines heures, vous recevez automatiquement un message indiquant un risque de **crue forte** ou un risque de **crue très forte**.

Vigicrues Flash vous aide à mettre en œuvre les dispositifs prévus dans votre Plan communal de sauvegarde (PCS) pour le risque d'inondation.

Quelle est la fréquence d'envoi des avertissements ?

L'estimation du risque de crue est mise à jour toutes les 15 minutes.

Les avertissements sont envoyés en cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crue sur votre commune, par message vocal, SMS et courriel.

Ces avertissements ont une durée de validité de 6 heures. Au-delà, si le risque persiste sur votre commune, un nouveau message vous est envoyé.

À partir du lien présent dans le courriel, vous pouvez accéder pendant 48 h à la carte des communes et des cours d'eau concernés par des risques de crues.

Exemples de message

• Par SMS :

Vigicrues Flash 09/08 13:45. Risque de crue très forte sur Précý. Cf. courriel.

• Par courriel :

Avertissement Vigicrues Flash

Date : mardi 09 août, à 13 heures et 45 minutes pour la commune suivante : Précý.
Risque de crue très forte dans les prochaines heures sur certains cours d'eau.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures) :
https://apic.meteo.fr/carto_apoc.php?droit=Y5KSmpVxlmNqZGibIWw=&origin=fr

À l'issue de cet événement hydrométéorologique, merci de nous faire part de vos impressions en renseignant ce questionnaire <http://enqueteur.dgpr.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=27325&lang=fr>

Cela nous aidera à améliorer le service Vigicrues Flash.

Votre commune peut-elle bénéficier de ce service ?

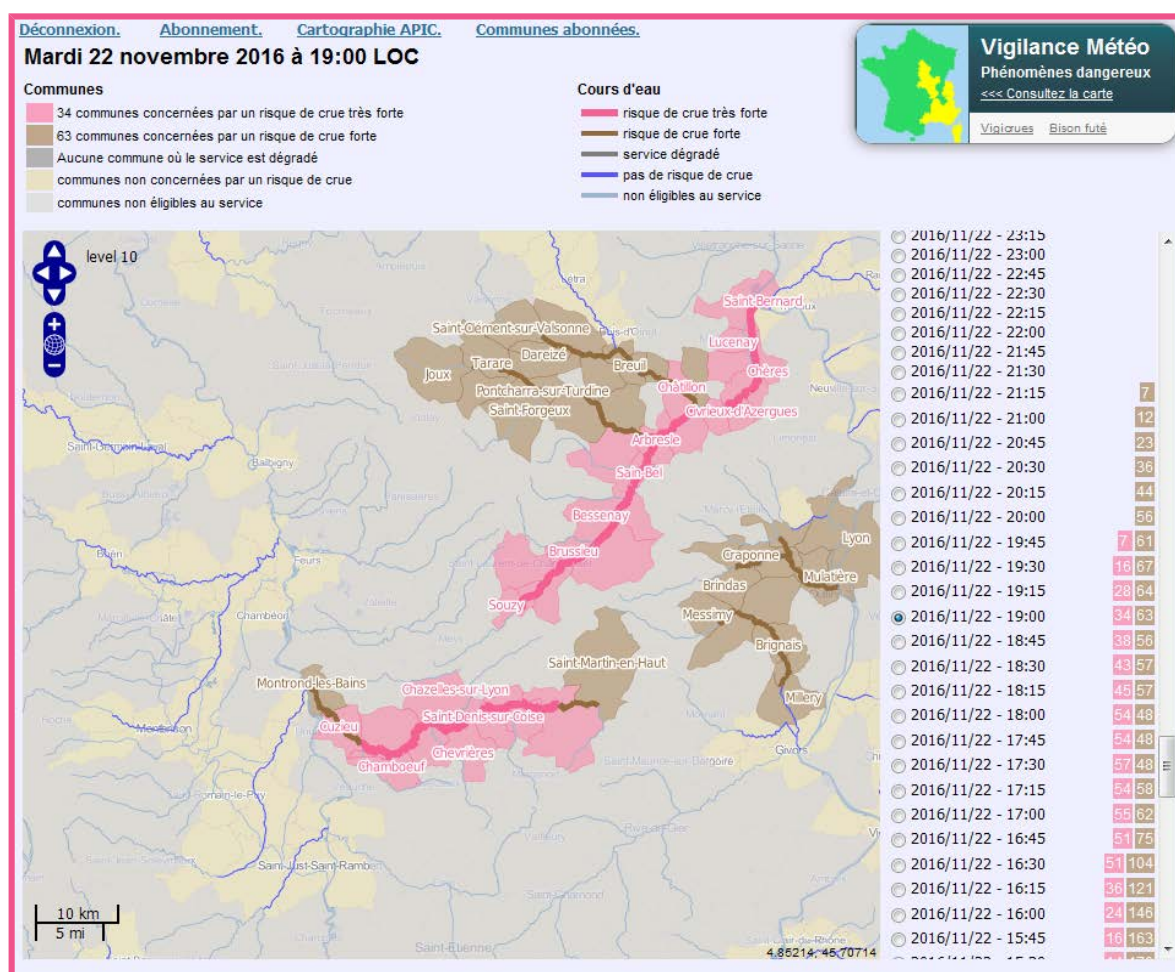
En 2018, le service Vigicrues Flash est disponible sur un peu plus de 10 000 communes.

Pour savoir si Vigicrues Flash est disponible sur votre commune et quels cours d'eau sont suivis, consultez la carte accessible depuis le lien présent sur la page d'abonnement APIC / Vigicrues Flash.

Il est possible que tous les cours d'eau de votre commune ne soient pas couverts par le service

Vigicrues Flash. En effet, les cours d'eau à comportement spécifique (influencés par des barrages par exemple) ou trop petits ou insuffisamment couverts par l'observation pluviométrique de Météo-France ne peuvent pas bénéficier de Vigicrues Flash.

Enfin, la couverture de ce service ne concerne pas les cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance crues.



Exemple de carte Vigicrues Flash (22/11/2016 à 19 heures)

► S'abonner à APIC et Vigicrues Flash

Pour bénéficier des services APIC et/ou Vigicrues Flash, vous devez disposer d'un compte sur le site <https://apic.meteo.fr>.

Si vous êtes déjà abonné aux APIC et souhaitez recevoir les avertissements Vigicrues Flash, veuillez vous reporter directement au paragraphe 2 pour configurer votre abonnement.

1- Création de compte

Connectez-vous sur <https://apic.meteo.fr>.

Cliquez sur « **Se connecter en tant que mairie** », puis cliquez sur « **ici** » et sélectionnez votre commune.

Renseignez le code postal de votre commune et votre mot de passe. Indiquez également un courriel et un numéro de téléphone mobile (indiquer de préférence des contacts à caractère communal ; par exemple maire@village.org, plutôt que prenom.nom@perso.fr).

Votre mot de passe sera demandé à chaque connexion. En cas d'oubli, vous pouvez demander un nouveau mot de passe, qui sera envoyé par SMS.

Une fois ces informations saisies, vous recevez par SMS et par courriel une clef à 6 chiffres. **Vous devez saisir ce code pour activer votre compte.**

L'inscription est terminée.

Vous pouvez désormais vous connecter en tant que mairie sur votre compte à l'aide du code postal de votre commune et de votre mot de passe.

2- Configuration et activation des abonnements APIC et Vigicrues Flash

Connectez-vous à votre compte.

Vous pouvez indiquer, selon votre organisation communale, les coordonnées de 5 contacts pour les avertissements par message vocal, et 10 contacts pour les avertissements par SMS et par courriel en cliquant sur « + »

Ils recevront les APIC et/ou les avertissements Vigicrues Flash sur leur téléphone fixe, téléphone mobile ou courriel renseignés.

En cas d'avertissement, pour recevoir le lien temporaire vers les cartes temps réel APIC et/ou Vigicrues Flash, vous devez indiquer au moins une adresse électronique.

Par défaut, l'abonnement est souscrit pour les APIC sur votre commune, si elle y est éligible. Il est nécessaire d'avoir paramétré au moins une commune pour les APIC ou d'avoir activé l'abonnement à Vigicrues Flash une fois l'inscription faite (cf 2.a et 2.b).

2.a - Abonnements APIC

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 10 communes.

Si votre commune est située dans une vallée, vous pourrez ainsi sélectionner les communes en amont pour être informé des pluies intenses qui pourraient avoir des conséquences sur votre territoire.

N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en cliquant « **Valider les changements** », en bas de l'écran.

2.b - Abonnements Vigicrues Flash

Cochez la case « **Je m'abonne aux avertissements Vigicrues Flash de ma commune** ».

Cette option est proposée uniquement si le service Vigicrues Flash est disponible sur votre commune.

Pour valider votre abonnement, vous devez accepter les conditions d'abonnement et limites du service consultables sur le lien « **ici** » figurant sur la fenêtre pop-up « **Information concernant les avertissements Vigicrues Flash** ».

Notre conseil : vous pouvez enregistrer ce document qui pourra être utile lors de la réception d'avertissements. Ce document reste accessible en décochant et recochant la case « **Je m'abonne aux avertissements Vigicrues Flash de ma commune** ».

Concernant Vigicrues Flash, vous recevrez uniquement les avertissements relatifs à votre commune.

N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en cliquant « **Valider les changements** », en bas de l'écran.

3- Réception des messages

Votre compte est actif.

Tous vos contacts reçoivent les avertissements selon le mode de réception³ choisi.

Lors de la diffusion d'un avertissement, un lien temporaire vous est fourni par courriel (si l'option a été choisie) pour consulter la carte des communes soumises à des précipitations intenses ou très intenses (APIC) et/ou la carte des cours d'eau soumis à un risque de crues fortes ou très fortes (Vigicrues Flash).

L'indisponibilité temporaire des services APIC ou Vigicrues Flash sur votre commune vous est signalée par courriel (si l'option a été choisie).

En cas de difficultés pour configurer votre abonnement, veuillez contacter votre préfecture.

³ L'acheminement des courriels ou des SMS dépend des conditions de réception proposées par les opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès à internet.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

VIGICRUES
FLASH

Avertissement
Pluies Intenses
à l'échelle
des Communes

METEO
FRANCE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

COMMUNE : TONNERRE (MAJ : 21/07/21)

Adresse électronique de la mairie : secretariat@mairie-tonnerre.fr

MAIRE

NOM : CLECH
PRENOM : CEDRIC
ADRESSE PERSONNELLE : 3 BIS RUE DES FONTENILLES – 89700 TONNERRE
TELEPHONE FIXE : -
TELEPHONE PORTABLE : 06 81 57 06 01
ADRESSE ELECTRONIQUE (PERSONNELLE) : C.CLECH@MAIRIE-TONNERRE.FR

PREMIER ADJOINT

NOM : ORGEL
PRENOM : EMILIE
ADRESSE PERSONNELLE : 44 FAUBOURG SAINT-MICHEL – 89700 TONNERRE
TELEPHONE FIXE : -
TELEPHONE PORTABLE : 06 08 92 04 15
ADRESSE ELECTRONIQUE (PERSONNELLE) :

ADJOINT EN CHARGE DU PCS

NOM : ROBERT
PRENOM : CHRISTIAN
ADRESSE PERSONNELLE : 3 RUE DU MARECHAL LECLERC – 89700 TONNERRE
TELEPHONE FIXE : -
TELEPHONE PORTABLE : 06 81 57 06 01
ADRESSE ELECTRONIQUE (PERSONNELLE) :

DGS

NOM : PICQ
PRENOM : MATHILDE
ADRESSE PERSONNELLE :
TELEPHONE FIXE : 03 86 55 49 35
TELEPHONE PORTABLE : 07 54 38 27 29
ADRESSE ELECTRONIQUE (PERSONNELLE) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la préfecture de l'Yonne, service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques, place de la Préfecture, 89000 AUXERRE, pour permettre de joindre les élus en cas d'urgence ou de crise. Les données collectées seront accessibles aux seuls destinataires suivants : service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques, service interministériel de défense et de protection civile, membres du corps préfectoral et leur secrétariat, directeurs, chefs de bureaux et adjoints de la direction des collectivités locales, secrétaires généraux des sous-préfectures de Sens et d'Avallon. Les données sont conservées pendant la durée du mandat de l'élu.

Les élus peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse électronique suivante : pref-affaires-reservees-cab@yonne.gouv.fr



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Auxerre, le 8 février 2022

CABINET

Le Préfet de l'Yonne

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Affaire suivie par :
Chantal CANTOT
chantal.cantot@yonne.gouv.fr
Tél : 03.86.72.79.91

à

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Gestionnaire d'Alerte Local Automatisé (GALA)
PJ : Documentation sur le gestionnaire GALA

Mesdames et Messieurs les maires,

Le département de l'Yonne est régulièrement touché par des phénomènes météorologiques (crues, vents violents, orages, canicules...) ou des événements exceptionnels (pollution de l'air, interruption des transports scolaires...).

Dès lors et dans des délais réduits, la préfecture assure la diffusion de messages d'alerte aux maires du département via l'automate d'appels de la préfecture : le Gestionnaire d'Alerte Local Automatisé (GALA).

À réception du message d'alerte, les maires doivent à leur tour alerter leurs populations et mettre en œuvre les mesures adaptées de mise en sûreté des personnes et des biens.

Cet outil est basé sur le répertoire national des élus. Les personnes figurant dans la liste sont susceptibles d'être contactées à tout moment (24 h/24 et 7j/7). Cependant, cette liste nécessite une mise à jour régulière et doit être adaptée à la disponibilité des personnes. Ainsi, un élu contraint par des obligations professionnelles pourra être remplacé par un autre élu plus disponible.

Ainsi, je vous invite à consulter le document d'information sur le gestionnaire d'alerte local automatisé (GALA) que vous trouverez en pièce-jointe et à envoyer, si besoin, vos demandes de modifications des coordonnées téléphoniques en suivant les recommandations préconisées dans le document.

Le service interministériel de défense et de protection civiles reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de votre implication pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Le préfet,

Henri PRÉVOST

GESTION D'ALERTE LOCALE AUTOMATISÉE (GALA)

L'outil préfectoral utilisé pour assurer la Gestion de l'Alerte Locale Automatisée (GALA) s'intègre dans le dispositif Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile (ORSEC) départemental.

L'interface GALA permet à la préfecture la diffusion de messages audio ou SMS sur téléphone portable ou fixe à destination des maires de chaque commune du département en cas d'événement ou de risque significatif.

Objectifs de GALA :

- Diffuser rapidement et massivement l'alerte aux maires du département.

Rôle du maire :

En fonction de la nature de l'événement annoncé, le maire en tant que directeur de opération de secours doit :

- alerter la population par tout moyen à sa disposition,
- prendre contact avec ses services techniques, les entreprises intervenant sur la commune (les utilisateurs de grues en cas d'annonce de vent violent par exemple), les organisateurs de manifestations culturelles ou sportives (concert sous les arbres en cas d'orage),
- prendre contact avec toute personne susceptible d'agir pour prévenir du danger ou protéger les personnes et les biens (établissements scolaires, clubs sportifs, etc.).

Textes de références :

- articles L. 2212-4 et L.2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Qui est susceptible de recevoir les appels ?

Une liste de coordonnées des maires et des adjoints basée sur le répertoire national des élus permet au préfet de diffuser les alertes GALA. Les personnes figurant dans la liste sont susceptibles d'être contactées à tout moment (24h/24 et 7j/7) en cas d'alerte.

Actuellement, les coordonnées du maire et de ses trois premiers adjoints sont renseignées par défaut dans cet outil et sont susceptibles de recevoir l'appel ou le message.

Comment réceptionner l'alerte GALA de la préfecture ?

L'automate appellera successivement les différents numéros jusqu'à ce que le contact réponde et valide l'appel en appuyant sur la touche 1 de son téléphone (voir schéma page suivante).

Appel en cascade : Si le premier contact ne décroche pas, le message sera laissé sur le répondeur du téléphone. Un second contact sera appelé puis le troisième et enfin le quatrième.

Il s'avère donc essentiel de mettre à jour les contacts figurant dans cette base de données.

Mise à jour des contacts :

Afin d'assurer une diffusion efficiente des messages d'alerte, il est recommandé de mettre à jour les contacts lors de modification de l'équipe municipale ou de changement de numéro de téléphone.

Pour toute demande d'information concernant GALA, vous pouvez contacter la préfecture :

- au 03 86 72 79 89

Pour toute mise à jour, envoyer le tableau ci-dessous à l'adresse courriel suivante :

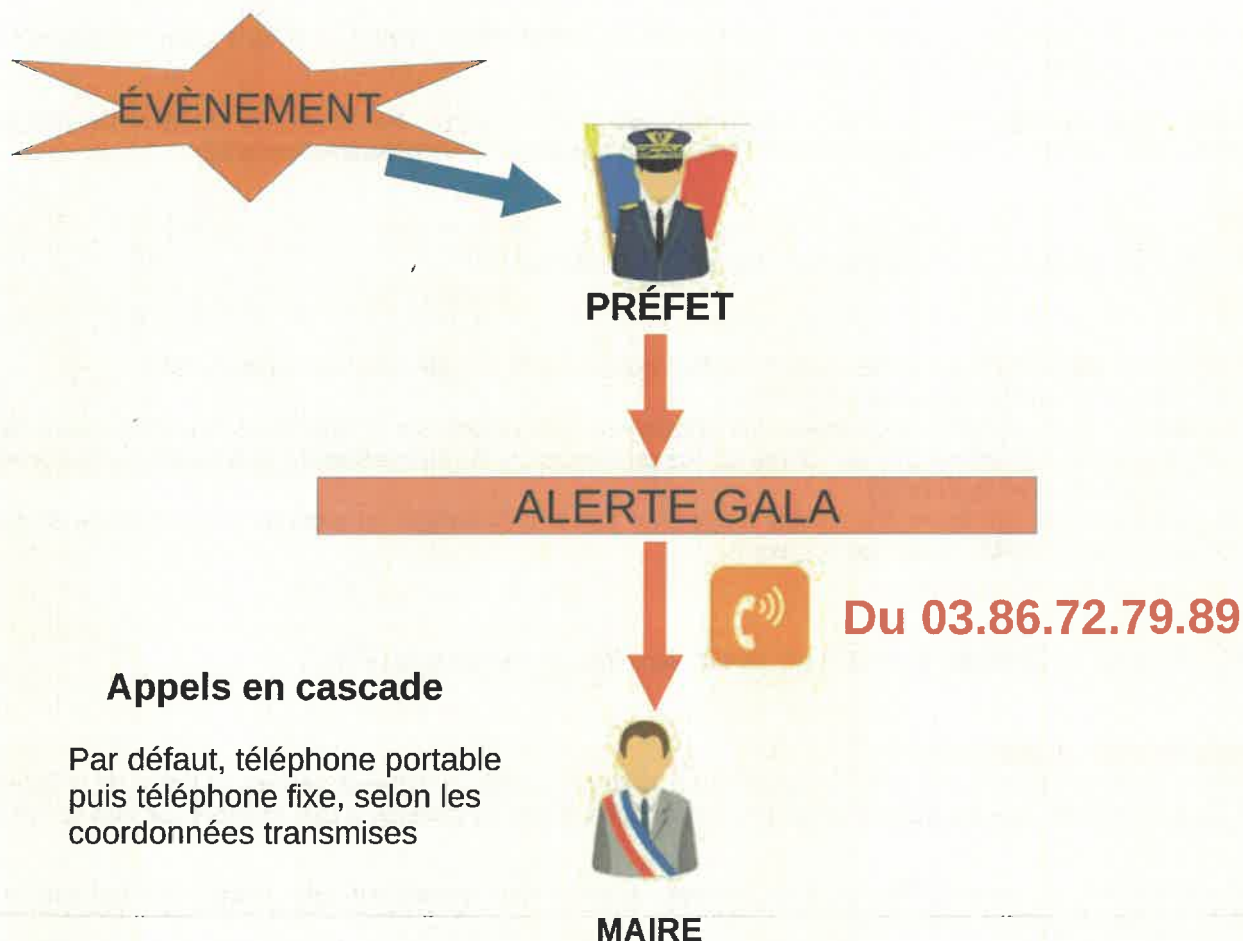
- pref-defense-protection-civile@yonne.gouv.fr

Votre commune :							
Priorité	Civilité	Nom	Prénom	Téléphone 1	Téléphone 2	Téléphone 3	Téléphone 4
1							
2							
3							
4							

Seuls les élus peuvent figurer dans ce tableau.

Mettre de préférence des personnes facilement joignables et disponibles.

GESTION D'ALERTE LOCALE AUTOMATISÉES (GALA)



Si pas de validation du maire



Si pas de validation par le 1^{er} adjoint



Si pas de validation par le 2^e adjoint



Si personne n'a validé le message, un deuxième cycle se fera automatiquement
À noter : deux cycles sont prévus, en cas d'échec rappeler la préfecture au
numéro ci-dessus



RECEPTION DE L'ALERTE

Mission :
Ouverture et gestion du PCC

Elu d'Astreinte 06 18 37 35 10
C. CLECH (Maire) **CC** 06 13 17 85 62
E. ORGEL (1er adj) **EO** 06 15 37 44 91

DIFFUSION DE L'ALERTE

Mission :
Diffuse l'alerte en interne et organise l'alerte des secours, des populations, des entreprises et des ERP. Convoque le CoTech

C. ROBERT **CR** 06 81 57 06 01
Suppl. E. ORGEL **EO** 06 15 37 44 91

PCA du PCS V5

COORD. ADMINISTRATIF

Mission :
Gère la partie administrative : (main courante, rédaction actes,...)
organise la cellule téléphonique, renseigne les autorités

A. BOURIQUET **AB**
03 86 55 49 13 - 06 24 51 23 05
(perso)
M. PICQ **MP** 07 54 38 27 29

COORDINATEUR SOCIAL

Mission :
organise la prise en charge des victimes, rassemble les besoins en ravitaillement, contacte les acteurs de santé et sociaux

G. BENOIT **GBt** 06 43 22 20 83
Support et Suppl. : CCAS

COORD. SERVICES

Mission :
Organise les actions de chaque service et répartit les activités. Point névralgique des informations.

M. PICQ **MP** 07 54 38 27 29
Suppl. L. GUYARD **LG** 06 32 17 60 94
(perso) SUPPORT : chefs de service

COORDINATEUR SECURITE

Mission :
périmètre de sécurité

POLICE MUNICIPALE **PM**
06 18 37 45 04 - 06 28 94 60 64
(06 69 70 93 07 perso Stéphane)
Support et Suppl. : C. ROBERT **CR** 06 81 57 06 01

COORDINATEUR TERRAIN

Mission :
Coordination des équipes de terrain

E. ORGEL **EO** 06 15 37 44 91
Suppl. : C. PRIEUR **CP** 06 86 10 60 18

COORD. LOGISTIQUE

Mission :
Signalisation, coordination matériel, contact des gestionnaires réseaux

C.COULON **CCI** – 06 18 37 45 07
Support : Eric POURANTRU **EP**
06 49 92 35 48 (perso)
Suppl. : C. ROBERT **CR**
06 81 57 06 01

HERBERGEMENT T1 :

Maison Marland

JC. CASTIGLIONI **JCC**
Tél. : 06 12 17 65 44
SUPPLEANT : JF. FICHOT
Tél : 06 08 99 41 77

HERBERGEMENT T2 :

Gymnase A. Minard

J. PION **JP**
Tél. : 06 62 20 10 49
SUPPLEANT : M. DROUVILLE
Tél : 06 79 11 96 80

HERBERGEMENT T3 :

Centre social

ML. BOIZOT **MLB**
Tél. : 06 73 82 08 45
SUPPLEANT : B. BAILICHE
Tél : 06 87 19 50 72



Mairie de Tonnerre Annuaire interne

Accueil Mairie

03 86 55 22 55

Manuel Fanvil X4G

Cabinet du Maire
Adjoint
Délégués
Conseillers
Élus de la minorité
Patrimoine
Police Municipale
Services Techniques
Placier marché
État-civil - Accueil
Finances- Ressources humaines
Marchés publics - commerces - projets
Pôle Social
Pôle Culturel
Service des Sports
Camping
Services externes

Cabinet du Maire

Cédric CLECH - 2012

Maire
03 86 55 49 12
c.clech@mairie-tonnerre.fr



Mathilde PICQ - 2035

Directrice générale des services
03 86 55 49 35
07 54 38 27 29
dgs@mairie-tonnerre.fr



Julie VEYRAT DAL DEGAN - 2015

Chargée de Communication
03 86 55 49 15
07 54 38 40 42
actionmunicipale@mairie-tonnerre.fr



Audrey BOURIQUET - 2013

Secrétariat des assemblées
03 86 55 49 13
administration@mairie-tonnerre.fr
prevention@mairie-tonnerre.fr



Sylvie GALAND - 2014

Secrétariat
03 86 55 49 14
secretariat@mairie-tonnerre.fr



Adjoint

Emilie ORGEL - 1ère Adjointe

Cohésion de l'action municipal, grands
projets et sports
06 15 37 44 91

e.orgel@mairie-tonnerre.fr

**Pascal LENOIR - 2ème adjoint**

Finances, prospective et organisation des
services publics
06 08 92 04 15

p.lenoir@mairie-tonnerre.fr

**Chantal PRIEUR - 3ème adjointe**

Commerce animations à caractère
économique et touristique
06 86 10 60 18

c.prieur@mairie-tonnerre.fr

**Bernard CLÉMENT - 4ème adjoint**

Adjoint urbanisme, bâtiments & patrimoine
06 10 24 10 30

b.clement@mairie-tonnerre.fr

**Sylviane TOULON - 5ème adjointe**

Vie culturelle, participation citoyenne et
environnement
06 82 29 36 16

s.toulon@mairie-tonnerre.fr

**Gaëlle BENOIT - 6ème adjointe**

Affaires sociales
06 43 22 20 83

g.benoit@mairie-tonnerre.fr

**Christian ROBERT - 7ème adjoint**

Voirie, dispositifs de lutte contre les risques
et sécurité.
06 81 57 06 01

Correspondant Défense

christianrobert@mairie-tonnerre.fr

**Délégués****Bahya BAILICHE**

Familles, jeunesse et associations solidaires
06 87 19 50 72

b.bailiche@mairie-tonnerre.fr

**Gilles BARJOU**

Communication et numérique
06 10 59 06 30

g.barjou@mairie-tonnerre.fr

**Marie-Laure BOIZOT**

Population et vie scolaire
06 73 82 08 45

ml.boizot@mairie-tonnerre.fr

**Guy ROY**

06 17 96 51 89

g.roy@mairie-tonnerre.fr

**Jeanine CALCIO GAUDINO**

Tourisme et camping



Michel DROUVILLE

Projets d'insertion et prévention

06 79 11 96 80

m.drouville@mairie-tonnerre.fr**Sophie DUFIT**

Ressources humaines

06 25 85 18 85

s.dufit@mairie-tonnerre.fr**Philippe GERTNER**

Jumelages et subventions aux associations

07 86 05 00 12

p.gertner@mairie-tonnerre.fr**Jocelyne PION**

Evènements

06 62 20 10 49

j.pion@mairie-tonnerre.fr**Conseillers****Jean-François FICHOT**

En charge des questions de santé publique

et du développement durable

06 08 99 41 77

jf.fichot@mairie-tonnerre.fr**Stéphane GRILLET**En charge des financements des grands
projets

06 15 12 89 10

s.grillet@mairie-tonnerre.fr**Sylvia LARRANDART**

En charge de la lutte

contre les discriminations

07 67 35 29 10

s.larrandart@mairie-tonnerre.fr**Sylvain TROTTI**

06 77 01 01 14

sylvain.trotti@orange.fr**Nicole ELBACHIR**

06 84 20 23 17

colinel39@orange.fr**Élus de la minorité****Dominique AGUILAR**Conseillère municipale de la liste "Tonnerre
ma ville"

06 87 07 33 32

dominique.aguilard.thomas@gmail.com**Laurent LETRILLARD**Conseiller municipal de la liste "Tonnerre ma
ville"

06 41 04 89 35

guinandes@laposte.net

Jean-Claude CASTIGLIONI

Conseiller municipal de la liste "Tonnerre ma ville"

06 12 17 65 44

jc.casti89700@outlook.fr

**Nabil HAMAM**

Conseiller municipal de la liste "Tonnerre en Bourgogne"

En charge de l'habitat et de la prospective immobilière

06 11 77 53 05

nabilhamam@yahoo.com

**Patrimoine****Magali VILLETARD - 2015**

Patrimoine

03 86 55 49 15

patrimoine@mairie-tonnerre.fr

**Police municipale****Stéphane GITTON - 2028**

Police municipale

06 28 94 60 64

03 86 55 49 28

police-municipale@mairie-tonnerre.fr

**Etienne DANGUY - 2024**

Police municipale

06 28 94 60 64

03 86 55 49 24

police-municipale@mairie-tonnerre.fr

**Services techniques****Catherine COULON**

Responsable des services techniques

06 18 37 45 07

rst@mairie-tonnerre.fr

**Michaële HOLLARD - 2023**

Services techniques

03 86 55 49 23

services-techniques@mairie-tonnerre.fr

**Cédric DERIGON**

Voirie

07 54 39 23 19

voirie@mairie-tonnerre.fr

**Frédéric SERVAUX**

Bâtiments

07 54 38 06 78

batiments@mairie-tonnerre.fr

**Claire KRUSCHWITZ - 2022**

Urbanisme

03 86 55 49 22

urbanisme@mairie-tonnerre.fr



Manuel RODRIGUES
Entretien
06 18 37 44 72
manuel@mairie-tonnerre.fr



ASTREINTE
1 ère garde
06 18 37 45 00



ASTREINTE
2 ème garde
06 18 37 44 69



Placier marché

Sylvain MILLOT
Placier
06 11 65 15 08



État civil - Élection - Accueil

Valérie VEYLAND - 2016
03 86 55 49 16
elections@mairie-tonnerre.fr



Sylvie FRAISSINET - 2000
03 86 55 22 55
bienvenue@mairie-tonnerre.fr



Christine THIERRRY - 2017
03 86 55 49 17
etat-civil@mairie-tonnerre.fr



Finances - Ressources humaines

Marie-Laure ISABEY - 2019
Ressources humaines
03 86 55 49 19
ressources-humaines@mairie-tonnerre.fr



Nathalie DAL DEGAN - 2026
Comptabilité
03 86 55 49 26
service-comptabilite@mairie-tonnerre.fr



Aurore MAILLARD - 2020
Comptabilité
03 86 55 49 20
service-comptabilite@mairie-tonnerre.fr



Marchés publics - Commerces - Projets

Gabrielle LEBoucQ - 2037
Manager de commerces
03 86 55 49 37
07 54 35 41 20
manager-commerces@mairie-tonnerre.fr



Luc GUYARD - 2038
Chargé de projet - Marchés publics
03 86 55 49 38



Pôle social

Catherine DREUX-FAUCOGNEY - 2033
CCAS
03 86 55 49 33
direction-social@mairie-tonnerre.fr



Fernanda FERREIRA - 2031
CCAS
03 86 55 49 31
ccas@mairie-tonnerre.fr



Martine FOUINAT - 2032
CCAS
03 86 55 49 32
ccas@mairie-tonnerre.fr



Centre Social - Prés Hauts - 2007
03 86 55 03 71
07 54 38 70 64
centre-social@mairie-tonnerre.fr



Francine FOUINAT - 2007
Référente Accueil Ressource
03 86 55 03 71
07 54 38 70 64
centre-social@mairie-tonnerre.fr



Fanny GOURDIEN - 2007
Référente Familles
03 86 55 03 71
centre-social-familles@mairie-tonnerre.fr



Pôle culturel

Médiathèque
03 86 55 03 82
mediatheque@mairie-tonnerre.fr



Joëlle COPPOLA-GARNIER - 2001
Médiathèque
03 73 45 01 76
j.coppola@mairie-tonnerre.fr



Patricia PIQUET - 2002
Médiathèque
03 73 45 01 78
mediatheque@mairie-tonnerre.fr



Lucile BOISSEAUX - 2004
Médiathèque
03 73 45 01 79
mediatheque@mairie-tonnerre.fr



Mariana GIANI - 2005
Cinéma
03 86 55 23 13
cinema@mairie-tonnerre.fr



Maryse DUGNY - 2003
Médiathèque



03 73 45 01 77

Monique BACLE - 2003

Médiathèque

03 73 45 01 77

mediatheque@mairie-tonnerre.fr



Service des Sports

Eric POURANTRU - 2009

Piscine

03 86 55 13 26

piscine@mairie-tonnerre.fr



Gymnase

03 86 55 30 37



Camping

Camping

06 11 23 24 52

camping@mairie-tonnerre.fr



Sevices externes

Entité	Coordonnées
AAPPMA (société de pêche)	Mme Chantal LAROCHE GARDET : 09 54 44 12 06 - 06 26 60 15 95
ADIL89 : Agence départementale d'information sur le logement	03 86 72 16 16
ARS	Eve ROBERT déléguée départementale 07 64 02 27 30

Annuaire interne
(c) Mairie de Tonnerre 2020
Pour toute modification contacter
Gilles BARJOU

[06 10 59 06 30](tel:0610590630)
g.barjou@mairie-tonnerre.fr
[Télécharger l'application pour Android](#)

Capitainerie	Gerant : M. Valade 06 10 14 07 29.
CCI Yonne (Chambre de commerce et d'industrie) pour l'Hôtel d'entreprises de Tonnerre	ZI Soualangy - sureté sécurité : N° astreinte/urgences 06 85 96 86 92
CCLTB	2 avenue de la gare – Tél. : 03 86 54 86 11
Centre de Secours de Tonnerre	Tonnerre : 03 86 55 55 50 - 18 ou 112
Centre des finances publiques	03 86 54 65 00
Centre hospitalier du Tonnerrois (et EHPAD)	Standard 03 86 54 33 00 – Secrétariat de direction : 03 86 54 33 12 DST : 06 32 65 81 98 ou 03 86 54 34 55
Centre Médico scolaire	03 86 55 27 51
Centre Social	03 86 55 03 71
CITD (Centre d'Interventions Techniques Départemental) pour les arbres et matériels urgent	CITD : Pendant horaire d'ouverture : 03.86.55.38.45 (CITD)Pendant horaire de fermeture contacter la Gendarmerie 03 86 55 17 17 : N° 24/24 : 06 08 46 20 82 - Préfecture : 03 86 72 79 89 (permanence 24h/24h)
Collège Abel Minard	03 86 55 10 67
Conseil Départemental	03 86 72 89 89
Conservatoire	03 86 54 45 26



Lieu de stationnement	Nombre de véhicules	Capacité de place	N° astreinte	Délai d'intervention
Gendarmerie	2	de 55 à 63 places	03-25-70-52-31	10 à 20 min
Gendarmerie	1	22 places	03-25-70-52-31	10 à 20 min
Gare	1	38 places	03-25-70-52-31	10 à 20 min
Gare	1	59 places	03-25-70-52-31	10 à 20 min
Dépôt de Marolles sous Lignières	50	de 33 à 63 places	03-25-70-52-31	10 à 30 min

En fonction des différents risques et des points de ralliement de la commune, nous avons possibilité de mettre à disposition autant de véhicules que nécessaires. Seul le délai d'intervention diffère ; pour autant, nous ferons toujours le maximum pour arriver sur les lieux le plus rapidement possible.

Le numéro d'astreinte est unique et redirigé sur le téléphone portable de la personne d'astreinte. Nous sommes joignables 7/7 – 24/24

Points de ralliement de la commune :

- 1- Gymnase Abel Minard ; nous vous proposons une desserte, soit rue du Prof Abel Minard soit rue du Maréchal Leclerc en fonction des possibilités d'accès.
- 2- Salle Marland ; nous vous proposons une desserte, soit devant la place Marguerite de Bourgogne ou sur le parking de la gare en fonction des possibilités d'accès.
- 3- Centre social ; nous vous proposons une desserte, soit rue Emile Bernard proche du centre social, soit chemin des Cordeliers en fonction des possibilités d'accès.

Points de rassemblements pour le transporteur :

- 1- Secteur Maison Rouge, nous vous proposons une prise en charge au croisement route de Vaulichères et rue Georges Henri Carré
- 2- Secteur Faubourg Saint Michel, nous vous proposons en petit car, possibilité de monter jusqu' à « l'Abbaye » ; ou en grand car prise en charge sur le Faubourg St Michel et continuité jusqu'à la D965.
- 3- Secteur de la Fosse Dionne, nous vous proposons en petit car possibilité de prise en charge au croisement rue de l' Hôtel de Ville - Lycée ou en grand car prise en charge place de la République pour la première partie de la rue et rue du Pâtis à hauteur de l'allée des poilus et de la résistance pour la seconde partie de la rue.
- 4- Secteur des Lices, nous vous proposons une prise en charge si l'évènement le permet devant l'école des Lices – à hauteur des HLM devant l'arrêt de bus (obligation de faire demi – tour pour repartir au-dessus de l'école) si la situation ne le permet pas en bas de la rue sur le parking du garage Lambert.
- 5- Pour l'évacuation liée au déraillement du train, nous nous organiserons en conséquence et en fonction de l'endroit.